

République Tunisienne

Ministère des Affaires sociales

Unité de gestion budgétaire par objectifs

Projet annuel sur les capacités de
performance du Ministère des Affaires
Sociales pour l'année 2020.

Version Française non officielle

Novembre 2019

Sommaire

Premier axe: Présentation générale de la mission	4
1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission	5
2. Présentation des programmes relevant de la mission des affaires sociales	7
3. Présentation des objectifs et indicateurs de performance de la mission des affaires sociales	8
4. Budget du ministère et programmation de dépenses des missions à moyen terme	10
Deuxième axe : Présentation des programmes de la mission	18
Le programme "Travail et Relations Professionnelles »	18
1. Présentation du programme et de sa stratégie	19
2. Les objectifs et les indicateurs mesurant le rendement du programme	22
3. Dépenses du programme du travail et des relations professionnelles	26
Le programme de sécurité sociale	29
1. Présentation du programme et de sa stratégie	29
2. Objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme	33
3. Dépenses du programme de sécurité sociale	44
Le programme de promotion sociale	48
1. Présentation du programme et de sa stratégie	48
2. Indicateurs de rendement du programme	55
3. Dépenses du programme de promotion sociale	65
Programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger	70
1. Présentation du programme et de sa stratégie	70
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme	71
3. Dépenses du programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger	74
Programme de leadership et de soutien	77
1. Présentation du programme et de sa stratégie	77
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme	78
3. Dépenses du programme de leadership et de soutien	82
Annexe	87

1. Fiches d'indicateurs mesurant le rendement du programme du travail et des relations professionnelles	88
2. Fiches d'indicateurs mesurant le rendement du programme de la sécurité sociale.	95
3. Fiches d'indicateurs mesurant le rendement du programme de la promotion sociale	121
4. Fiches d'indicateurs mesurant le rendement du programme d'immigration et des Tunisiens à l'étranger	134
5. Fiches d'indicateurs mesurant le rendement du programme de leadership et de soutien	141
6. Fiches de l'acteur public impliqué dans le programme de promotion sociale	148
7. Fiche de l'acteur public impliqué dans le programme d'immigration et des Tunisiens à l'étranger	152
8. Fiche de l'acteur public impliqué dans le programme de Sécurité Sociale	155

Premier axe : Présentation générale de la mission:

1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission :

Le Ministère des Affaires Sociales s'emploie à soutenir et à développer la politique nationale dans le domaine social à travers un nombre d'axes stratégiques de base favorisant l'instauration d'un climat social équilibré et à même de soutenir les politiques économiques et l'investissement.

Ces axes portent sur :

1) Le développement de la relation de travail et le renforcement des conditions du travail décent :

Il s'agit de :

- ✓ Développer la législation du travail et promouvoir le dialogue social à travers la mise à jour du Code de Travail conformément aux diverses révisions des conventions collectives cadres, la mise en place des structures de dialogue social au sein de l'entreprise et le renforcement du rôle du Conseil National du Dialogue Social,
- ✓ Œuvrer à l'amélioration de la politique des salaires et au renforcement du pouvoir d'achat des travailleurs,
- ✓ Améliorer l'environnement de travail et l'encadrement des travailleurs et des entreprises en insistant sur l'importance du contrat social et la sensibilisation à la culture du travail et à l'initiative tout en garantissant le droit aux contestations pacifiques,
- ✓ Améliorer les conditions de travail et renforcer la prévention contre les risques professionnels en généralisant les services de médecine du travail et de sécurité professionnelle, notamment dans les régions à forte intensité industrielle et économique et auprès des secteurs prioritaires tels que le bâtiment et les travaux publics.

2) La révision des régimes de couverture sociale et bonne gouvernance des caisses sociales :

- ✓ Œuvrer à la révision des régimes de sécurité sociale sous la supervision d'un comité de direction regroupant les différents acteurs sociaux concernés,
- ✓ Œuvrer à la préservation des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale tout en maintenant la qualité et le niveau des prestations rendues.
- ✓ Améliorer les services des caisses sociales et leur qualité en veillant à :
 - réduire les délais d'octroi des prestations de ces différents services (paiement des pensions, remboursement des frais médicaux ...) et
 - Renforcer la décentralisation en rapprochant ces services des assurés sociaux.

3) La promotion des groupes faibles et vulnérables et le renforcement des programmes nécessaires à leur intégration :

- ✓ Soutenir la politique des transferts sociaux moyennant une meilleure répartition de ces transferts sociaux vers les groupes éligibles, la mise en œuvre de programmes d'intégration des catégories sociales faibles et vulnérables dans le circuit économique et l'amélioration de leurs conditions matérielles et de vie tout en veillant à entourer les familles nécessiteuses et à faible revenu.
- ✓ Meilleur encadrement des personnes à besoins spécifiques en procédant à l'achèvement du plan national d'habilitation de l'environnement physique et

numérique en leur faveur à travers la création d'un réseau de structures et d'associations impliquées dans ce domaine et ce afin de leur procurer des moyens de subsistance,

- ✓ Développer des mécanismes de protection sociale, intensifier les efforts visant à faire progresser les programmes d'encadrement de la délinquance juvénile et de l'enfance sans soutien familial, soutenir le programme de travail social dans le milieu scolaire et développer un système de prise en charge des enfants sans soutien familial,
- ✓ Améliorer le rendement, développer et revoir le contenu du programme d'éducation des adultes.

4) Le soutien des Tunisiens à l'étranger et le renforcement des politiques d'immigration :

- ✓ Soutien des tunisiens à l'étranger et développement de la politique d'immigration à travers un certain nombre d'objectifs qui convergent avec les objectifs du projet de Plan de Développement Economique et Social pour la période 2016-2020. A cet effet, cinq objectifs ont été identifiés :
 - Promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de la gestion des migrations,
 - Garantir les droits et les intérêts des tunisiens à l'étranger et renforcer leurs liens avec le pays,
 - Renforcer la contribution de la migration au développement social et économique aux niveaux national, régional et local
 - Promouvoir l'immigration organisée et prévenir les migrations irrégulières,
 - Protéger les droits des migrants étrangers et des demandeurs d'asile et accorder l'attention requise au phénomène de l'immigration clandestine.

5) La mise en place d'une approche sociale de genre :

Conformément aux objectifs de développement durable et à l'ensemble d'objectifs retenus durant la période 2016-2030, l'approche préconisée a été intégrée dans les priorités du Plan de Développement Economique et Social 2016-2020.

Dans ce cadre, le Ministère des Affaires Sociales a adopté une approche garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces orientations s'insèrent dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 18 de la loi organique du budget , qui stipule que la préparation et l'évaluation du Budget doivent se faire sur la base des objectifs et indicateurs qui consacrent l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et, d'une manière générale, entre toutes les composantes de la société sans discrimination .

Pour mettre en œuvre cette approche, le Ministère s'est chargé, dans un premier temps, de piloter le programme de promotion sociale en retenant un objectif et deux indicateurs stratégiques ciblant un groupe social important, à savoir les femmes analphabètes. Cette expérience sera

généralisée aux autres programmes et ce, parallèlement à la mise en place d'une stratégie globale qui couvre tous les programmes du Ministère.

2. Présentation des programmes relevant de la mission des affaires sociales :

La mission des "Affaires Sociales" a été divisée en cinq programmes :

- ✓ Le programme du travail et des relations professionnelles.
- ✓ Le programme de la sécurité sociale.
- ✓ Le programme de la promotion sociale.
- ✓ Le programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger.
- ✓ Le programme de leadership et de soutien.

Un ensemble d'objectifs, traduisant les priorités stratégiques de chaque programme, ont été fixés dans le cadre de la mission du ministère,

De même, un ensemble d'indicateurs pertinents ont été élaborés pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs énoncés et évaluer les résultats atteints, moyennant l'utilisation des crédits réservés à chaque programme.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi organique du budget n ° 2019- 15 du 13 février 2019, un projet d'implémentation des programmes du Ministère des Affaires Sociales a été élaboré comprenant ,en plus du PAP du Ministère , une répartition des programmes du ministère en programmes et sous programmes, en unités opérationnelles centrales et régionales chargées de la réalisation d'un ensemble d'activités centrales et régionales conformément aux objectifs retenus(stratégiques et opérationnels).

L'implémentation de ces programmes confère plus de transparence et plus d'efficacité dans l'utilisation des crédits alloués en mettant en exergue la relation entre la réalisation des orientations stratégiques et les ressources allouées à chaque programme et en précisant les responsabilités de chaque unité centrale et régionale sur la base d'un ensemble d'indicateurs quantifiables.

3. Présentation des objectifs et indicateurs de performance de la mission des affaires sociales :

Graphique 1 : Structure des missions en fonction des programmes et sous-programmes

Organigramme : Structure de la mission des « affaires sociales » en fonction des programmes et sous-programmes

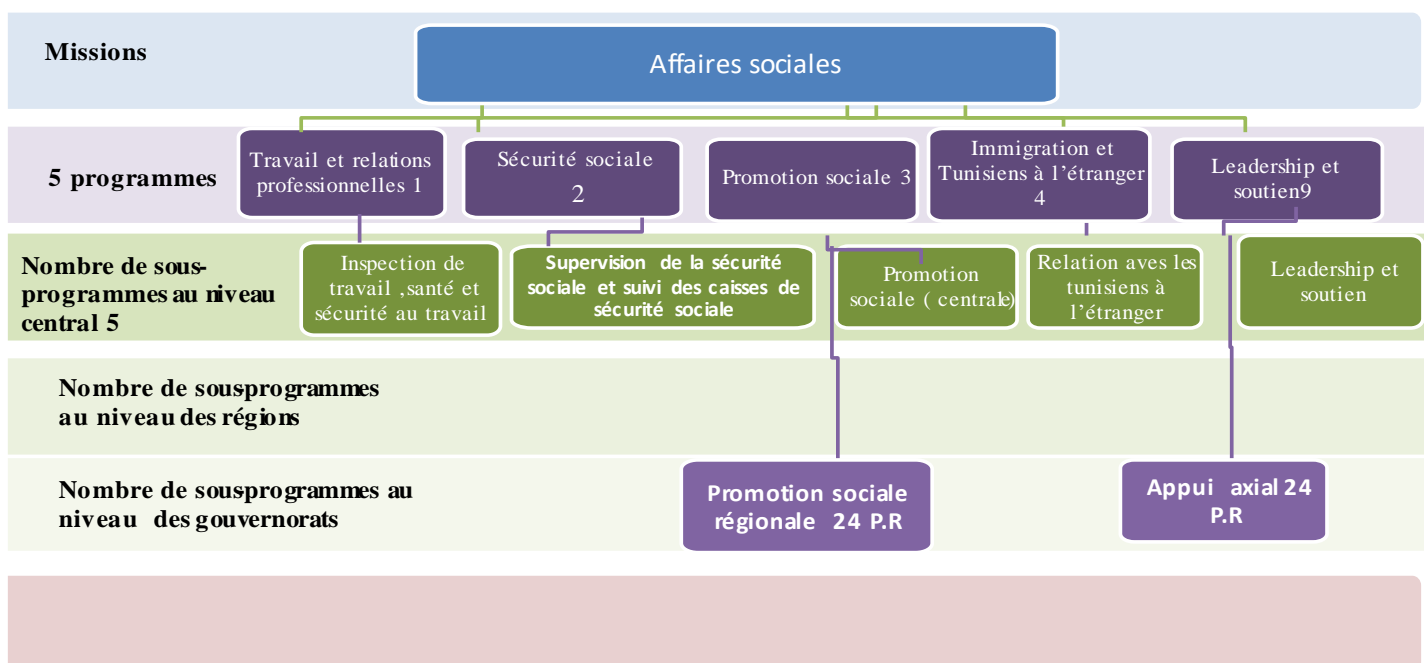


Tableau n° 1 : Synthèse des objectifs des missions et des indicateurs mesurant le rendement

Programme	Objectif stratégique	Indicateurs de performance stratégique
<u>Programme 1 : Travail et relations professionnelles</u>	Objectif 1.1 Assurer les conditions de travail décent	Indicateur 1 : proportion de salariés ayant eu les visites d'inspection
<u>Programme 2 : Sécurité sociale</u>	Objectif 2.1 : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale	Indicateur 1 : Le rapport des charges et des produits Indicateur 2 : Pourcentage de recouvrement (Caisse Nationale de Sécurité Sociale)
	Objectif 2.2 : Améliorer la couverture sociale	Indicateur 3 : Taux de couverture sociale effective.
	Objectif 2.3 : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux.	Indicateur 4 : délais de bénéfice des services et pourcentage de dossiers clôturés dans les délais
<u>Programme 3 : Promotion sociale</u>	Objectif 3.1 : Contribuer à lutter contre la pauvreté et à réduire l'exclusion des groupes marginalisés.	Indicateur 2 : taux d'inclusion des personnes handicapées Indicateur 1 : le taux d'analphabétisme général

	Objectif 3.2 : Contribuer à la réduction du taux général de l'analphabétisme.	Indicateur 2 : le taux d'analphabétisme chez les femmes
<u>Programme4 :</u> <u>Immigration et Tunisiens à l'étranger</u>	Objectif 4.1 : Renforcer la contribution des Tunisiens à l'étranger aux efforts de développement	Indicateur 1 : Le pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiens à l'étranger
	Objectif 4.2 : Renforcer les relations avec les Tunisiens à l'étranger.	Indicateur 2 : Le pourcentage de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger jouissant des services des centres sociaux et culturels
<u>Programme 9 : Leaders et soutien</u>	Objectif 9.1 : Maitrise de la masse salariale	Indicateur 1 : Ratio d'exactitude des estimations par rapport à la masse salariale (loi de finances initiale/ réalisations).
	Objectif 9.2 : Efficacité du programme de leadership et de soutien	Indicateur 2 : La part du programme de leadership et d'appui par rapport au budget de la mission

4. Budget du ministère et programmation des dépenses des missions à moyen terme :

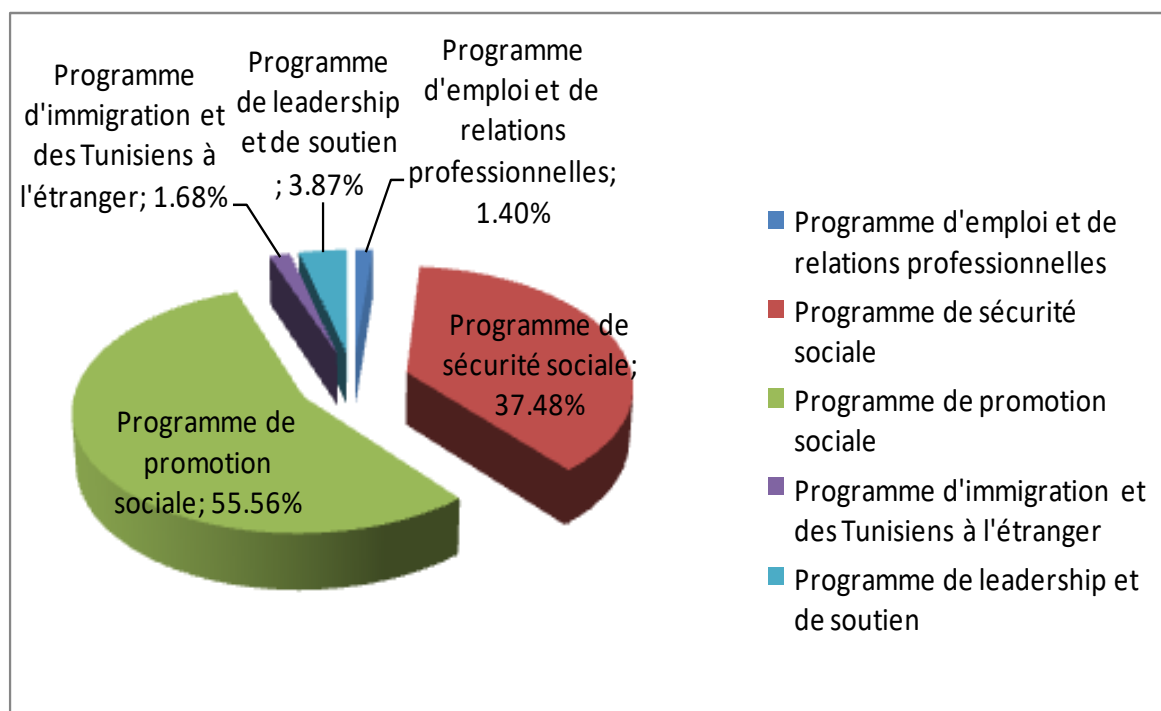
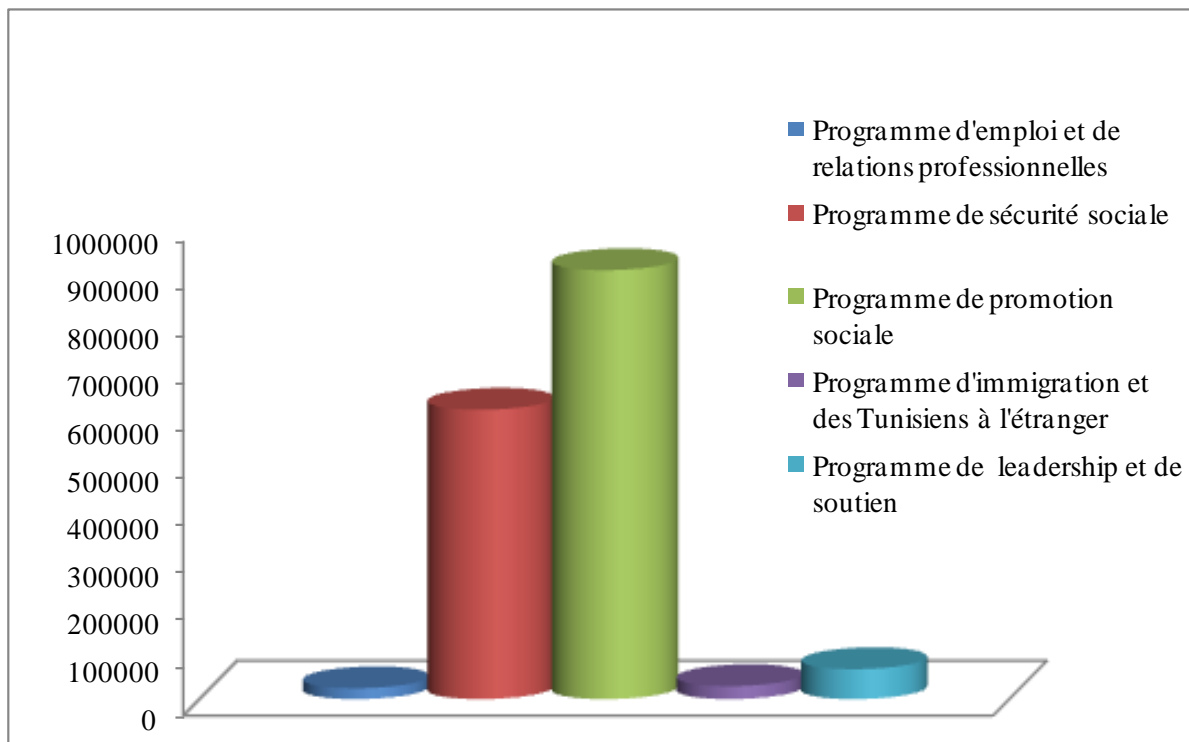
4.1 Présentation du budget de la mission pour 2020

Tableau n° 2 : Evolution budgétaire du Ministère pour l'année 2020 selon les programmes et la nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : dinar

Programme / nature de dépenses	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Total
Programme emploi et relations professionnelles	20.287.610	1.538.465	250	750		22.826.075
Programme sécurité sociale	791.965	28	610.522.000	50		611.391.965
Programme promotion sociale	116.123.878	8.187.494	775.897.000	6.037.000		906.245.372
Programme immigration et de tunisiens à l'étranger	22.470.100	3.191.000	1.810.000	-		27.471.100
Programme leadership et soutien	45.956.447	5.816.041	4.437.000	6.950.000		63.159.488
Total des programmes	205.630.000	18.761.000	1.392.916.000	13.787.000		1631.094.000

Graphique n° 1 : Répartition du budget du Ministère pour l'année 2020 selon les programmes (crédits de paiement)



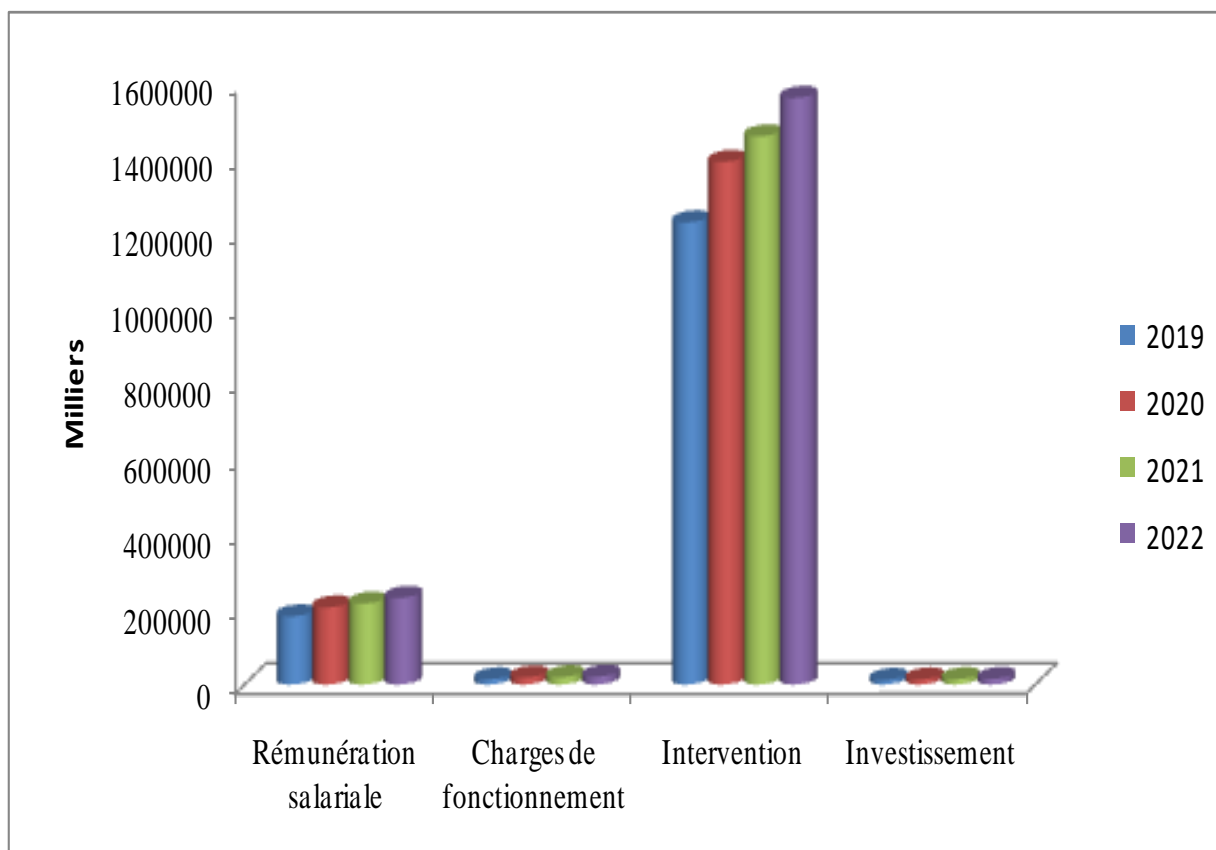
4.2 Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du ministère :

Tableau n ° 3 : cadre de dépenses à moyen terme du ministère (2020-2022) :
Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : dinars

Nature des dépenses	Réalisation			L.F	Estimation		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de rémunération	148406396	159028707	164741013	181764000	205630000	215643000	230789000
Charges de fonctionnement	14470456	12793000	12897149	14000000	18761000	19675000	21057000
Intervention	949122995	1292114811	1523645909	1231703000	1392916000	1460745000	1563340000
Investissement	11047960	9361195	8388484	12300000	13787000	14458000	15472000
Opérations financières							
Autres dépenses	8924012	9871054	11625886				
Total	1131937729	1483168767	1721298441	1439767000	1631094000	1710521000	1830658000

Graphique n ° 2: évolution de la répartition par nature de dépense (crédits de paiement)



Le poste d'interventions représente la plus grande partie des dépenses programmées par le projet du budget du Ministère des Affaires Sociales pour l'année 2020. Sa part est estimée à 86%. Ce poste est destiné principalement aux subventions et aides aux familles nécessiteuses (700 Mds), à la diversification des sources de financement des caisses sociales (450Mds) et aux ajustements automatiques des pensions-péréquation- (32.5Mds). Cette répartition des dépenses démontre l'importance de la dimension sociale de l'intervention du Ministère qui touche 90% de la population tunisienne.

✓ **Dépenses en cours :**

Elles concernent les dépenses de rémunération (y compris l'augmentation des cotisations sociales – et des salaires), les frais de gestion, les dépenses d'investissement (notamment les projets en cours) et les dépenses d'intervention qui concernent principalement les subventions accordées aux familles nécessiteuses.

✓ **Dépenses nouvelles :**

- 150 million de dinars destinés à l'augmentation des crédits accordés sous forme de contribution à la diversification des sources de financement des caisses de sécurité sociale.

-1,4 millions de dinars ont été affectés en tant que subvention d'État pour le fonctionnement du Centre International de Recherche, d'Etudes et de Formation "Basma" dans le domaine du handicap.

- 2 millions de dinars, destinés à financer de petits projets au profit des familles nécessiteuses et à revenus limités et de leurs enfants.

-5,5 millions de dinars, au titre de la gratuité du transport des enfants scolarisés issus des familles nécessiteuses.

-1 million de dinars au titre de financement public pour les groupes vulnérables

Tableau n ° 4 : Le cadre de dépenses à moyen terme du ministère (2020-2022) :

Répartition par sources de financement (crédits de paiement)

Origine de financement	Réalisation			L.F	Estimation		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources publiques du Budget de l'Etat	112303717	1473297713	1709672555	1432485000	1623494000	1703521000	1823658000
Crédits extérieurs affectés							
Fonds Spéciaux du Trésor	8312444	8599054	9297486	7000000	7000000	7000000	7000000
Fonds de Concours	611568	1272000	2328400	282000	600000		
Ressources propres des entreprises publiques	2582000	2177000	2245000	2245000	3152000	3192000	3192000
Dons sectoriels							
Total	1,135E+09	1485345767	1725854700	1442012000	1634.246,000	1713713000	1833850000

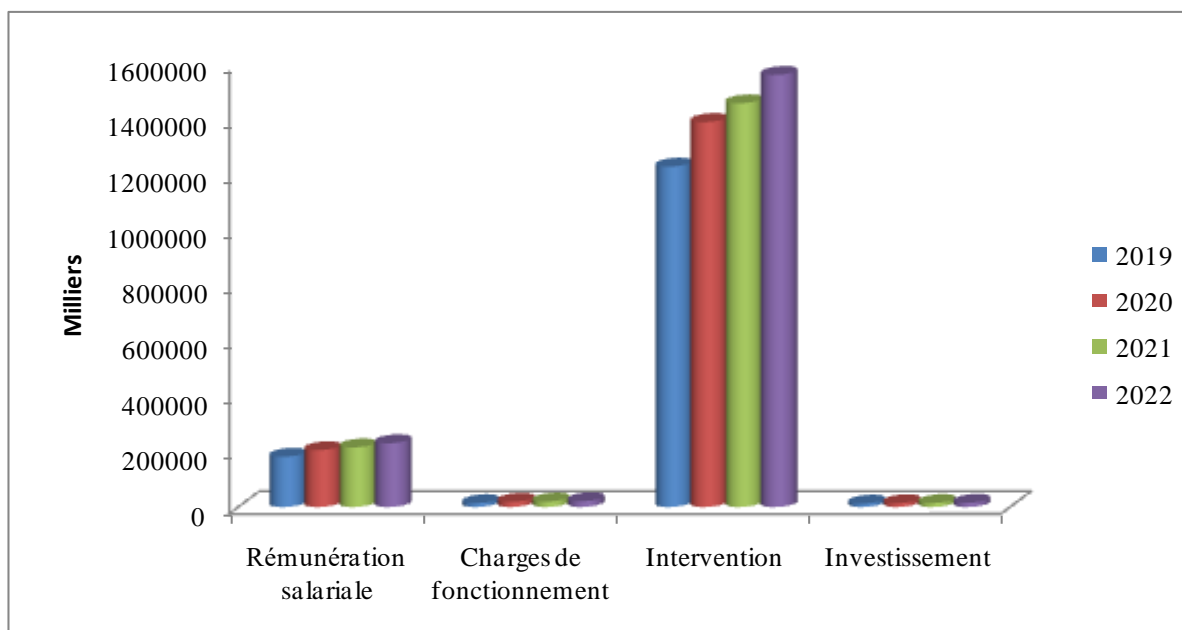
4.3 - Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) par programme :

Tableau 5 : Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) :
Répartition par programmes (crédits de paiement)

Unité : Dinar

Programmes	Réalisation			L.F	Estimation		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Programme travail et relations professionnelles	17358129	18418349	19499146	21284040	22826075	23937600	25618800
Programme sécurité sociale	436850447	769506583	964560882	481474957	611391965	641164000	686195600
Programme promotion sociale	617845706	634152703	674416872	866839278	906245372	950375400	1017124300
Programme Immigration et Tunisiens à l'étranger	18427489	19194131	19247977	20880970	27471100	28809000	30832300
Programme leadership et Appui	41455958	41897001	43573564	49287755	63159488	66235000	70887000
Total	1131937729	1483168767	1721298441	1439767000	1634.246,000	1710521000	1830658000

**Graphique n ° 3 : Répartition par nature de programme
(Crédits de paiement)**



Unité : dinars

Programme / Classe	2020					Total
	Emploi et relations professionnelles	Sécurité sociale	Promotion sociale	Immigration et Tunisiens à l'étranger	leadership et soutien	
Rémunération	20287610	791965	116123878	22470100	45956447	205630000
Fonctionnement	1538465	28000	8187494	3191000	5816041	18761000
Intervention	250000	610522000	775897000	1810000	4437000	1392916000
investissement	750000	50000	6037000	-	6950000	13787000
Operations financières						
Total général	22826075	611391965	906245372	27471100	63159488	1631094000

Programme / Classe	2021					
	Travail et relations professionnelles	Sécurité sociale	Promotion sociale	Immigration et Tunisiens à l'étranger	leadership et soutien	Total
Rémunération	21290664	824771	121769252	23550000	48208313	2,16E+08
Fonctionnement	1613850	34000	8504537	3272613	6250000	19675000
Intervention	246086	640255229	813750611	1986387	4506687	1,46E+09
investissement	787000	50000	6351000		7270000	14458000
Operations financières						
Total général	23937600	641164000	950375400	28809000	66235000	1710521000

Unité : Dinar

Programme / Classe	2022					
	Emploi et relations professionnelles	Sécurité sociale	Promotion sociale	Immigration et Tunisiens à l'étranger	leadership et soutien	Total
Rémunération	22781010	882505	130344090	25198500	51582895	230789000
Fonctionnement	1726820	36380	9103999	3501696	6688105	21057000
Intervention	268870	685226715	870891311	2132104	4821000	156340000
Investissement	842100	50000	6784900		7795000	15472000
Operations financières						
Total général	25618800	686195600	1017124300	30832300	70887000	1830658000

Deuxième axe : Présentation des programmes de mission

Programme "Travail et Relations Professionnelles"

Responsable du programme : M. Fouad Ben Abdullah, Directeur général, Inspection de travail et de la conciliation nommé par l'arrêté du Ministre des Affaires Sociales N°923 du 26 avril 2017

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

Le secteur du travail et des relations professionnelles occupe une place importante dans les domaines d'intervention du Ministère des Affaires Sociales vu son rôle important dans le maintien des grands équilibres socio-économiques selon une politique participative reposant sur :

- Le principe de négociation et de dialogue social entre les différentes organisations professionnelles sous la responsabilité du ministère.
- Le souci d'encadrer le contrôle des relations contractuelles entre les deux parties intervenant dans la production à savoir les travailleurs et les entreprises et ce, conformément aux cadres légaux et conventionnels.

A ce titre, les services du Programme du Travail et des Relations Professionnelles ont œuvré à la procuration des éléments fondamentaux du travail décent et de la justice sociale à travers le développement de la législation de travail et la promotion du dialogue social, la généralisation des structures de dialogue social au sein de l'entreprise, l'amélioration de l'environnement de travail, la protection des travailleurs et des entreprises et l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels.

Dans ce contexte, les services du Programme Travail et des Relations Professionnelles ont misé sur :

*l'application des dispositions du contrat social conclu le 14 janvier 2013 ayant trait à l'institutionnalisation du dialogue social et ce, par la promulgation de la loi n° 2017-54 du 24 juillet 2017 relative à la création du Conseil National du Dialogue Social et à la fixation de ses attributions et de son mode fonctionnement et la promulgation de deux décrets gouvernementaux. Il s'agit du décret gouvernemental N°2018- 676 du 7 Août 2018 relatif à la fixation des membres du Conseil National du Dialogue Social et du décret gouvernemental N°2018-675 du 7 août 2018 relatif à l'organisation administrative et financière du Conseil National du Dialogue Social. Enfin il y a eu la publication de l'arrêté du Ministre des Affaires Sociales du 26 Septembre 2018, fixant les critères de détermination de l'entité syndicale la plus représentative au niveau national afin d'arrêter la composition du Conseil National du Dialogue Social. Il importe de rappeler que le conseil a tenu sa session inaugurale le 27 novembre 2018.

*Le développement du dispositif réglementaire et législatif à travers la conclusion d'un accord sur les augmentations des salaires et des primes (ou indemnités) au profit des travailleurs œuvrant dans les secteurs soumis au code du travail et à l'accord-cadre conjoint dans le secteur agricole, la publication des décrets gouvernementaux suivants :

- Décret gouvernementale n ° 456 de 2019 du 28 mai 2019 relatif à l'augmentation des salaires dans les secteurs non agricoles soumis au code du travail et non couverts par des accords sectoriels conjoints ou à des lois spéciales.

- Décret gouvernemental N° 455 de 2019 du 28 mai 2019 relatif à la fixation du Salaire Minimum Agricole Garanti.

-Décret -gouvernemental N° 454 de 2019 du 28 mai 2019 relatif à la fixation du Salaire Minimum Garanti pour diverses professions dans les secteurs non agricoles soumis au code du travail.

*La conclusion de l'accord sur les augmentations des salaires et des primes de 7% dans les secteurs soumis aux accords sectoriels conjoints pour les années 2018 et 2019, l'accord sur les augmentations des salaires et des primes dans le secteur public le 22 octobre 2018,

*Activation du dialogue social à travers un accord entre l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens(UGTT) et l'Union Tunisienne d'Industrie, de Commerce et de l'Artisanat(UTICA), pour entreprendre un nouveau cycle de négociations afin de revoir les conventions collectives sectorielle s dans leurs aspects organisationnels et financiers pour l'année 2019. A ce titre, 38 avenants aux conventions collectives sectorielles ont été publiés durant les années 2017 et 2018 en attendant la finalisation de 19 autres durant l'année en cours.

Gouvernorats	Programme régional
Tunis 1 et Tunis 2	Programme régional de prévention des dangers des rayonnements ionisants (2017-2018)
Ariana	Programme régional de prévention des risques du secteur de la construction et des travaux publics (2017-2018).
Ben Arous	-Programme régional de prévention des risques chimiques professionnels (2018-2020). - Programme régional de suivi des comités de santé et de sécurité du travail et le renforcement du rôle de l'agent de sécurité (2018-2020). -Programme régional de prévention des risques chimiques professionnels dans les stations-service (2019).
Bizerte	-Programme régional de prévention des risques du secteur de la construction et des travaux publics (2017-2022). -Programme régional de prévention de risques musculaires et orthopédiques (2017-2022). -Programme régional de prévention des risques professionnels dans le secteur agricole (2019).
Mahdia	-Programme régional de prévention des risques de manutention dans les grandes surfaces commerciales (2017-2019). -Programme régional de prévention des risques du secteur de la construction et des travaux publics (2018-2019)
Gafsa	-Programme régional de prévention des risques professionnels dans les centres de formation et les écoles privées (2017-2018)

	<p>-Programme régional pour prévenir les risques environnementaux et sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises.</p> <p>-Programme régional de prévention des risques professionnels dans les ateliers de menuiserie.</p> <p>-Programme régional de prévention des risques professionnels au sein des entreprises paysannes employant des femmes</p>
Sidi Bouzid	<p>-Programme régional de prévention des risques du secteur de la construction et des travaux publics (2018).</p> <p>-Programme régional de prévention des risques professionnels dans les huileries et les entreprises alimentaires</p>
Sousse	<p>-Programme régional de prévention des risques professionnels dans le secteur du nettoyage à sec (2018-2019).</p> <p>-Programme régional de prévention des risques professionnels dans le secteur des industries électroniques et électriques (2018).</p>
Kairouan	Programme préventif dans les carrières (2017-2018).
Médenine	<p>-Programme régional de prévention des risques professionnels dans l'industrie textile et de la mousse (2017).</p> <p>Programme régional de prévention des accidents du travail et des risques professionnels dans les petites et moyennes entreprises.</p>
Siliana	<p>-Programme régional de prévention des effets psychologiques du travail en roulement et de nuit et du travail continu dans les entreprises de fabrication de câbles automobiles (2018).</p> <p>-Programme régional pour la prévention des problèmes musculaires et orthopédiques dans les entreprises de fabrication de câbles automobiles (2018).</p>
Sfax	<p>-Programme régional sectoriel de prévention des risques professionnels dans les centres d'imagerie médicale (2017-2018).</p> <p>-Programme régional de prévention des risques professionnels dans les entreprises de fabrication et d'orthodontie (2018-2019).</p> <p>-Programme régional pour créer et revitaliser des comités de santé et de sécurité au travail (2019).</p>

Au cours de l'année 2020, des programmes régionaux préventifs seront généralisés au reste des gouvernorats de la République.

2- Améliorer la couverture médicale dans le secteur public :

En application du contrat social dans son troisième axe, "Relations professionnelles et travail décent", relatif à la nécessité d'augmenter et d'améliorer le taux de couverture de médecine du travail dans le secteur public, la Direction Générale de la Médecine du Travail et de la Sécurité au Travail a effectué une campagne d'inspection dans les entreprises et les offices publics afin de déterminer le degré de respect de la législation et de la réglementation en la matière.

Cette campagne qui a porté à la fois sur la couverture en médecine de travail et sur les comités de santé et de sécurité au travail, a concerné dans une première phase 42 établissements publics. La Direction Générale s'est attachée à mettre en place une base de données exhaustive pour les établissements publics et leurs succursales afin de suivre l'évolution du nombre d'employés et d'améliorer le taux de couverture médicale pour le travail au sein de ces établissements.

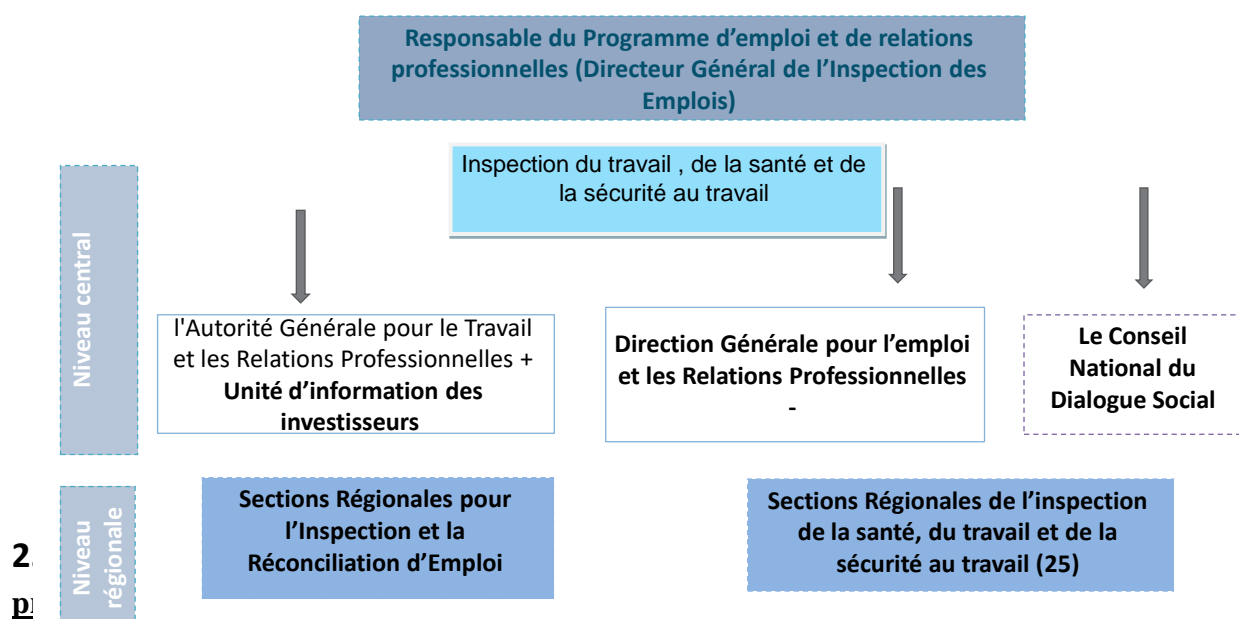
3- Améliorer les services et les conditions de travail des groupements de médecine du travail :

Au cours des trois derniers mois de 2019, 4 unités médicales mobiles seront livrées aux Groupements de Médecine du Travail dans les gouvernorats de Tunis, Ben Arous, Manouba et Médenine dans le cadre d'un contrat-programme conclu entre ces Groupements, le Ministère et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

4- Développer les structures spécialisées dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Dans le cadre de la restructuration du ministère, la Direction de l'Inspection médicale et de la Sécurité au Travail a été promue en Direction Générale de l'Inspection de la Médecine et de la Sécurité du Travail (décret gouvernemental n ° 2019-340 du 21 mars 2019 relatif à l'organisation du Ministère des Affaires Sociales). En vertu de ce décret, il a été créé au sein de cette Direction Générale, 2 directions, 5 sous-directions et 5 services (Un service a été dédié au contrôle du secteur de la construction et des travaux publics, en raison de la gravité des accidents du travail dans ce secteur.)

2- Les objectifs et indicateurs de mesure de rendement du programme :



2.1 : Présentation des objectifs stratégiques et des indicateurs de mesure de performance du programme

La stratégie du programme « travail et relations professionnelles » s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs définis en fonction des priorités et des orientations retenues dans ce domaine. Ces objectifs consistent principalement à :

- ✓ **Garantir les conditions de travail décent.** Cet objectif vise la mise en œuvre de la politique du ministère dans le domaine de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant les relations de travail, afin de prévenir les conflits de travail et de lutter contre les formes d'emploi précaire en veillant au dialogue et à la motivation du personnel. Ces éléments sont de nature à booster le développement économique et l'investissement et à préserver les fondements du travail décent conformément au Contrat Social et ce, à travers un ensemble d'objectifs pratiques :

- L'augmentation du nombre de visites d'inspection des entreprises économiques afin de vérifier le respect des exigences de la législation du travail et des conditions de santé et de sécurité au travail de manière à créer un climat social favorable au développement économique et à l'amélioration de la productivité.

- La mise en place des structures de dialogue au sein des entreprises dans le cadre de la préservation de la paix sociale et du renforcement du dialogue au sein de l'entreprise Cet objectif vise à mieux ancrer le dialogue social au sein de l'entreprise et à la construction d'une relation équilibrée entre les employeurs et les employés de manière à prévenir les tensions sociales et à créer un climat social basé sur le dialogue et d'échange de points de vue.

Présentation des objectifs :

Objectif 1-1-1: Assurer les conditions du travail décent:

Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue à réduire les tensions au sein de l'entreprise et le nombre de conflits individuels et collectifs et à améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail. Il contribue également à l'amélioration des ressources des caisses sociales et des ressources fiscales et à promouvoir le principe de la concurrence loyale.

Référence de l'objectif : article 170 et suivants, chapitre 291 du Code de Travail et la convention internationale n ° 81.

- **Justifications de l'adoption des indicateurs :** l'application de la législation de travail et le maintien de la stabilité des relations professionnelles, la santé et la sécurité du travailleur et par conséquent l'intégrité du climat social.

- **Justification de l'adoption d'indicateurs spécifiques aux objectifs:** Proportion des salariés ayant eu des visites d'inspection: Cet indicateur a été adopté pour évaluer l'étendue des visites

d'inspection des travailleurs couverts par le champ d'intervention de l'inspections du travail et de la conciliation, de la médecine et la sécurité au travail ainsi que pour soutenir l'application des dispositions législatives, réglementaires et contractuelles régissant les relations de travail dans tous les domaines d'activité relevant des secteurs soumis au droit du travail.

Tableau n ° 6 : Calendrier des indicateurs d'objectifs 1.1.1

Indicateurs de mesure de rendement	Unité	Réalizations			Loi de Finance 2019	Les prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur : Proportion des salariés couverts par des visites d'inspection	%	48.59	48.94	46.48	49.4	49.9	59.88	59.88

2.2 – Présentation des activités de programme :

Tableau n ° 7: État des activités et des interventions du programme du travail et des relations professionnelles.

Les objectifs	Les indicateurs	Prévision des indicateurs pour 2020	Interventions (n'ayant pas d'effets financiers)	Activités (ayant des effets financiers)	Estimation des crédits pour les activités
Objectif : garantir les conditions de travail décent	Indicateur : Proportion des salariés ayant eu des visites d'inspection	49.9%	-Conseiller les employeurs de l'intérêt de l'application de la loi.	Activité1 : Leadership dans le domaine du contrôle et de l'application de la législation du travail	2.800.495
			- Conseiller les employeurs concernant la régularisation de leur situation juridique. - Répondre aux ordres des missions administratives et judiciaires	Activité2 : Contrôle et conciliation	13.919.191
			-Expliquer et interpréter les points juridiques confus. - Coordonner avec les acteurs sociaux dans le	Activité3 : Coordination avec les partenaires sociaux dans le	1.100.000

			domaine du dialogue social en mettant en place les structures de dialogue au sein de l'entreprise (installer et dynamiser les comités de santé et de sécurité du travail et suivre périodiquement leurs réunions).	domaine du dialogue social	
			- Vulgarisation, auprès des employeurs, des programmes d'encouragement du droit social - Développer le système législatif relatif à la santé et à la sécurité de travail - Exploiter la carte nationale des risques professionnels pour effectuer des recherches et des études approfondies et les orienter pour préparer des programmes nationaux de prévention des risques professionnels.	Activité 4 : Leadership dans le domaine de la santé et de la sécurité de travail	554.583
			-Interprétation des droits et devoirs des travailleurs. -Préparer et mettre en œuvre des programmes régionaux de prévention des risques professionnels	Activité 5 : Inspection de la médecine de travail	4.451.806

3-Dépenses du programme « travail et relations professionnelles » :

3.1 - Budget du programme « travail et relations professionnelles » :

Tableau 8 : Budget du programme « travail et relations professionnelles » par types de dépenses (crédits de paiement)

Unité : en dinars

Données du programme	Réalisation 2018	Loi de finance 2019 (1)		Estimation 2020 (2)	Croissance (2020/2019)	
		Ancienne classification	Nouvelle classification		flux (1)-(2)	% Taux /((1) (2)-(1))
Rémunération	16775.811	17885.540	17885.540	20287.610	2402.070	13.4%
Fonctionnement	641.443	728.500	728.500	1538.465	809.965	111.2%
Intervention	772.965	1050.000	1050.000	250.000	-800.000	-320%
Investissement	1308.927	1620.000	1620.000	750.000	-870.000	-116%
Operations financières						
Total général	19499.145	21284.040	21284.040	22826.075	1542.035	7.2%

Graphique n ° 4 : Projet de budget du programme travail et de relations professionnelles pour l'année 2020

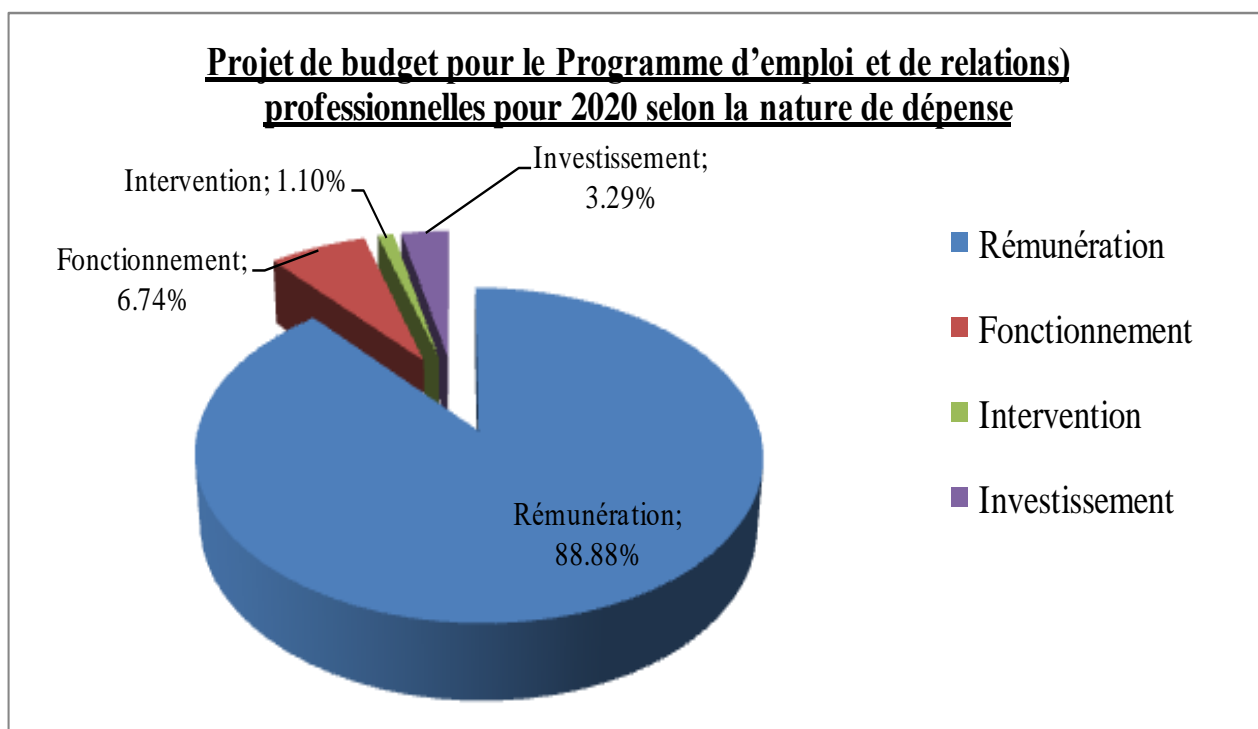


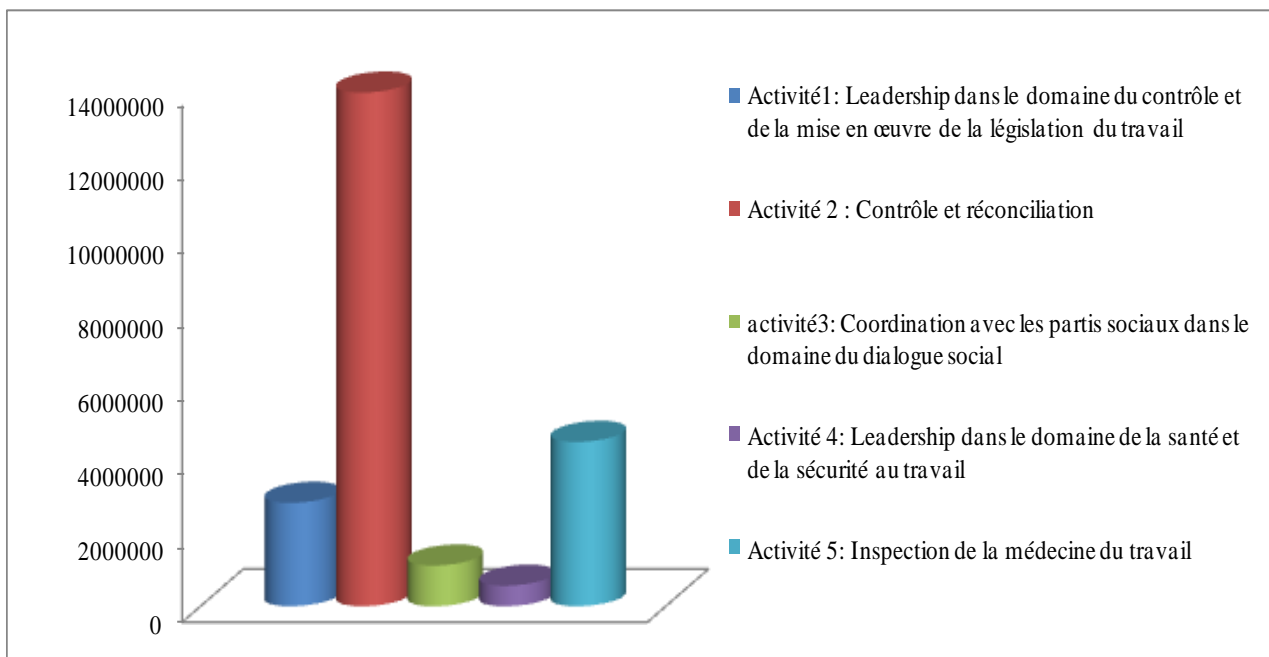
Tableau n ° 9: Budget du programme « travail et relations professionnelles » selon la destination des dépenses et "Par sous-programmes et activités"

Unité : dinars

Donnée sur les programmes	Activité	Réalisation 2018	Loi de finance 2019 (1)	Estimation 2020 (2)	Taux de croissance (2019-2020)	
					flux (2)-(1)	Taux% ((2)- (1))/ (1)
Sous-programmes centraux	Activité centrale		8.017.260	4.455.078	- 3.562.182	-44.4%
Inspection travail de santé et de sécurité au	Activité1 : Leadership dans le domaine du contrôle et de la mise en œuvre de la législation du travail		6.381.345	2.800.495	- 3.580.850	-56.1%
	Activité 4 : Leadership dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail		635.915	554.583	-81.332	-12.8%
	activité3 : Coordination avec les partenaires sociaux dans le domaine du dialogue social		1.000.000	1.100.000	100.000	10%
	Activité régionale		13.266.780	18.370.997	5.104.217	38.5%
	Activité 2 : Contrôle et réconciliation		9.193.760	13.919.191	4.725.431	51.4%
	Activité 5: Inspection de la médecine du travail		4.073.020	4.451.806	378.786	9.3%
Total sous-programmes et activités			21.284.040	22.826.075	1.542.035	7.2%
Total		19.499.145	21.284.040	22.826.075	1.542.035	7.2%

*Sans tenir compte des ressources propres des entreprises publiques.

Graphique 5 : Budget du programme de travail et de relations professionnelles selon la destination des dépenses «Par sous-programmes et activités »



3-2 Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme travail et relations professionnelles :

3.2.1- Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme :

Unité : dinar

Nature des dépenses	Réalizations		loi de finances 2019		Estimations		
	2017	2018	Avant actualisation	Après actualisation	2020	2021	2022
Rémunération	17.042.891	16.775.811	17.855.540	17.885.540	20.287.610	21.290.664	22.781.010
Fonctionnement	600.662	641.443	728.500	728.500	1.538.465	1.613.850	1.726.820
Intervention		772.965	1.050.000	1.050.000	250.000	246.086	268.870
Investissement	774.796	1.308.927	1.620.000	1.620.000	750.000	787.000	842.100
Operations financières							
Total	18.418.349	19.499.145	21.840.040	21.840.040	22.826.075	23.937.600	25.618.800

Le programme de sécurité sociale

Responsable du programme : M. Kamal Madouri, Directeur Général de la Sécurité Sociale

Il a été nommé conformément à l'arrêté du ministre des Affaires Sociales

N ° 923 du 26 avril 2017

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'application des prescriptions du Contrat Social et en particulier l'axe relatif à la protection sociale et dans le but de soulager le secteur de la sécurité sociale des pressions financières et d'améliorer son rendement compte tenu de son rôle dans :

- la consécration des valeurs de solidarité entre les différentes classes sociales et les différentes générations,

-l'amélioration du niveau de vie des individus et des familles et la préservation de la stabilité sociale, la réforme du secteur de la sécurité sociale est considéré comme l'un des projets les plus importants que le Ministère des Affaires Sociales œuvre à son aboutissement. .

Dans ce contexte, les orientations stratégiques du ministère dans le domaine de la sécurité sociale consistent principalement à :

- Réviser fondamentalement les régimes de sécurité sociale dans leurs différentes branches à travers une réforme structurelle des régimes de retraite et une évaluation aussi exhaustive que possible du régime d'assurance maladie en relation avec toutes les parties prenantes. L'évaluation de régime de sécurité sociale se fera dans le sens du contrôle des dépenses de santé, de la réduction des abus et de la maîtrise de la gestion des filières de soins.
- Diversifier les sources de financement des régimes de sécurité sociale dans les secteurs public et privé pour assurer l'équilibre financier des caisses sociales et développer les prestations et services fournis.
- Améliorer le recouvrement des créances des caisses sociales en définissant une stratégie basée sur un certain nombre d'éléments intégrés dont notamment :
 - La mise à niveau du système législatif dans le domaine de la sécurité sociale pour le rendre compatible avec les changements sociaux et économiques,
 - L'appui à la coordination et l'échange des données et des informations avec d'autres départements,
 - La réorganisation des procédures utilisées dans le domaine du contrôle et du recouvrement en fournissant tous les moyens logistiques nécessaires pour atteindre l'efficacité souhaitée.
 - Le renforcement des services électroniques, notamment ceux relatifs aux déclarations, aux autorisations et au paiement à distance des contributions, ...

- Élaborer un plan national de lutte contre l'évasion sociale, améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et travailler à intégrer le secteur parallèle en établissant un cadre juridique approprié.
- Développer les méthodes de gestion et de gouvernance des caisses de sécurité sociale.
- Appuyer la décentralisation en matière notamment de gestion, améliorer la qualité des services et les rapprocher des affiliés.
- Veiller à renforcer les accords internationaux bilatéraux dans le domaine de la sécurité sociale pour assurer la protection des droits sociaux des Tunisiens à l'étranger et le développement du régime de couverture sociale de cette catégorie.
- Élaborer un plan national pour enraciner une culture de sécurité sociale auprès de tous les assujettis. .
- Établir un socle national de protection sociale dans le but de fournir des garanties de base pour une vie décente, avec une couverture santé pour chaque citoyen et un revenu minimum pour chaque famille.

La réforme du système de sécurité sociale vise principalement à :

- Améliorer les équilibres financiers des caisses, notamment des régimes de retraite, garants de leur pérennité et préserver les acquis et leur pérennité aussi bien pour les générations présentes que pour les générations futures,
- Améliorer la couverture sociale effective et travailler à intégrer le secteur parallèle.
- Améliorer la qualité des services fournis et les rapprocher des affiliés.

Face à la situation critique que connaissent les caisses de sécurité sociale et, en particulier, la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale(CNRPS) et l'urgence d'y remédier, le Ministère des Affaires Sociales a engagé les actions suivantes :

- Promulgation de la loi n ° 2019-37 du 30 avril 2019 qui a modifié et complété la loi N° 1985-12 du 5 mars 1985 relative au régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public,
- Promulgation de décret gouvernemental N° 2019- 379 du 22 avril 2019 qui a révisé et complété le décret gouvernemental N° 2002 -916 du 22 avril 2002 relatif aux modalités d'application de la loi N° 2002-32 du 12 mars 2002 relative au régime de sécurité sociale pour certaines catégories d'employés dans les secteurs agricoles et non agricoles,
- Préparation d'un rapport relatif à l'efficacité du socle national de protection sociale. Ce rapport a été approuvé par le comité de direction du projet et discuté dans le cadre d'un colloque national organisé à cet effet le 09 mai 2019. Par ailleurs, un rapport de synthèse relatif aux différentes composantes du socle national de protection sociale est en cours de préparation. Ce rapport de synthèse inclue tous les aspects législatif, financier et institutionnel pour chaque type de garantie en tenant compte de toutes les réformes accomplies dans le domaine de la protection sociale,
- Création d'une cotisation de solidarité sociale en vertu de la loi de finances de 2018 dans le cadre de la diversification des sources de financement des caisses de sécurité sociale dont les revenus sont entièrement affectés au financement des caisses de

sécurité sociale .Cette cotisation est due par toutes les entreprises et sociétés soumises et non soumises à l'impôt sur les sociétés.

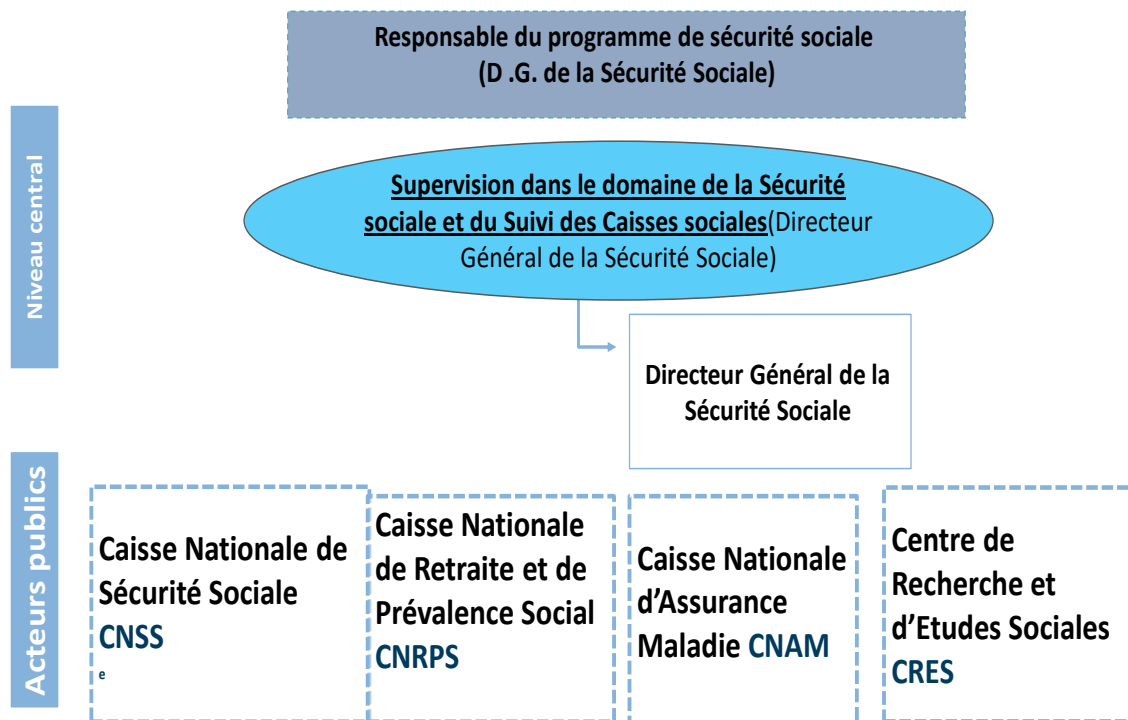
- Préparer un projet de décret gouvernemental qui révisé et complète le décret N° 1974-499 du 27 avril 1974 relatif au régime de retraite, de vieillesse, d'invalidité et des survivants dans le secteur non agricole. Ce projet est en cours de finalisation avec les partenaires sociaux.
- Prise d'une panoplie de mesures pour répondre aux besoins de liquidité des caisses de sécurité sociale en réservant à la CNRPS à titre d'exemple, des crédits de 300 MD dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour l'année 2016 et de 500 MD dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2017 et ce pour améliorer ses liquidités et lui permettre de respecter ses engagements dans les délais légaux,
- Adoption de dispositions exigeant le recouvrement direct des droits dus à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie(CNAM) au titre des cotisations dans le secteur public, conformément à la loi N° 2017-47 du 15 juin 2017 portant modification de la loi N °2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Publication en date du 29 décembre 2017 d'une circulaire invitant les établissements et des entreprises publics à payer les cotisations sociales dans leurs délais,
- Initier une évaluation du régime d'assurance maladie en collaboration avec l'Agence Française de Développement(AFD). Un Comité National de pilotage a été créé à cet effet pour fixer les termes de référence du processus de cette évaluation et lancer un appel d'offres pour Le choix des experts qui réaliseront l'étude d'évaluation,
- Lancement d'une nouvelle stratégie de recouvrement des créances de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale(CNSS),
- Remboursement par l'Etat d'une partie des dettes des établissements et entreprises publics auprès de la CNSS.
- Préparation d'un projet d'un décret gouvernemental relatif à l'abandon des intérêts du retard sur les crédits de logement.
- Elaboration d'un échéancier pour le rééchelonnement du principal de la dette accumulée par les entreprises touristiques au titre des cotisations au régime de sécurité sociale pour une période de 7 ans et exonération des pénalités de retard et ce, sur demande du redevable (l'employeur) sous condition du paiement du principal et du respect de l'échéancier.
- Elaboration d'un échéancier pour le rééchelonnement du principal de la dette des entreprises de textile, habillement, cuir et chaussures, en considérant le premier trimestre de 2017 sans pénalités de retard et ce, sur une période de 6 ans avec un an de grâce avant paiement conformément à l'échéancier,
- Adoption de mesures spéciales pour venir en aide aux commerçants du secteur du prêt-à-porter et des tissus. Les mesures prises consistent à leur accorder un échéancier pour le rééchelonnement du principal de la dette contre paiement de 10% du principal frais de poursuites compris et règlement du deuxième trimestre de 2018.
- Permettre aux institutions de la presse écrite de bénéficier du rééchelonnement de leurs dettes sur une période de 5 ans, sans pénalités de retard et sans avance et ce sous réserve

du paiement des contributions dues au titre du deuxième trimestre de 2016 et de la première tranche conformément à l'échéancier, dès sa signature

- Prise en charge par l'Etat des cotisations patronales des établissements de presse écrite et ce conformément au décret gouvernemental N° 2018- 819 du 8 octobre 2018 relatif à la fixation des conditions et des procédures d'octroi de l'avantage tel que prévu par l'article 62 de la loi N° 2017-66 du 18 décembre 2017 relative à la loi de finances 2018,
- Préparation d'un projet de décret gouvernemental portant organisation de l'organe de contrôle, compte tenu de son importance dans le développement du système de contrôle et du recouvrement en vue d'une couverture totale pour les personnes assujetties aux régimes de sécurité sociale et la limitation du phénomène d'évasion sociale.
- Abandon total et automatique des intérêts de retards dus au titre du paiement des cotisations sociales et de la réparation des dommages des accidents de travail et des maladies professionnelles qui sont payés en retard et ce, sur le trimestre écoulé jusqu'au quatrième trimestre de l'année 2016 conformément aux conditions, procédures et délais spécifiés dans le décret gouvernemental N° 2017-399 du 29 mars 2017,
- Révision des taux d'intérêt appliqués aux crédits universitaires attribués par les deux caisses de sécurité sociale et adoption d'une procédure exceptionnelle et circonstancielle portant l'abandon total et automatique des intérêts de retard dus sur les crédits universitaires supportés par les affiliés sociaux et ce, conformément aux dispositions du décret gouvernemental N° 2017-369 du 15 mars 2017 modifiant et complétant décret N° 1999-1544 du 15 juillet 1999 relatif à l'octroi de prêts universitaires par les deux caisses de sécurité sociale,
- Octroi d'un délai d'un an aux agents publics en détachement dans le cadre de la coopération technique, pour régulariser les périodes précédentes et ce, conformément aux dispositions du décret gouvernemental N°2017-260 du 8 février 2017. Le règlement se fait sur la base des taux de contributions en vigueur avant la promulgation de la loi N° 1995-105 du 14 décembre 1995 portant création d'un système unifié de validation des services.
- Adoption d'un plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale en organisant des journées de sensibilisation sur le terrain pour rapprocher les services des affiliés sociaux, encourager l'affiliation sur les lieux afin d'améliorer la couverture sociale effective et d'attirer le secteur parallèle.
- Conduire des campagnes conjointes de contrôle entre les services de l'inspection de travail et des services la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour relever les défaillances enregistrées au niveau des conditions de travail de la main-d'œuvre féminine dans le secteur agricole.
- Adoption de l'expérience de la Sécurité Sociale Mobile (avec l'acquisition et l'équipement de 3 bus) et l'achèvement des études techniques pour l'acquisition de 3 bus supplémentaires à utiliser comme bureaux mobiles. Ces derniers seront en mesure d'accéder aux lieux reculés et de rapprocher les services des deux caisses de leurs adhérents de manière à étendre la couverture sociale.
- Lancement du programme « Ahmini » (Protège-moi), qui améliorerait les conditions d'adhésion au système social, de quelque 500 000 travailleuses rurales,

- Signature de conventions bilatérales dans le domaine de la sécurité sociale (23 conventions signées ou en cours de négociation)
- Poursuivre la mise en place des maisons de services de sécurité sociale, qui sont au nombre de 54 (y compris les maisons de services administratifs, l'interlocuteur unique et les unités mobiles), dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services fournis et de leur rapprochement aux assurés sociaux,
- Soutenir la décentralisation et renforcer le capital humain au niveau des centres régionaux et locaux.

2- Objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme



2.1- Présentation des objectifs stratégiques et des indicateurs de mesure de rendement du programme :

La stratégie du programme de sécurité sociale s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs centraux qui ont été définis en fonction des priorités et des orientations retenues dans ce secteur. Les objectifs consistent à :

- ✓ **L'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale** : Cet objectif est retenu dans la stratégie du Ministère pour assurer les équilibres financiers des caisses sociales. A cet effet, un sous-comité de protection sociale regroupant des membres représentant le gouvernement, l'UGTT, l'UTICA été constitué. Ce sous-comité tripartite a été chargé de réaliser une revue complète des régimes de sécurité sociale dans ses différentes branches afin de trouver des solutions et des procédures à moyen et long termes permettant d'atteindre l'équilibre financier.
- ✓ **Améliorer le recouvrement** : cet objectif consiste à trouver des mécanismes susceptibles d'améliorer le recouvrement des créances des caisses sociales tant auprès du le secteur public que du secteur privé et améliorer les ressources des caisses sociales.
- ✓ **Contribuer à l'amélioration de la couverture sociale** : Il s'agit d'évaluer et de réviser le rôle joué par la CNSS pour attirer les travailleurs des secteurs informels et améliorer ainsi la couverture sociale effective.
- ✓ **Améliorer la qualité des services et les rapprocher de l'assuré social** : Cet objectif consiste à améliorer la qualité des services fournis par les caisses sociales et les rapprocher des assurés sociaux.

- Présentation des objectifs :

Objectif 2-1-1 : Contribution à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale : Cet objectif s'inscrit dans la stratégie du Ministère pour assurer les équilibres financiers des caisses sociales.

Référence de l'objectif : le contrat social en tant qu'axe de la protection sociale

-Présentation de l'indicateur : Dans le cadre des dispositions du contrat social, l'amélioration des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale est considérée comme l'un des objectifs prioritaires que le Ministère cherche à atteindre. Ceci est d'autant plus vrai et urgent que les caisses de sécurité sociale connaissent des pressions financières élevées, notamment au niveau des régimes de retraite, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé ainsi que le régime de l'assurance maladie. Les éléments les plus importants liés à cet objectif sont :

- **A court terme** : veiller à ce que les caisses remplissent leurs obligations envers leurs adhérents et envers les clients,
 - **A moyen et long termes** : assurer la pérennité financière des régimes existants, le maintien des droits acquis et leur viabilité pour les générations présentes et futures
- **Justification de l'adoption des indicateurs spécifiques aux objectifs** : Le ratio d'équilibre entre les charges et les produits (produits / charges)

Cet indicateur consiste à rapprocher les charges totales de chaque caisse aux produits totaux et à suivre le ratio de l'équilibre financier global au niveau de ces différentes composantes. Il vise également le suivi de l'adéquation entre les charges et les produits des régimes de retraite dans les secteurs public et privé et du régime d'assurance maladie.

Tableau n ° 10 : Calendrier des indicateurs d'objectifs 1.1.2

Indicateurs de mesure de performance	Unité	Réalizations			2019(1)	Objectifs		
		2016	2017	2018*		2020	2021	2022
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)								
- Pourcentage d'équilibre entre les dépenses et les produits de l'ensemble de la caisse	%	118,70	118	117	116	115	114	113
- Pourcentage d'équilibre entre les dépenses et les produits des régimes de retraite	%	143,80	144	144	143	142	141	140
Caisse National de Retraite et de Prévoyance sociale(CNRPS)								
- Pourcentage d'équilibre entre les charges et les produits de l'ensemble de la caisse	%	99,3(**)	107,2(**)	124,80	120,90	110,90	112,40	115,90
- Pourcentage d'équilibre entre les charges et les produits des régimes de retraite	%	101,3(**)	122,8(**)	125,80	121,30	111	112,50	116
Caisse Nationale d'Assurance Maladie(CNAM)								
- Pourcentage d'équilibre entre les dépenses et les produits de l'ensemble de la caisse	%	87,10	86,30	82	76,40	77,07	77,80	78,50
- Pourcentage d'équilibre entre les dépenses et les produits du régime d'assurance maladie	%	94,20	94,10	89,70	83,20	84	85,10	86,30

(1) Estimations :

* Estimations finales basées sur les données recueillies auprès des services des caisses sociales

(**) Compte tenu des crédits alloués par le Budget de l'État pour les années 2016 et 2017, qui s'élèvent respectivement à 300 Mds et 500 Mds

- **Justification de l'adoption des indicateurs liés à l'objectif : Taux de recouvrement (Caisse Nationale de Sécurité Sociale)**

La fonction de recouvrement des cotisations et de contrôle du respect des lois de sécurité sociale fait partie des fonctions principales pour assurer la pérennité des régimes de sécurité sociale et atteindre leurs équilibres financiers. Le taux de recouvrement a été adopté comme deuxième indicateur pour suivre l'objectif lié à l'amélioration des équilibres financiers de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, étant donné le lien étroit entre le recouvrement et l'équilibre financier de la caisse.

Cet indicateur est égal aux montants recouverts par rapport aux déclarations déposées auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Il vise à suivre les résultats des travaux menés par la

Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour collecter ses cotisations, soit pour les trois trimestres courants, soit pour les trois trimestres précédents.

Tableau n°11 : Chronologie des indicateurs de l'objectif 1.1.2

Indicateurs mesurant le rendement	Unité	Réalizations			Loi de finances	Objectifs		
		2016	2017	2018	2019(1)	2020	2021	2022
Pourcentage de recouvrement pour les trois trimestres courants								
• Régime des salariés dans le secteur non agricole	%	91,30	92,60	91,50	91	92	93	93
• Régime des travailleurs non-salariés dans le secteur non agricole	%	47,90	47,00	48,40	48	50	52	55
Pourcentage de recouvrement pour les 3 trimestres précédents	%	17	24	28,30	20	23	24	25

(1) Estimation

Présentation de l'objectif 2 : amélioration de la couverture sociale

Le ministère s'emploie à améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et à attirer le secteur parallèle. L'objectif ciblé est d'assurer l'affiliation volontaire des travailleurs dans les régimes de sécurité sociale, selon une approche flexible.

Référence de l'objectif : Le contrat social

Justification de l'adoption des indicateurs spécifiques à l'objectif : taux de couverture sociale effective : Cet indicateur est égal au nombre de travailleurs déclarés (sans tenir compte des travailleurs des entreprises affiliées d'office) / le nombre de personnes employées (y compris les travailleurs du secteur informel). Il vise à évaluer le travail de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour attirer les travailleurs des secteurs informels et améliorer la couverture sociale effective.

Tableau n° 12 : Chronologie des indicateurs de l'objectif 1.2.2

Indicateurs de mesure de performances	Unité	Réalizations			Loi de finance	Objectifs		
		2016	2017	2018	2019 ⁽¹⁾	2020	2021	2022
-Régime des salariés non agricoles	%	79,05	79,16	80,73	81,60	82,48	83,37	84,27
-Régime des salariés agricoles	%	10,76	11,10	11,13	11,31	11,50	11,69	11,88
-Régime des salariés dans le secteur agricole amélioré	%	98,30	98,38	98,76	98,81	98,85	98,90	98,95
-Régime des travailleurs non-salariés non agricoles	%	82,04	82,33	83,82	84,78	85,75	86,73	87,72
-Régime des travailleurs non-salariés agricoles	%	81,06	81,66	83,44	83,85	84,27	84,69	85,11
Total	%	79,41	79,61	80,84	81,75	82,66	83,57	84,50

Présentation de l'objectif 3 : améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux

Le Ministère s'emploie à développer la gouvernance des caisses et à améliorer les services et leur qualité et à les rapprocher des affiliés sociaux et ce, à travers la réduction des délais de prestation de ces services (modes et procédures de paiement de la retraite, paiement des prestations aux ayants droit, remboursement des frais de soins ...), le renforcement de la décentralisation et la création de maisons de services ainsi que le suivi des normes et indicateurs d'amélioration de la qualité et de l'efficacité.

- **Justification de l'adoption des indicateurs de l'objectif : délais de bénéfice des services et pourcentage de dossiers clôturés dans les délais :**

Cet indicateur vise à suivre la qualité des services fournis par les caisses sociales en vue de les améliorer, de les rapprocher des affiliés et de réduire leurs délais.

Tableau n°13 : Chronologie des indicateurs de l'objectif 1.3.2

Contenu	Réalisation			Loi de finance	Objectifs		
	2016	2017	2018	2019 (1)	2020	2021	2022
Caisse National de Sécurité Sociale -Délais de paiement des prestations au titre de la retraite, de, l'invalidité et des survivants (par jour) (1)	58	41	46	43	40	38	35
Caisse National de Retraite et de Prévoyance Sociale (Pourcentage de dossiers clôturés dans les délais) (2)							
-Attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouvelles recrues (2-1)	85,60%	85%	87,80%	90%	92%	93,50%	95%
-Liquidation des dossiers de retraite (2-2)	98,20%	98,20%	98,30%	99%	99,10%	99,30%	99,50%
-Liquidation des dossiers des veuves (fs) s (3-2)	97,40%	96,50%	96,50%	97,50%	97,80%	98,10%	98,50%
-Traitement des dossiers des orphelins (2-4)	85,10%	78%	81,60%	82%	83%	84%	85%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie (par jours)							
-Délais de remboursement des frais (3) (par jour)	21,82	21	29,3	34,3	29	25	21
-Délais de remboursement des prestataires de soins (par jour) :							
• Honoraires des médecins	entre 38,5 et 54,3	121	134,6	100,4	100	95	90
• Remboursement des pharmaciens	entre 30 et 41	111	122	81	80	75	70
• Honoraires des physiothérapeutes	38,65	75,3	114,2	117	116	114	111
-Délais de prise en charge des services soumis à autorisation préalable (par jour)							
• Prise en charge des opérations chirurgicales sous forme d'approbation	11,1	14	11	12	11	10	9
• Transplantation rénale	32,3	18	23	40	35	30	21
• Greffe de moelle épinière	18,3	18	22	13	12	11	10
• Prise en charge des frais des interventions chirurgicales sur le cœur, les artères et l'examen radiographique des muscles cardiaques	14,8	14	13	13	7	7	7
• Lithotripsie des calculs rénaux	8,8	9	8	8	7	7	7
• Scanner, diagnostic IRM	12,8	8	14	14	12	10	7
• Prise en charge des dépenses d'appareillage médical	18,09	de 5 à 60	de 5 à 49	de 5 à 53	de 5 à 50	de 5 à 47	de 5 à 45
• Prise en charge des frais des soins thermaux	9,8	10	11	9	8	7	7
• Couvrir les frais de physiothérapie	9	15	19	18	15	12	10

(1) La période d'attente de l'affilié social, à partir de la date d'ouverture du droit à la retraite

(2) Le pourcentage de dossiers clôturés dans les délais par rapport au nombre total de dossiers

- (2-1) : Comment calculer les délais : Moins de 24 heures, un jour, deux ou trois jours
 (2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier ou le mois qui suit le mois de dépôt du dossier
 (2-3) : Le mois de dépôt ou le mois qui suit le mois de dépôt
 (2-4) : Le mois de dépôt ou le mois qui suit le mois de dépôt
 (1) Récupération des dépenses de traitement des maladies lourdes ou chroniques, récupération des dépenses de traitement des maladies accidentelles, récupération des frais des chirurgies, recouvrement des frais d'accouchement et recouvrement des frais de suivi de la grossesse.

2.2 –Présentation des activités de programme

Tableau n°14 : Énoncé des activités et des interventions pour le programme de sécurité sociale

Les objectifs	Indicateurs	Estimation des indicateurs 2020-	Interventions	Activités (nécessitant une intervention financière)	Estimation des crédits pour les activités
<u>Objectif 1 : Contribution à l'amélioration des équilibres financiers des caisses sociales</u>	<u>Indicateur 1 : Pourcentage d'équilibre entre les charges et les revenus</u>	Voir : Tableau 1	-Entrée en vigueur de la réforme du régime des salariés dans le secteur non agricole. -Mise en œuvre de l'article 87 de la loi N°2018- 56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances 2019. Cette loi a créé une contribution exceptionnelle de 1% des transactions des banques, des compagnies d'assurance et des entreprises de télécommunications, du pétrole et des hydrocarbures au profit des caisses sociales à partir du premier janvier 2020 et les années suivantes.	Activité1 : Leadership et supervision des caisses de sécurité sociale	484.680.965
<u>Objectif 2 : Améliorer la couverture sociale</u>	<u>Indicateur 2 : Ratio de recouvrement (CNSS)</u>	Voir : Tableau2	- Création d'un fonds de Trésor appelé "diversification des sources de financement de la sécurité sociale", dédié aux cotisations sociales de solidarité et autres pour plus de transparence -Prise en charge- dans le cadre de la loi de finance2020-, des dettes des sociétés de transport nationales et régionales auprès de la CNRPS et de la CNSS -Diversification des sources de financement en proposant la mise en place de taxes pour le financement de la sécurité sociale similaires aux taxes sur le tabac, le carburant , le café, les SMS/MMS de participation aux jeux télévisés , les communications téléphoniques ,les entreprises polluantes, les boissons alcoolisées, les redevances	Activité2 : Gestion au profit de l'Etat dans certains régimes sociaux et interventions sociales (CNSS)	10.350.000

		<p>des autoroutes les industries et laboratoires pharmaceutiques, les jeux du hasard ,les assurances complémentaires, la plus-value immobilière, les revenus des avocats, les produits nuisibles à la santé et les revenus de placement financier</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliorer le recouvrement en intensifiant le contrôle, en allégeant les procédures de contrôle et de recouvrement en fournissant tous les moyens logistiques nécessaires (application informatique pour la contrôle, mise en place de l'application informatique de gestion des mises en demeure dont les huissiers sont chargés). -Développer des méthodes de recouvrement électronique en installant les TPE dans tous les bureaux de la CNSS -Révision du cadre législatif dans le domaine de la sécurité sociale - Coordination et échange et accès mutuel à l'information et aux bases de données entre l'administration fiscale et la CNSS pour un meilleur recouvrement social et fiscal. - Proposition d'une amnistie fiscale pour les pénalités de retard accumulées par la CNRPS auprès des services fiscaux en raison de non transfert des montants déduits des pensions de retraite au profit des services de l'impôt. -Soumettre la participation aux marchés publics, concessions, ventes aux enchères publiques de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics et des institutions soumises au contrôle de l'État ainsi que les appels à compétition dans le cadre des contrats PPP, à l'obligation de dépôt de toutes les déclarations échues et au paiement des montants dus. - Initiation de la décentralisation du recouvrement des cotisations de la CNRPS pour les entreprises et les affiliés sociaux après installation de l'application informatique. - Compensation des arriérés de la CNRPS auprès du ministère des finances 		
--	--	---	--	--

			<p>au titre des impôts retenus sur les pensions de retraite et sur les revenus des prestataires de services, des cotisations revenant à la CNRPS et dues par certains ministères, institutions et entreprises publiques en difficulté financière.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tenir des comptes individuels au niveau des salaires des affiliés pour leur ouvrir le droit aux services fournis par la CNAM -Tenir un registre reprenant la situation des prestataires de services de santé vis-à-vis du système de sécurité sociale peut s'y référer lors du paiement des prestations de services qui leur sont dues par les caisses -Etablir un échéancier des dettes des deux caisses sociales dues à la CNAM, - Préparation d'une norme comptable spéciale des caisses de sécurité sociale -Renforcer le contrôle administratif et médical. 		
<p><u>Objectif 2:</u> <u>Amélioration de la couverture sociale</u></p>	<p><u>Indicateur 3 : Ratio réel de couverture sociale</u></p>	<p>Voir : Tableau3</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Intensification du contrôle sur le terrain (porte à porte) et renforcement du corps de contrôle. -Adopter et renforcer le plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale par : <ul style="list-style-type: none"> * Le lancement de campagnes de sensibilisation dans le cadre d'un plan de communication global, *La préparation de brochures pour introduire les systèmes de sécurité sociale et la préparation d'émissions médiatiques sous la forme d'une série vidéo 2D diffusée sur les réseaux sociaux -Améliorer les méthodes de gestion et l'accueil en adoptant une formation ciblée. <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'évasion sociale - Soutenir l'expérience de l'activité mobile de sécurité sociale en continuant à créer des unités mobiles d'affiliation et d'adhésion -Proposer des mesures pour lutter contre l'informel et la concurrence déloyale entre les acteurs économiques, en pénalisant les personnes non inscrites d'une amende 1.000 à 50.000 dinars à 	<p>Activité3 : Agir au profit de l'Etat dans les régimes spéciaux de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales (CNRPS)</p>	<p>115.639.000</p>

			<p>l'instar des dispositions de l'article 52 de la loi de finances de 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter de 3 à 5 ans, les délais de prescription des dus à la CNSS en révisant l'article 110, alinéa 1, de la loi N° 1960-30 du 14 Décembre 1960 portant organisation des régimes de sécurité sociale afin de permettre une meilleure vérification et contrôle des déclarations de salaires et du respect de la réglementation en vigueur 		
<p><u>Objectif 3 : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des affiliés sociaux</u></p>	<p><u>Indicateur 4 : Délais de bénéfice des services et proportion des dossiers traités à temps</u></p>	<p>Tableau 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la décentralisation et appuyer le capital humain au niveau des centres régionaux et locaux -Appuyer le projet de comptes individuels des adhérents, en menant des campagnes de sensibilisation et d'information sur ce projet tant au niveau central qu'au niveau régional et local pour faire connaître les objectifs de ce projet national et de ses effets positifs aussi bien sur l'entreprise que sur l'affilié. -Mettre à jour les deux applications informatiques de gestion des comptes de l'employeur et des employés au niveau de la CNRPS - Poursuivre la création des « maisons de la sécurité sociale » et élargir le réseau des structures régionales et locales des caisses sociales. -Soutenir et développer la direction de la communication et généraliser l'utilisation du système de messagerie électronique acquis récemment dans le cadre de la coopération avec la Banque Mondiale au niveau de la CNSS -Continuer à développer des systèmes informatiques des caisses, à accroître leur efficacité et à améliorer leur capacité à suivre l'évolution des développements et les charges de travail .- Extension des services à distance, pour la délivrance et le dépôt de documents périodiques -Développer des moyens de communication des affiliés avec les 	<p>N4: Gérer au profit de l'Etat les régimes spéciaux de sécurité sociale (CNAM)</p>	<p>720.000</p>

			structures de la CNSS en élargissant le champs d'utilisation des messages courts : l'inclusion de nouveaux services destinés aux pensionnés tels que l'information sur le montant et le délai du décaissement du premier versement de la retraite et rappel des dates de dépôt des documents périodiques, notification de la date de décaissement du reliquat du capital décès. -Mise en place d'un système d'échange électronique de données entre la CNAM et les prestataires de services de santé.		
--	--	--	--	--	--

3- Dépenses du programme de sécurité sociale:

3.1- Budget du programme de sécurité sociale :

Tableau n°15 : Budget du programme de sécurité sociale selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

*Sans tenir compte des ressources propres des entreprises publiques

Unité : dinar

Donnée du programme	Réalisation 2018	Loi de finance 2019 –(1)		Estimation 2020 (2)	(2020/2019) croissance	
		Ancienne classification	Nouvelle classification		flux (1)-(2)	% Taux -(2) (1) /((1))
Rémunération	622.715	834.957	834.957	791.965	- 42.999	-5.1%
fonctionnement	15.049	28.000	28.000	28.000		
Intervention	963.923.118	448.597.000	480.597.000	610.522.000	129.925.000	%27
Investissement		15.000	15.000	50.000	35.000	
Operations financières		32.000.000				
Total général	964.560.882	481.474.957	481.474.957	611.391.965	129.917.008	27%

Graphique n ° 6 : Le projet de budget de la sécurité sociale pour l'année 2020

Selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

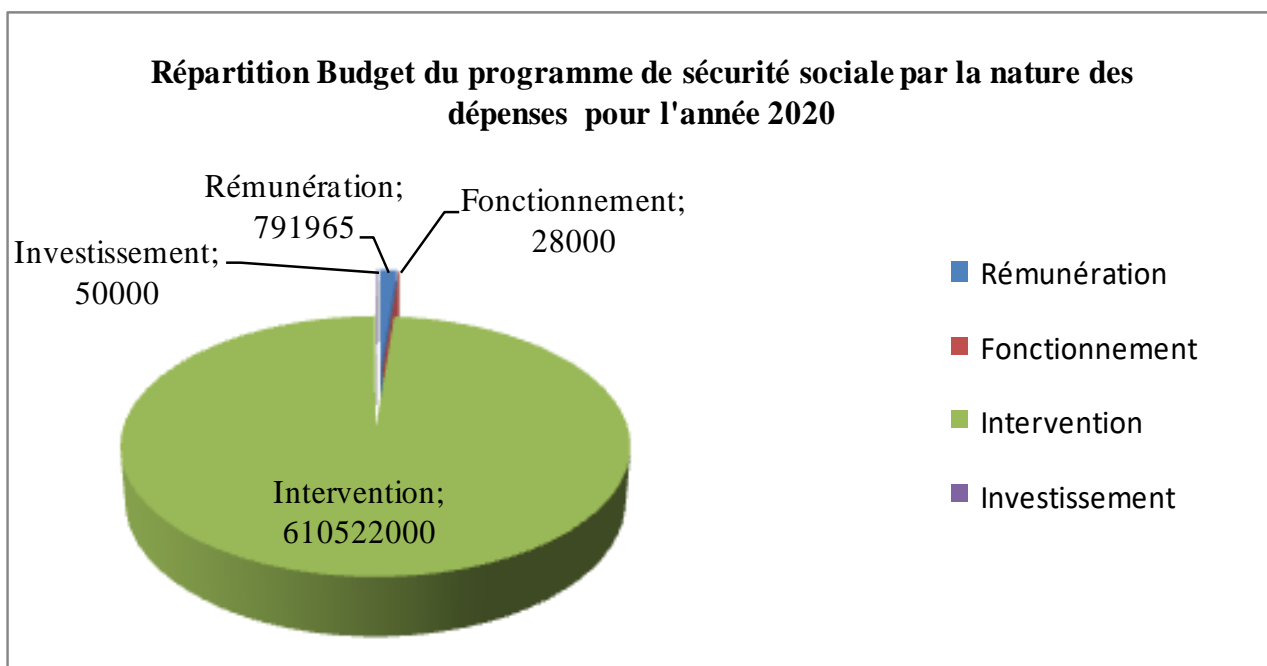


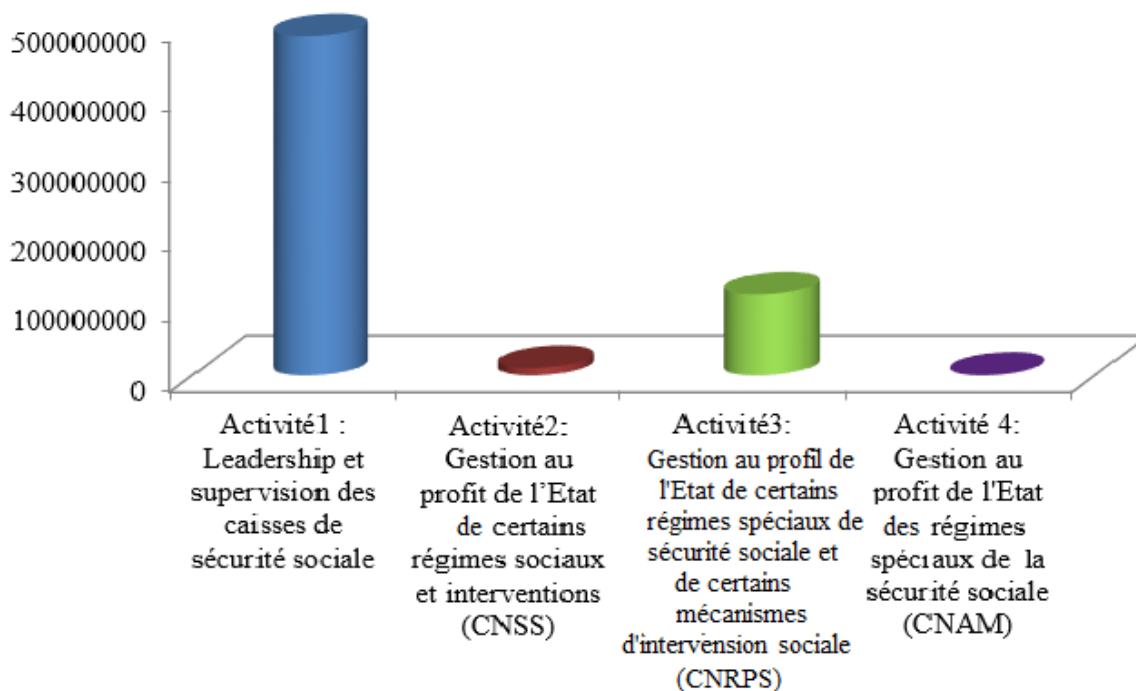
Tableau n°16'' : Budget du programme de la sécurité sociale selon la destination des dépenses et par sous-programmes et activités

Unité : dinar

Donnée sur les programmes	Activité	Activité 2018	Loi de finance 2019 (1)		Taux de croissance (2019-2020)	
					Flux (1)-(2)	% Taux -(2) (1) /((1))
Sous-programme central	Activités centrales	135637764	300877957	484682965	183805008	61.1%
Supervision dans le domaine de la sécurité sociale et suivi des caisses de sécurité sociale	Activité1 : Leadership et supervision des caisses de sécurité sociale	135637764	300877957	484680965	183803008	61.1%
	Acteurs	503.036.382	180597000	126709000	-53888000	-29.8%
	Activité2 : Gestion au profit de l'Etat de certains régimes sociaux et interventions (CNSS)	71647868	52350000	10350000	-42000000	-80.2%
	Activité3 : Gestion au profit de l'Etat dans les régimes spéciaux de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales (CNRPS)	431388514	127527000	115639000	-11888000	-9.3%
	Activité 4 : Gestion au profit de l'Etat des régimes spéciaux de la sécurité sociale (CNAM)	720000	720000	720000	-	
Total des sous-programmes et activités		639394145	481474957	611391965	129917008	27%
Total		639394145	481474957	611391965	129917008	27%

Ressources propres des entreprises non comprises

Graphique ° 7 : Budget du programme de la sécurité sociale selon la destination des dépenses et par sous-programmes et activités



3.2- Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme de sécurité sociale :

3.2.1- Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme

Unité : Dinar

Nature de dépense	Réalizations		Loi de finances 2019		Estimations		
	2017	2018	Ancienne classification	Nouvelle classification	2020	2021	2022
Rémunération	681.805	622.715	834.957	834.957	791.965	824.771	882.505
Fonctionnement	13.871	15.049	28.000	28.000	28.000	34.000	3638036.
Intervention	768.810.907	963.923.118	448.597.000	480.597.000	610.522.000	640.255.229	685226.715
Investissement			15.000	15.000	50.000	50.000	50.000
Opérations financières			32.000.000				
Total	769.506.583	964.560.882	481.474.957	481.474.957	611.391.965	641.164.400	686.195.600

Le programme de promotion sociale

Le responsable du programme est M. Mohamed Ben Youech, Directeur Général de la Promotion Sociale

Nommé conformément à l'arrêté du ministre des Affaires sociales N° 923 du 26 avril 2017

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

Le secteur de la promotion sociale occupe une place centrale dans la politique sociale du ministère et ce, dans le but de soutenir le modèle de développement social en réduisant les disparités régionales et les taux de pauvreté, de préserver le capital humain, de renforcer les principes de justice sociale et l'égalité des chances entre tous les citoyens, de réduire l'analphabétisme, particulièrement des femmes et d'assurer l'inclusion sociale et économique des personnes handicapées.

Dans ce cadre, les services du Programme de Promotion Sociale ont œuvré adapter le niveau des services du programme national d'aide aux familles nécessiteuses à atteindre les objectifs retenus. Ces actions seront menées à travers la révision exhaustive de la liste des familles nécessiteuses soit près de 900milles familles, l'élaboration d'une banque de données et la poursuite du développement du système de l'identifiant social qui comprendra, en plus des familles nécessiteuses et à faible revenu, les assurés sociaux et les ayants droit (au nombre de 7,7 millions).

- Publication de l'arrêté conjoint des ministres des affaires sociales et des finances du 30 août 2018 relatif à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la subvention du programme national d'aide aux familles nécessiteuses et des cartes de soins gratuites,
- Publication de l'arrêté conjoint des ministres des affaires sociales et des finances du 3 avril 2018 portant fixation du montant de la subvention attribuée dans le cadre du programme national d'aide aux familles nécessiteuses
- Révision de la circulaire N°5 relative au programme des moyens de subsistance pour les personnes handicapées qui sont capables de travailler,
- Révision de l'arrêté du 19 mars 2003 concernant les primes accordées aux familles d'accueil, dans le cadre du placement familial en vue de porter l'allocation à 200 dinars par mois.
- Initier la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent. Le Ministère des Affaires Sociales développera un plan d'action dont l'objectif consiste à protéger les groupes sociaux vulnérables contre le terrorisme via la programmation d'une série d'activités avec les partenariats gouvernementaux, la société civile et les organisations. De telles activités portent sur :

-L'organisation d'une série de cours de formation pour renforcer les capacités des intervenants sociaux dans les Centres de Défense et d'Intégration Sociale et ce, au profit des groupes les plus vulnérables à la polarisation à l'extrémisme violent.

- Développer un ensemble d'outils scientifiques et pédagogiques pour l'évaluation des risques, les besoins et les possibilités pour accroître les processus de prise en charge et de réintégration.

-Développer les capacités du personnel des institutions de promotion sociale dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi N°2017-58 du 11 août 2017 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Cette loi définit aussi le rôle important que jouent le Ministère des Affaires Sociales et ses structures de contrôle dans du domaine de la lutte contre la violence, à travers :

*L'organisation des sessions de formation pour améliorer les services aux femmes victimes de violence dans le gouvernorat du Kef. Ces sessions sont organisées en coopération avec l'Association Femme et Citoyenneté le Kef dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Manara (Phare en arabe) » qui est un centre spécial d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence financé par l'Organisation des Nations Unies pour les Femmes (ONU femmes) en partenariat avec la Fondation Espagnole SIDIAL.

- Elargir le réseau des institutions de protection sociale, de défense et d'intégration sociale par la création de 3 nouveaux centres de défense et d'inclusion sociale dans les gouvernorats de Kebili et Tataouine en 2018 et de Monastir en 2019,
- Elargissement des cellules d'accompagnement des élèves afin de réduire le décrochage scolaire précoce en coordination avec les Ministères de l'Education et de la Santé. Le nombre total de cellules pour l'année 2018 s'élève à 2628
- Proposer un nouveau décret portant organisation administrative et financière des Centres de Défense et d'Intégration Sociale et de leurs conseils consultatifs. Le projet en question vise à restructurer les centres et élargir leurs compétences techniques pour faire face aux divers phénomènes sociaux tels que la violence, les fractures sociales, la drogue, le suicide, l'immigration illégale, la traite des personnes et l'emploi des enfants.
- Initier la mise en œuvre du projet de la 2ème chance pour les adolescentes et adolescents ayant quitté l'enseignement prématurément. Le Centre de Défense et d'Inclusion Sociale de Gabes adoptera l'expérience pilote du ministère. Ce projet consiste en un guichet unique appelé à guider les adolescents à s'intégrer dans des parcours d'études, ou celui de la formation professionnelle.
- Préparation d'une stratégie nationale sur le soutien familial et les soins alternatifs pour les enfants en danger et les enfants sans soutien familial.
- Préparation d'un cahier de charges pour les familles d'accueil pour les enfants en danger et ceux sans soutien familial
- Publication de la circulaire du Ministre des Affaires Sociales N° 41 du 31 mai 2018 concernant le suivi du dossier des enfants sans soutien familial et ceux qui sont nés hors mariage.

- Financement, dans les 24 gouvernorats, de 603 projets dans l'artisanat et les métiers permettant de procurer les moyens de subsistance aux personnes handicapées et ce pour un crédit de 2MD
- Préparation d'un arrêté de création d'un mécanisme de secours social en Tunisie et des comités de pilotage,
- Structuration des inspections pédagogiques pour l'enseignement spécialisé et l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de ce secteur
- Initier la préparation d'une application informatique pour les associations travaillant dans le domaine du handicap et les établissements d'enseignement spécialisé
- Réalisation d'un projet de programme d'alphabétisation et d'éducation des adultes et d'éducation non formelle dans le gouvernorat de Kairouan, en partenariat avec les ministères de l'Education et de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées (résolutions de la session extraordinaire du processus de développement à Kairouan le 17 Décembre 2015).
- Élaborer une stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes au profit des groupes qui ont abandonné l'école ou qui n'ont pas fait d'études afin de concrétiser le principe de l'éducation universelle.
- Préparation d'un projet de programme d'alphabétisation, d'éducation des adultes et d'éducation non formelle pour Siliana en partenariat avec les ministères de l'Education et de la Femme, de la Famille (décision de la session extraordinaire sur le processus de développement de Siliana le 29 mars 2015).
- Etablissement de deux accords de partenariat dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes entre le Ministère des Affaires Sociales, l'Agence de Vulgarisation et de formation Agricole et l'Agence Tunisienne de Formation Professionnelle.

➤ **L'approche genre :**

1. Choix du programme

Le programme de promotion sociale est l'un des programmes les plus importants du ministère. Son importance est mise en évidence non seulement par le niveau de budget qui lui est alloué mais, aussi par le nombre d'agents et cadres y travaillant et par la diversité des interventions sociales. En effet, les services de la promotion sociale œuvrent à optimiser les transferts sociaux et à les orienter vers les catégories les plus démunies e, à concevoir et à mettre en œuvre des programmes d'intégration des groupes vulnérables et fragiles dans le circuit économique et à améliorer les conditions financières et de soutien aux familles nécessiteuses et à faible revenu.

Les interventions du programme de promotion sociale s'adressent également en grande partie aux femmes, que ce soit en milieu urbain ou rural, ou certains groupes bien déterminés (femmes battues, mères célibataires, femmes analphabètes, femmes handicapées enceintes). L'importance de ce programme est mise en évidence par les éléments ci-après :

*Le programme représente 60% du budget du Ministère

* Le programme cible 923 000 familles démunies et à faible revenu, soit près de 3 millions d'habitants, représentant 25% de la population.

* Le programme cible 1,8 million d'analphabètes

* Le programme cible divers groupes, dont notamment les personnes handicapées et les enfants en danger et non pris en charge

2- Les mesures juridiques prises pour concrétiser l'approche :

Le programme de promotion sociale a retenu, dans une première étape, l'implémentation de l'approche genre et ce à travers un certain nombre de mesures :

- **La création d'un comité de pilotage de l'approche budgétaire** qui prend en compte le principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et toutes les catégories sociales. Le comité est présidé par le chef de cabinet et comprend les chefs de programme et le responsable de l'Unité de Gestion Budgétaire par Objectifs et un représentant de la direction Générale des Statistiques, de l'Analyse et de la Planification Stratégique, en plus du représentant du Bureau des Affaires Juridiques et du représentant de la direction de l'alphabétisation. Ce comité est chargé de :

- Préparer une vision budgétaire prenant en compte l'approche genre
- Concevoir des objectifs et des indicateurs pour mesurer le rendement et programmer des activités qui consacrent l'approche de genre.
- Étudier les rapports périodiques reçus des chefs de programme

• **Création des sous-comités :** Les sous-comités sont chargés de formuler des objectifs et des indicateurs pour mesurer les performances et programmer les activités qui consacrent l'approche genre et la préparation des rapports périodiques. Le sous-comité est appelé à transmettre, par la suite, les rapports aux différents chefs de programme.

Le comité comprend le président du programme, des représentants du programme, un représentant du programme de leadership et de soutien, un représentant de l'unité GBO et un représentant de la Direction Générale des Statistiques, de l'Analyse et de la Planification Stratégique.

3-Diagnostic de la situation par les interventions des services de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes

Dans le cadre de la consécration de l'approche genre et dans une première étape, le programme promotion sociale a retenu un objectif stratégique et deux indicateurs de mesure de performance et ce en accord avec le responsable de ce programme.

En effet, l'alphabétisation et l'éducation des adultes reflète le statut social de plusieurs groupes de personnes les femmes analphabètes et en particulier celles appartenant au milieu rural, qui souffrent de nombreuses difficultés au niveau de la jouissance des services d'éducation des adultes .L'objectif stratégique retenu est décliné ci-après :

* **L'objectif stratégique :** contribuer à réduire le taux d'analphabétisme général

* **L'indicateur stratégique** : le taux d'analphabétisme féminin

* **Objectif opérationnel** : polarisation des analphabètes

* **Indicateur opérationnel** : le taux de polarisation des femmes analphabètes

En coordination avec le responsable du programme et le directeur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, un certain nombre de données statistiques ont été fournies.

Tableau de répartition des analphabètes selon les gouvernorats et les régions

Gouvernorat	Nombre d'analphabètes			Taux d'analphabétisme		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Tunis	25.7	75.3	101.0	5.5	16.1	10.8
Ariana	18.5	42.5	61.0	7.1	16.3	11.7
Ben arous	19.2	43.0	62.3	6.9	15.1	11.0
Manouba	19.1	37.6	56.7	11.1	22.4	16.6
Grand Tunis	82.6	198.4	281.0	7.0	16.8	11.9
Nabeul	40.8	76.9	117.7	11.6	22.2	16.8
Zaghouan	11.5	25.4	36.9	15.7	32.8	24.5
Bizerte	26.0	56.8	82.8	10.5	23.3	16.8
Nord-est	78.3	159.0	237.3	11.6	23.8	17.7
Beja	26.6	47.2	73.9	20.0	36.5	28.1
Jendouba	37.4	81.6	119.0	23.4	44.1	34.5
Kef	18.9	40.7	59.6	18.8	38.1	28.8
Seliana	15.0	37.2	52.2	16.4	37.6	27.4
Nord-ouest	97.9	206.8	304.7	20.2	39.7	30.3
Sousse	26.6	54.9	81.5	8.7	18.7	13.6
Monastir	18.6	37.7	56.3	7.7	15.8	11.7
Mahdia	16.3	50.6	66.9	10.0	27.6	19.3
Sfax	37.5	84.6	122.1	9.1	20.6	14.9
Centre -est	99.0	227.8	326.8	8.8	20.2	14.6
Kairouan	43.5	98.0	141.5	19.7	39.5	30.2
Kasserine	30.2	72.1	102.3	17.3	38.9	28.4

Sidi Bouzid	40.5	77.5	118.0	23.6	41.6	33.0
Centre -ouest	114.1	247.6	361.8	20.2	39.9	30.5
Gabes	18.4	38.1	56.6	11.7	22.8	17.4
Médenine	21.3	44.2	65.5	10.7	20.7	15.9
Tataouine	5.9	15.3	21.2	10.5	23.0	17.3
Sud-est	45.7	97.6	143.2	11.1	21.8	16.7
Gafsa	16.2	42.1	58.3	11.6	28.1	20.1
Tozeur	4.5	8.9	13.4	9.8	18.5	14.3
Kébili	8.0	17.5	25.5	12.0	24.9	18.7
Sud-est	28.7	68.5	97.2	11.4	25.5	18.7
Total	<u>546.3</u>	<u>1205.8</u>	<u>1752.1</u>	<u>11.6</u>	<u>25.0</u>	<u>18.4</u>

Tableau de distribution des personnes analphabètes par groupe d'âge

Groupe d'âge	Nombre d'analphabètes			Taux d'analphabétisme		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
14-10	11.2	8.9	20.1	2.6	2.2	2.4
19-15	13.4	14.9	28.3	3.0	3.5	3.3
24-20	13.0	23.0	36.1	2.7	4.7	3.7
29-25	16.3	32.8	49.1	3.5	6.4	5.0
34-30	20.5	52.1	72.6	4.4	10.5	7.6
39-35	22.1	67.5	89.6	5.3	15.3	10.5
44-40	26.0	91.0	116.9	7.0	23.4	15.3
49-45	34.9	119.8	154.7	10.1	32.5	21.6
54-50	49.7	146.1	195.8	14.7	42.6	28.7
59-55	47.3	129.9	177.2	16.9	46.4	31.6
64-60	51.6	131.1	182.7	23.2	58.7	41.0
69-65	46.3	99.2	145.5	34.9	69.8	52.9
74-70	59.2	97.9	157.1	52.9	82.3	68.0
79-75	53.5	81.4	134.9	62.8	91.3	77.4
+80	81.2	110.2	191.4	76.9	95.3	86.5
<u>Total</u>	<u>546.3</u>	<u>1205.8</u>	<u>1752.1</u>	<u>11.6</u>	<u>25.0</u>	<u>18.4</u>

Le nombre de personnes analphabètes est de 1 752 000, soit environ 18,4% de la population selon les données de l'Institut National des Statistiques.

Le nombre d'analphabètes est divisé comme suit :

- 1 205 000 femmes analphabètes, représentant 68,77% du nombre total d'analphabètes.
- 546 300 hommes analphabètes, soit 31,16% du nombre total d'analphabètes.

Le nombre de femmes analphabètes représente deux fois celui des hommes. Ce pourcentage est manifestement visible dans les régions du Nord-ouest (206 000 femmes analphabètes), du Centre-est (227 000 femmes analphabètes) et du Centre-ouest (247 000 femmes analphabètes) et les taux d'analphabétisme les plus élevés se répartissent par gouvernorat comme suit :

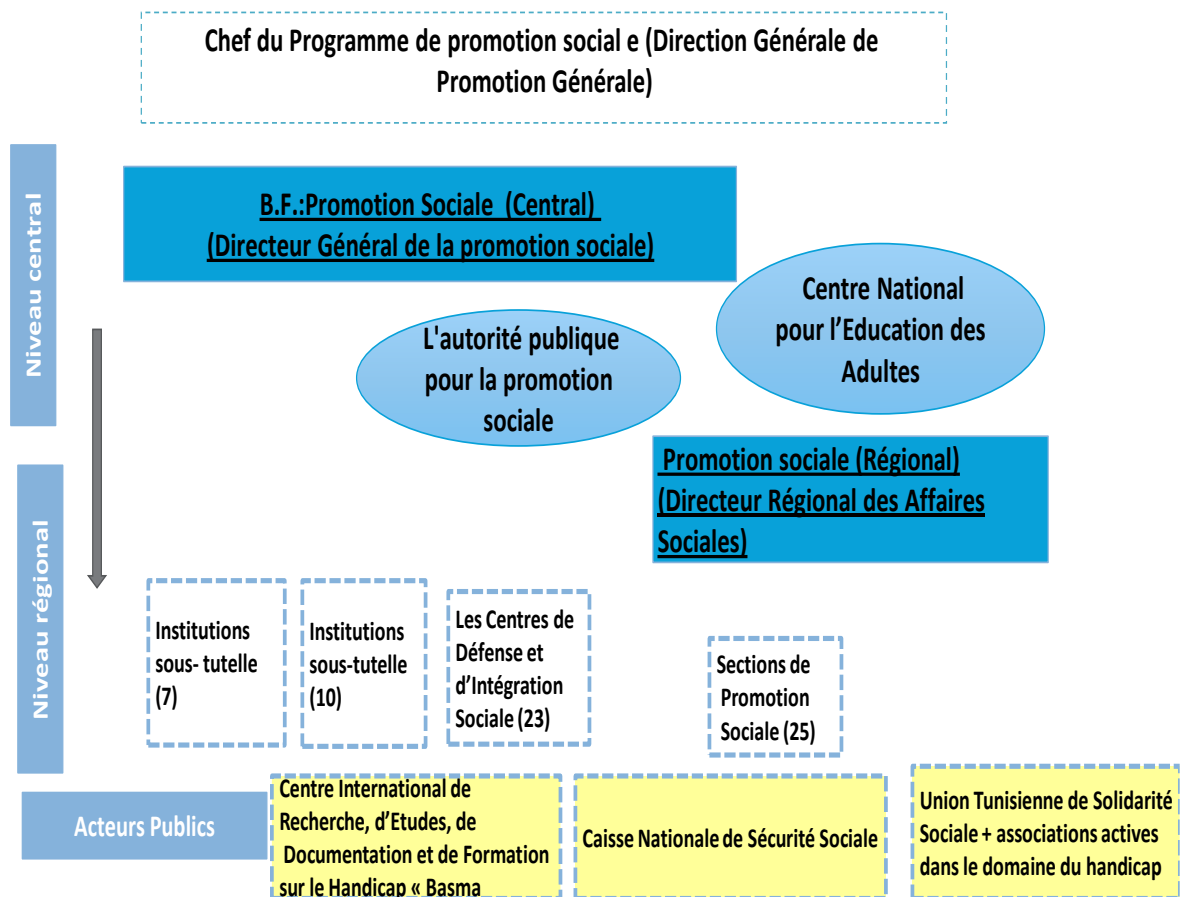
- Jendouba : 44,1%
- Sidi Bouzid : 44,6%
- Kairouan : 39,5%

Les taux augmentent également dans certaines délégations de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine pour atteindre 60%. Il importe de constater, à cet égard, que les taux d'analphabétisme élevés concernent notamment les régions de l'intérieur, ce qui nécessite l'élaboration d'un plan d'action. C'est pourquoi, il a été programmé une réduction du taux d'analphabétisme de 5% par an, soit l'équivalent de 6025 femmes à émanciper par an de l'analphabétisme.

Le plan d'action se concentre sur les composantes de la stratégie nationale d'alphabétisation. Il comprend les points suivants :

- *Partenariat avec le secteur privé
- * Partenariat avec la société civile pour attirer les femmes analphabètes (Union Nationale des Femmes Tunisiennes)
- * Préparation d'un projet spécial de lutte contre l'analphabétisme dans les régions du Nord et du Centre- ouest
- *Mise en place de cellules mobiles pour éduquer les femmes dans les zones rurales (régions du Nord et du Centre- ouest).
- *Mise en place de centres de formation multifonctionnels pour faciliter l'intégration économique des femmes analphabètes (Régions du Nord-ouest)
- *Conclusion d'accords avec des organisations internationales (UNESCO-ALESCO-organisation allemande DFB international)

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :



2...1- Présentation des objectifs et des indicateurs de mesure de rendement du programme :

La stratégie du programme de promotion sociale s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs pivots qui ont été fixés en fonction des tendances et des priorités de ce secteur, à savoir :

- ✓ **Contribuer à lutter contre la pauvreté et limiter l'exclusion des groupes marginalisés.** Cet objectif vise à assister les groupes marginalisés, démunis et à faible revenu et à leur fournir les éléments d'une vie décente et ce à travers **l'encadrement des familles à faible revenu** et le ciblage de l'aide qui leur est attribuée en se référant aux résultats de la mise à jour des listes des familles nécessiteuses et à faible revenu recensées lors de la mise en place de la banque de données élaborée sur ces familles. Il y va de même pour **la réhabilitation et l'intégration des personnes handicapées** de manière à faciliter leur intégration sociale et économique et ce conformément aux accords internationaux et en vertu des textes juridiques en la matière, en particulier l'article 48 de la nouvelle constitution tunisienne. Les dispositions juridiques susmentionnées instituent le

respect des droits et des libertés de ce groupe afin de lui permettre de participer efficacement à la vie publique dans le cadre de l'égalité des chances.

- ✓ **Fournir à ces groupes, en plus de l'intégration sociale et économique**, les éléments de protection et de réadaptation et les soutenir moyennant la mise en place d'une série de mécanismes de prévention, de protection et d'assistance contre les facteurs d'exclusion, de délinquance et de désintégration familiale.
- ✓ **Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme général** : Cet objectif s'inscrit dans le cadre des efforts visant à éliminer les formes d'analphabétisme et en les reliant aux composantes de l'amélioration de l'Indice de Développement Humain. Cette réduction dépend de la fourniture des ressources financières et humaines, de la législation et des objectifs quantitatifs et qualitatifs programmés en mettant l'accent sur notamment le segment actif de la population de moins 60 ans et en particulier les femmes et les zones rurales.
- ✓ **Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme chez les femmes** : plus de 66% des analphabètes sont des femmes vivant dans les zones rurales et en particulier dans un certain nombre de gouvernorats (Kairouan, Sidi Bouzid, Jendouba...). Cet objectif exige la nécessité d'accorder la priorité à la lutte contre l'analphabétisme dans ces régions en vue de permettre aux femmes d'exercer leurs droits sociaux, économiques et politiques dans le cadre du respect des pactes internationaux et de la constitution de la république tunisienne.

Présentation des objectifs

Objectif 3-1-1 : Contribuer à lutter contre la pauvreté et à réduire l'exclusion des groupes marginalisés

- **Présentation de l'objectif** : Cet objectif s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts pour lutter contre la pauvreté, soutenir le modèle de développement social, réduire les disparités régionales et préserver le capital humain. Cet objectif requiert par ailleurs l'engagement d'un ensemble de mesures et de réformes dans divers secteurs dans le but de soutenir l'intégration économique et sociale des personnes handicapées inscrits dans les centres d'éducation spécialisée.

-**Groupe cible** : Personnes handicapées des centres d'éducation spécialisée (enfants et jeunes)

-**Référence cible**

-Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées

- La stratégie nationale pour l'inclusion économique et sociale des personnes handicapées
- La stratégie nationale de défense sociale
- Loi n ° 109 de 1993 du 8 novembre 1993 relative au contrôle des fonctions des centres de défense et d'inclusion sociale
- La loi d'orientation de 2005 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées
- Loi n ° 41 de 2016 du 16 mai 2016 relative à la révision de la loi d'orientation n ° 83 de 2005 du 15 août 2005 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées
- Loi fondamentale n ° 10 de 2019 du 30 janvier 2019 relative à la création du programme de protection sociale.
- Décret n ° 2005-2978 du 8 novembre 2005, fixant les missions du Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger.
- Décret n ° 1526 du 2014 du 30 avril 2014, portant création d'une unité de gestion par objectifs du Ministère des Affaires Sociales pour mettre en œuvre un projet de préparation d'une banque de données sur les familles nécessiteuses et à faible revenu :

- **Justification de l'adoption des indicateurs spécifiques à l'objectif:** Cet indicateur s'appuie sur la promotion du niveau des services éducatifs, de réadaptation et de formation fournis dans les centres d'éducation spécialisée pour promouvoir l'intégration économique et sociale des enfants et des jeunes inscrits dans ces centres moyennant:
 - ✓ La mise à niveau des programmes de formation professionnelle et de diversification des spécialités pour :
 - Répondre aux besoins du marché de travail et encourager l'installation pour son propre compte dans le cadre du programme de création des sources de revenu pour les personnes handicapées,
 - Soutenir l'accompagnement des structures éducatives pour les enfants handicapés et leur fournir de l'assistance et l'engagement pédagogique et technique pour les réhabiliter et les intégrer dans le parcours scolaire régulier.

Cet indicateur peut être désagrégé en sous-indicateurs :

Sous-indicateur numéro 01 : le pourcentage de projets individuels financés dans le cadre du programme de création des sources de revenu pour les personnes handicapées diplômées et capables de travailler :

Nombre de personnes handicapées diplômées des centres d'éducation spécialisée
bénéficiaires du financement de projets

×100

Le nombre total de bénéficiaires financés dans le cadre du programme

Sous-indicateur numéro 02 : Nombre de personnes handicapées diplômées des centres d'éducation spécialisée

Bénéficiaires du financement de projets au titre du programme

Le nombre d'enfants inscrits dans les centres d'éducation concernés

×100

Sous-indicateur numéro 03 : Augmenter le nombre d'enfants des centres d'éducation spécialisée et de ceux qui sont enseignés dans le cadre de l'activité d'éducation préscolaire qui seront intégrés dans le parcours scolaire régulier.

Nombre d'enfants approuvés pour l'intégration

Le nombre total d'enfants dans les centres d'éducation spécialisée

×100

Tableau n° 17 : Calendrier des indicateurs d'objectif 1.1.3

Indicateurs mesurant le rendement	Unité	Réalisation			Loi de finance	Estimation		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 1 : Taux d'inclusion des personnes handicapées	%	-	-	-	-	15	16	17

-Objectif 3.1.2 : Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme global

-Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue à réduire le taux national d'analphabétisme parmi la tranche active de la population de moins de 60 ans, en mettant l'accent sur les femmes et les zones rurales.

Cet objectif s'inscrit également dans un groupe d'autres objectifs, implicites et indirects, liés à :

- L'établissement et à la diffusion de la culture numérique, de la culture des droits de l'homme et de la citoyenneté,

- L'investissement dans les technologies modernes dans le domaine de l'éducation des adultes,
- La promotion des femmes rurales,
- L'amélioration de l'Indicateur de Développement Humain et
- Au soutien de la phase de suivi en offrant des niveaux d'éducation plus élevés pour s'assurer qu'il n'y aura pas de retour à l'analphabétisme.

-Référence de l'objectif :

-Circulaire du premier ministre n ° 51 du 8 décembre 2000 sur le programme national d'éducation des adultes.

-Procès-verbal du conseil ministériel du 29 août 2012 sur le programme national d'éducation des adultes.

- **Justification de l'adoption des indicateurs d'objectif**

Tableau n ° 18: Echancier des indicateurs d'objectif 3.1.2

Indicateurs mesurant le rendement	Unité	Réalisation			Loi de Finances 2019	Estimation		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1 : Taux général d'analphabétisme	%	18.3	17.36	17.21	16.1	15.9	15.7	15.2

Indicateurs mesurant le rendement	Unité	Réalisation			Loi de Finances 2019	Estimation		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 2 : Taux d'analphabétisme Féminin.	%	24.8	24.5	24.1	23.8	23.4	23.0	22.7

2.2 - Présentation des activités du programme :

Tableau n ° 19 : État des activités et des interventions du programme de promotion sociale

Les objectifs	Les indicateurs	Estimation des indicateurs 2020	Intervention ne nécessitant pas des interventions financières	Activités nécessitant des interventions financières	Estimation des crédits pour les activités
<u>Objectif :</u> <u>Contribuer à lutter contre la pauvreté et à réduire l'exclusion des groupes marginalisés</u>	<u>Indicateur 1 : Taux d'inclusion des personnes handicapées</u>	15%	<p>- Initier la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent via la prévention dans le cadre d'un plan d'action du Ministère des Affaires Sociales destiné pour lutter contre l'extrémisme en 2017</p> <p>- 2020 comprend des efforts pour lutter contre les opérations de polarisation et protéger les groupes sociaux vulnérables contre le terrorisme et l'extrémisme à travers la programmation d'une gamme d'activités avec les partenaires du gouvernement, la société civile et les organisations</p> <p>-Organiser une série de cours de formation pour soutenir les acteurs sociaux dans les domaines de la défense et de l'inclusion sociale au profit des groupes les plus vulnérables à l'extrémisme.</p> <p>-- Développer un ensemble d'outils scientifiques et pédagogiques pour évaluer les risques, les besoins et les possibilités disponibles pour l'accroissement de l'efficacité dans le processus de réintégration</p> <p>-développer la promotion sociale des travailleurs et des institutions de dans le cadre la loi 58 pour l'année 2017 du 11 Août 2017</p>	Activité1 : Leadership, planification et supervision dans le domaine de la promotion sociale	57.778.799

			<p>relative à la lutte contre la violence faite aux femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Initier la mise en œuvre de la "Deuxième chance pour les adolescentes et les adolescents". <p>Le Centre pour la défense de Gabes et l'inclusion sociale abritera l'expérience modèle pour identifier les groupes à risque de décrochage scolaire et d'abandon scolaire et les diriger vers des institutions spécialisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commencer à préparer un système d'information pour les associations travaillant dans le domaine du handicap et les établissements d'enseignement spécialisés. 		
<p><u>Objectif :</u> <u>Contribuer</u> <u>à la</u> <u>réduction</u> <u>du ratio</u> <u>global</u></p>	<p>Indicateur 1 : le taux d'analphabétisme général</p>	15.9 %	<p>*Poursuite du développement des interventions d'éducation des adultes dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des deux accords-cadres avec l'Agence Tunisienne de Formation Professionnelle et L'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles -L'accord-cadre avec le Ministère des affaires de la Femme, de la Famille, de l'enfance et des personnes âgées. - Un accord de partenariat avec l'organisation allemande "DVVI" spécialisée dans l'éducation des adultes <p>* Préparer un plan de communication intégré qui : Prend en compte la diversité du paysage médiatique</p> <ul style="list-style-type: none"> -permet de sensibiliser le public des programmes et activités éducatifs en ligne avec les objectifs de la stratégie nationale d'alphabétisation, d'éducation des adultes et d'éducation informelle. 	<p>Activité 2 : Versement de l'aide aux familles nécessiteuses et à faible revenu</p>	703.100.000

			<p>*Organisation d'ateliers avec l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes, l'Agence Tunisienne de Formation Professionnelle et l'Agence de vulgarisation et de la formation Agricole pour activer les domaines de coopération inclus dans les accords-cadres conclus à cet effet</p> <p>*Organisation d'ateliers en coopération avec le Club Rotary Lac de Tunis au profit des inspecteurs de l'éducation sociale et des enseignants de l'éducation sociale pour encourager ces derniers à intégrer les médias numériques dans l'éducation des adultes</p> <p>* Organisation d'ateliers pour les chefs des unités régionales d'éducation des adultes et les inspecteurs de l'éducation sociale afin d'améliorer les mécanismes de la gestion technique, administrative et financière dans les unités régionales et les centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes</p>		
				Activité 3 : Partenariat avec les associations	67.600.000
				Activité 4 : Prise en charge des catégories à besoins spécifiques	4.920.000
				Activité 5 : Prise en charge et réadaptation des personnes handicapées	3.853.000
				Activité 7 : Recherche sociale et suivi des groupes vulnérables	5.777.541
				Activité 8 : Encadrement des personnes	62.522.032

				handicapées et aide à l'emploi	
				Activité 6 : Éducation des adultes	694.000

3- Dépenses du programme de promotion sociale :

3.1-Budget du programme de promotion sociale :

Tableau n ° 20 : Budget du programme de promotion sociale, par nature des dépenses

(Crédits de paiement)

Unité : Dinar

Données sur le programme	Réalisation 2018	Réalisation 2018		Estimation 2020 (2)	Taux de croissance 2019-2020	
		Ancienne classification	Nouvelle classification		En montant (1)-(2)	En Croissance ((1)-(2))/ (2)
Rémunération	99.274.280	111.164.278	111.164.278	116.123.878	4.959.600	4.5%
Fonctionnement	4.913.895	5.462.000	5.462.000	8.187.494	2.725.494	46.9%
Intervention	565.779.678	737.283.000	744.283.000	775.897.000	31.614.000	4.2%
Investissement	4.431.914	5.930.000	5.930.000	6.037.000	107.000	1.8%
Opérations financières		7.000.000				
Total du programme	674.399.767	866.839.278	866.839.278	906.245.372	39.406.094	4.5%

Graphique n ° 8 : Le projet de budget du programme de promotion sociale pour l'année 2020 selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

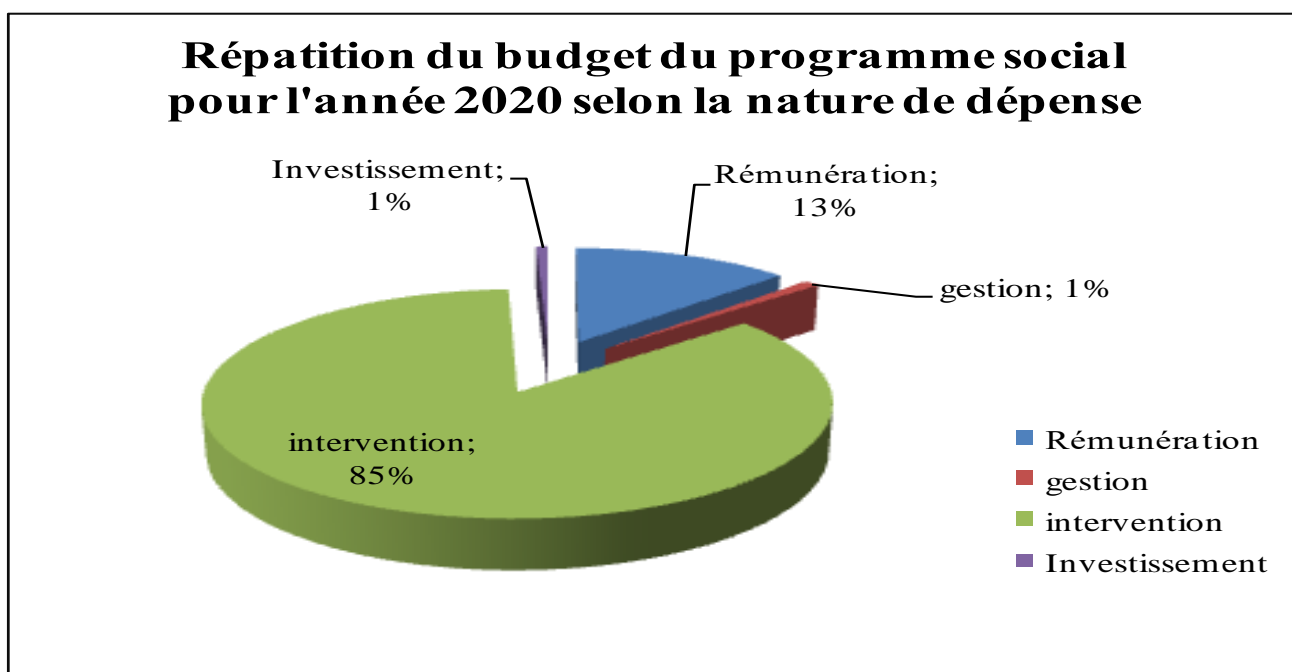


Tableau n ° 21 : Budget du programme de promotion sociale, selon la destination des dépenses "Par sous-programmes et activités"

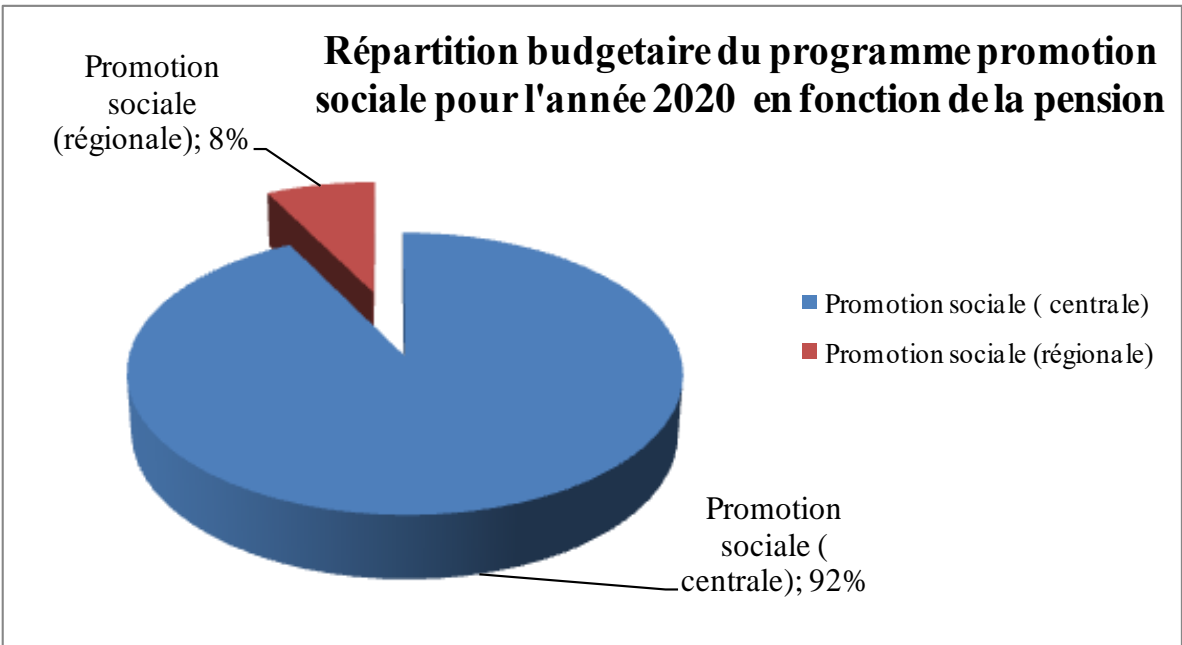
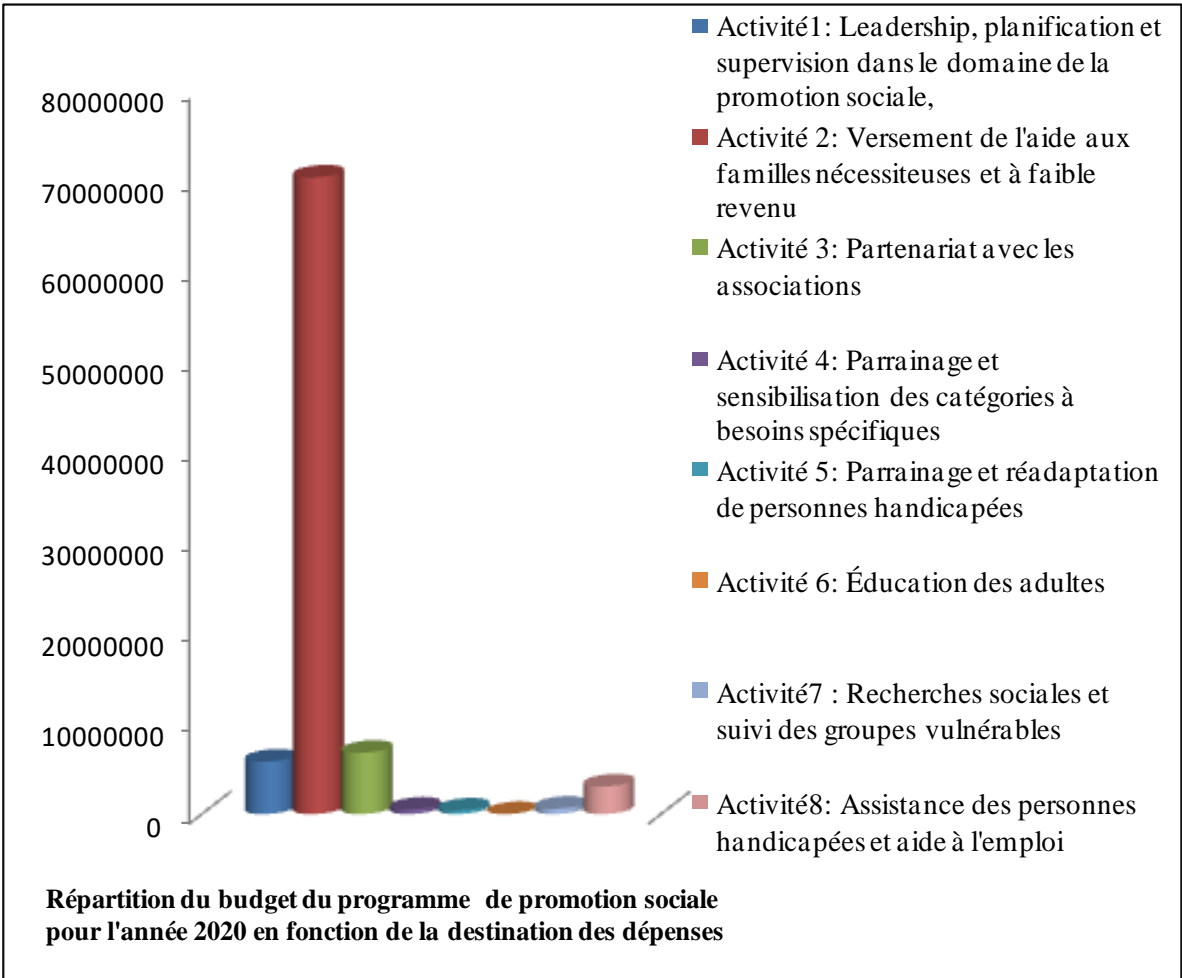
Unité : Dinar

Données sur le programme	Les activités	Réalizations 2018	Loi de Finances 2019	Estimation 2020 (2)	Taux de croissance 2019-2020	
					En montant (1)-(2)	En Croissance ((1)-(2))/(2)
Sous-programmes centraux	Activités centrales	674.399.767	794.318.297	837.945.799	43.627.502	5.5%
Promotion sociale (Centrale)	activité1 : Leadership, planification et supervision dans le domaine de la promotion sociale		52.206.389	57.778.799	5.572.410	10.7%
	Activité 2 : Verser de l'aide aux familles nécessiteuses et à faible revenu		671.200.000	703.100.000	31.900.000	4.8%

	Activité 3 Partenariat avec les associations		48.010.000	67.600.000	19.590.000	40.8%
	Activité 4 : Prise en charge et sensibilisation aux catégories à besoins spécifiques		5.101.000	4.920.000	-181.000	-3.5%
	Activité 5 : Prise en charge et réadaptation des personnes handicapées		8.177.000	3.853.000	4.324.000	-52.9%
	Activité 6 : Éducation des adultes		8.623.908	694.000	-7.929.908	-92%
Sous- programmes régionaux	Activités régionales		78.621.987	68.299.573	-10.322.414	-13.1%
Promotion sociale (régionale)	Activité7 : Recherches sociales et suivi des groupes vulnérables		48.219.359	5.777.541	-42.441.818	-734.6%
Tunis				122.402		
Ariana				3.091,321		
Ben Arous				254.198		
Manouba				140.369		
Bizerte				59.561		
Nabeul				314.693		
Beja				38.569		
Zaghuan				121.315		
Kef				46.291		
Siliana				235.243		
Kairouan				224.691		
Kasserine				375.918		
Gafsa				61.840		
Sidi Bouzid				58.959		
Sfax				59.156		
Mahdia				41.707		
Monastir				214.400		
Gabes				45.412		
Médenine				60.219		
Tataouine				44.580		
Tozeur				33.827		
Kibili				46.707		
Sousse				33.865		
Jendouba				52.298		
Promotion Sociale (régionale)	Activité 8 : Entourage des personnes		30.402.629	62.522.032	32.119.403	105.6%

	handicapées et aide à l'emploi					
Tunis				11.055,971		
Ariana				296.755		
Ben Arous				4.018,900		
Manouba				2.274,712		
Bizerte				4.088,791		
Nabeul				5.004,429		
Beja				3.053,523		
Zaghouan				1.499,333		
Kef				2.503,852		
Siliana				2.997,222		
Kairouan				3.398,832		
Kasserine				5.935,845		
Gafsa				215.000		
Sidi Bouzid				4.223,927		
Sfax				202.250		
Mahdia				1.665,092		
Monastir				3.455,289		
Gabes				214.500		
Médenine				186,000		
Tataouine				129,050		
Tozeur				129,550		
Kibili				118.000		
Sousse				3.259,518		
Jendouba				2.622,691		
Total programme		674.416.872	866.839.278	906.245.372	39.406.09	4.5%

Graphique n ° 9 : Budget du programme de promotion sociale, selon la destination des dépenses "Par sous-programmes et activités"



3.2- Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme de promotion sociale :

3.2.1 Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme :

Unité : en dinar

Nature de dépense	Réalisation		Loi de finances 2019		Estimation		
	2017	2018	Ancien classement	Nouveau Classement	2020	2021	2022
Rémunération	95.358.519	99.274.280	111.164.278	111.164.278	116.123.878	121769.252	130.344.090
Fonctionnement	4.654.452	4.913.895	5.462.000	5.462.000	8.187.494	8504.537	9.103.999
Intervention	528.920.796	565.779.678	737.283.000	744.283.000	775.897.000	813.750.611	870.891.311
Investissement	5.246.615	4.431.914	5.930.000	5.930.000	6.037.000	6351.000	6.784.900
Opérations Financières			7.000.000				
Total	634.180.382	674.399.767	866.839.278	866.839.278	906.245.372	950.375.400	1017.124.300

Programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger

Responsable du programme : M. Samir Mselmani

**Il a été nommé conformément à la décision du Ministre des Affaires Sociales N ° 735
du 7 juin 2019**

1 -Présentation du programme et de sa stratégie :

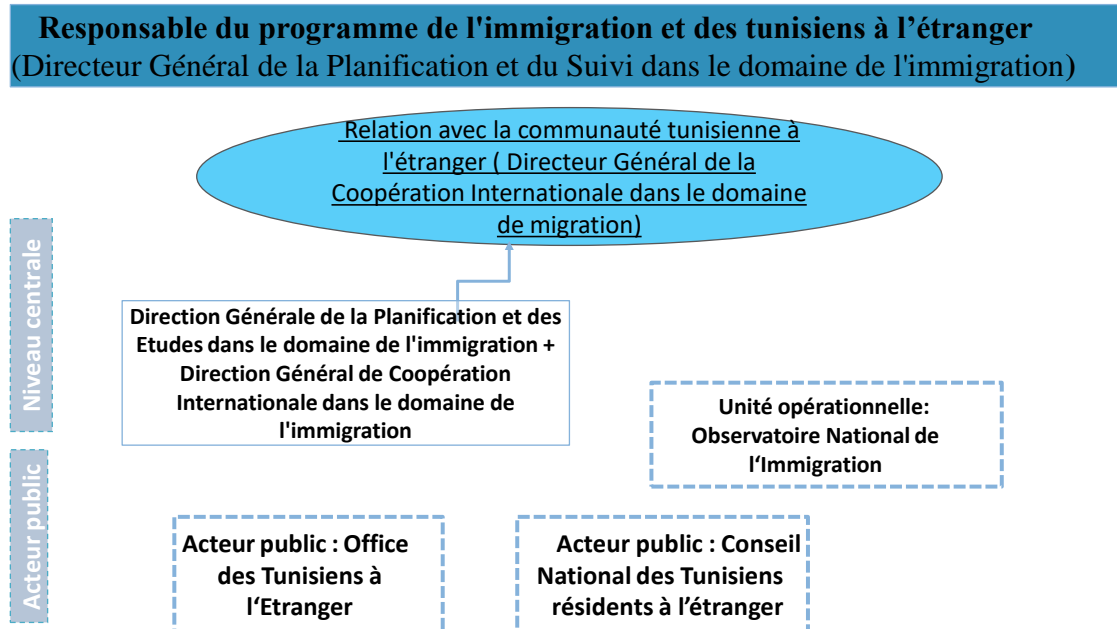
Le Ministère des Affaires Sociales a œuvré pour la mise en place du programme d'immigration et des Tunisiens à l'étranger, dans le cadre d'objectifs qui se croisent avec ceux du projet de Plan de Développement Economique et Social pour la période 2016-2020, où cinq objectifs ont été identifiés :

- Promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de la gestion de l'immigration,
- Garantir les droits et intérêts des tunisiens à l'étranger et renforcer leurs liens avec la patrie,
- Renforcer la contribution de l'immigration au développement social et économique aux niveaux local, national et régional,
- Promouvoir l'immigration organisée tunisienne et prévenir l'immigration irrégulière,
- Protéger les droits des migrants étrangers et des demandeurs d'asile

Dans ce contexte, les services du programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger ont travaillé sur :

- ✓ L'intensification des rencontres avec la communauté tunisienne, les compétences, les hommes d'affaires et les représentants des associations actives dans la diaspora afin de présenter les avantages d'investissement et d'organiser des séminaires tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur et en partenariat avec les institutions et départements publics concernés.
- ✓ Préparer le guide tunisien portant sur les lois les plus importantes et les nouvelles procédures d'investissement et de retour,
- ✓ Initier la mise au point d'une plateforme de communication qui comprend des données intégrées sur la communauté et les compétences existantes à l'étranger.
- ✓ Initier l'organisation des « Journées de Carthage pour la créativité de la diaspora » pour la première fois du 13 au 19 octobre 2018, en coopération entre le ministère des Affaires sociales et le ministère des Affaires culturelles en vue de faire connaître des compétences créatives dans tous les domaines techniques de la communauté tunisienne à l'étranger

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :



2.1 - Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme :

Au niveau stratégique : Le Ministère des Affaires Sociales travaille sur la promotion des politiques d'immigration et la mise en œuvre d'une vision en établissant un plan stratégique. Cette mission vise principalement l'unification des visions, la rationalisation des ressources et la coordination de soutien entre les différentes initiatives tout en profitant des opportunités disponibles dans ce domaine pour inclure les objectifs suivants :

Présentation des objectifs :

Objectif 4.1.1 : Soutenir la contribution des Tunisiens à l'étranger aux efforts de développement :

Présentation de l'objectif :

Cet objectif consiste à observer le volume des investissements directs des Tunisiens à l'étranger et les sommes d'argent transférées en devises en Tunisie.

Référence de l'objectif : Renforcer la contribution de l'immigration au développement économique et social aux niveaux local, national et régional

Tableau n ° 22 : Calendrier des indicateurs d'objectif 4.1.1

Indicateurs de mesure de performance I	Unité	Réalisation			Loi de Finances 2019	Estimation		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Le pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiens à l'étranger	%	4,2	3,3	5, 1	8,1	9	10	12

Objectif 2 : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger :

Présentation de l'objectif 4.1.2 : Cet objectif se concrétise à travers :

- les manifestations représentées par les séminaires, les colloques et les ateliers organisés par les services spéciaux d'immigration du Ministère des Affaires Sociales et l'Office des Tunisiens à l'Etranger.
- Le nombre d'expatriés tunisiens à la Maison de Tunisie et les bénéficiaires de ses services.

Référence de l'objectif : Renforcer les liens des immigrants avec la patrie.

- **Justification de l'adoption des indicateurs spécifiques à l'objectif :** suivi de la polarisation, l'orientation et l'amélioration des services fournis aux tunisiens à l'étranger à travers le renforcement des structures d'immigration à l'étranger.

Tableau n ° 23 : Calendrier des indicateurs d'objectif 2.1.4

indicateurs mesurant le rendement	unité	Réalisation			Loi de finances 2019	Estimation		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
pourcentage de satisfaction des Tunisiens à l'étranger, des services des centres sociaux et culturels	%	60	50	50	60	65	70	75

*La baisse du taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger et bénéficiant partiellement ou totalement des services des centres sociaux et culturels est attribuable à la baisse des activités en raison notamment de :

- L'expiration de la période d'accréditation des superviseurs des centres
- Le non-remplacement des superviseurs dans les centres de Vienne, Nice, Bruxelles et Montréal,
- La fermeture du centre social et culturel de Bonn à cause de la non-rémunération des encadrants dans les centres de Vienne, Nice, Bruxelles et Montréal,

* Le cabinet du Ministère sera chargé de préparer un canevas pour le communiquer aux responsables des centres sociaux et culturels à l'étranger afin de l'adopter dans la mesure du taux de satisfaction des Tunisiens sur les services de ces centres à partir de la fin de l'année 2019. Les données recueillies vont permettre de mieux développer ces services en fonction de la volonté des visiteurs.

2.2 -Présentation des activités de programme :

Tableau n ° 24 : Liste des activités et interventions du programme d'immigration et des Tunisiens à l'étranger

Les objectifs	Les indicateurs	Estimation des indicateurs	Interventions (ne nécessitent pas de traduction financière)	Activités (nécessitant une traduction financière)	Estimation des crédits pour les activités
Objectif : Soutenir la contribution des Tunisiens à l'étranger aux efforts de développement	Le pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiens à l'étranger	10%	Organisation de forums et séminaires de sensibilisation à l'étranger sur les opportunités et les mécanismes d'investissement encourageant l'investissement en Tunisie	Activité 1 : Leadership et supervision dans le domaine de l'immigration et des Tunisiens à l'étranger	2.081.100
				Activité 2 : Recherche dans le domaine de la migration	100.000
Objectif : Renforcer les relations avec les Tunisiens à l'étranger	Le pourcentage de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger qui bénéficient	65%	Soutenir les programmes sociaux et culturels au profit de la communauté de la Maison de la Tunisie et augmenter le nombre de clubs. Sachant qu'un	Activité3 : informations sociale et culturelle des Tunisiens à l'étranger	25.290.000 Remarque : Les difficultés actuelles enregistrées dans les finances publiques

	des services des centres sociaux et culturels		nombre d'entre eux ont été fermés en (2017-2019)		empêchent d'obtenir les crédits nécessaires lors de l'examen du budget programme
--	---	--	--	--	--

Les crédits de l'Observatoire National des Migrations attribués par des organisations internationales pour chaque étude sont estimés à 33 mille euros (soit environ 100 mille dinars tunisiens)

3-Dépenses du programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger :

3.1- Budget du programme pour l'immigration et les Tunisiens à l'étranger :

Tableau n ° 25 : Budget du programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger par nature de dépenses (Crédits de paiement)

Unité : Dinar

Données sur le Programme	Réalisation 2018	Loi de Finances 2019 (1)		Estimation 2020(2)	Evolution (2020-2019)	
		Ancienne classification	Nouvelle Classification		En montant (1)-(2)	En Croissance ((1)-(2))/ (2)
Rémunération	15.963.839	17.111.470	17.111.470	22.470.100	5.358.630	31.3%
Fonctionnement	2.219.138	2.409.500	2.409.500	3.191.000	781.500	32.4%
Intervention	1.065.000	660.000	1.360.000	1.810.000	450.000	33.1%
Investissement					-	
Opérations Financières		700.000				
Total du programme	19.247.977	20.880.970	20.880.970	27.471.100	6.590.130	31.6%

Graphique n ° 10 : Le projet de programme budgétaire pour l'immigration et les Tunisiens à l'étranger pour l'année 2020 selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

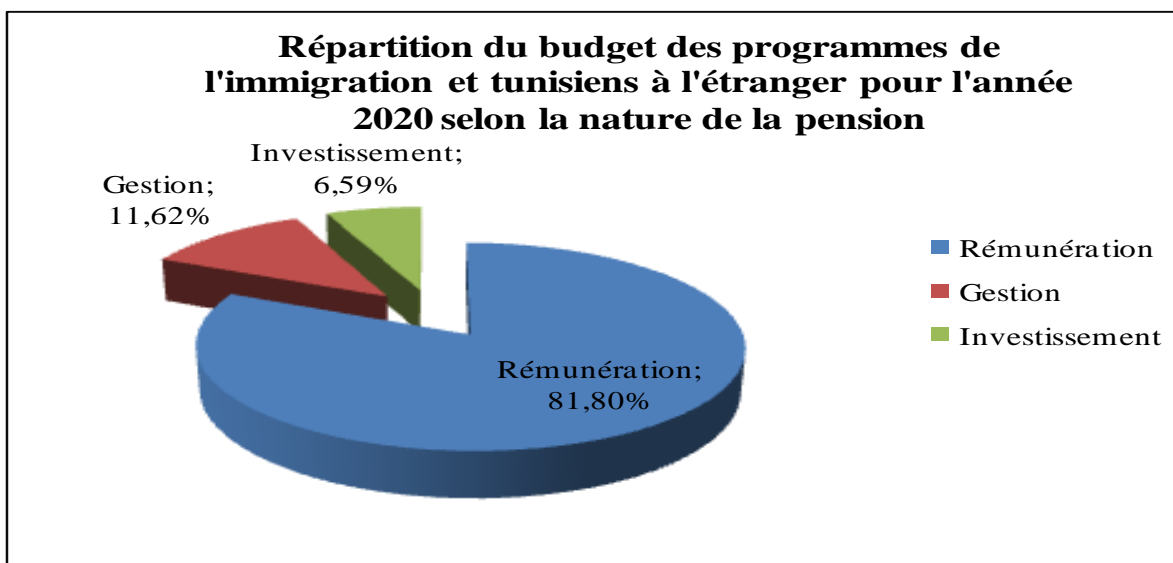
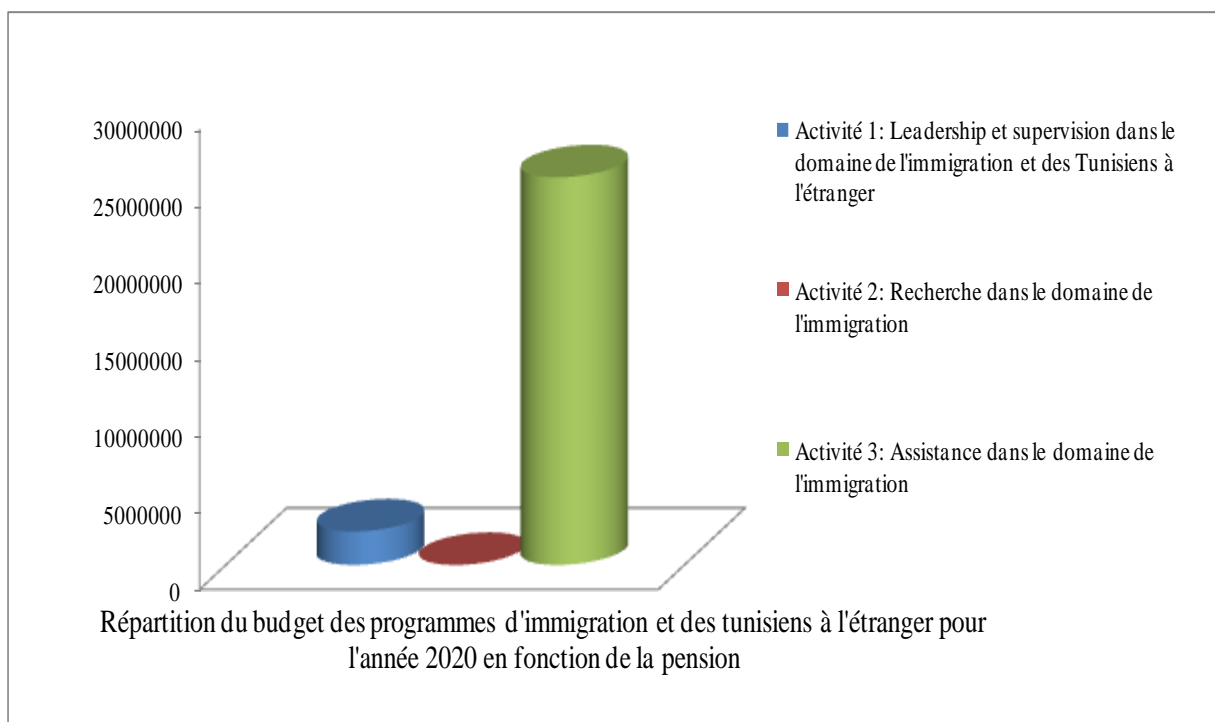


Tableau n ° 26 : Budget du programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger selon la destination de dépense et "par sous-programmes et activités"

Données sur le Programme	Activités	Réalisation 2018	Loi de Finances 2019 (1)	Estimation 2020 (2)	Evolution	
					En montant (1)-(2)	En Croissance ((1)-(2))/(2)
Sous-programmes centraux	Activités centrales	982.977	1.180.970	2.181.100	1.000.130	84.7%
	Activité 1: Leadership et supervision dans le domaine de l'immigration et des Tunisiens à l'Etranger	982.977	1.130.970	2.081.100	950.130	84%
	Activité 2: Recherche dans le domaine de l'immigration	-	50.000	100.000	50.000	100%
	Acteurs publics	18.265.000	19.700.000	25.290.000	5.590.000	28.4%
	Activité 3: Assistance dans le domaine de l'immigration	18.265.000	19.700.000	25.290.000	5.590.000	28.4%
Total Sous-programmes centraux et activité						
Total Programme		19.247.977	20.880.970	27.471.100	6.590.130	31.6%

Graphique n ° 11: Budget du programme d'immigration et des Tunisiens à l'étranger, selon la destination des dépenses et "Par sous-programmes et activité"



3.2- Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme de l'immigration et des tunisiens à l'étranger :

3.2.1-Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme :

Unité : dinar

Type de dépense	Réalisations	Loi de Finances 2019		Estimation			
	2017	2018	Ancienne classification	Nouvelle classification	2020	2021	2022
Rémunération	15.289.915	15.963.839	17.111.470	17.111.470	22.470.100	23.550.000	25.198.500
Fonctionnement	2.741.215	2.219.138	2.409.500	2.409.500	3.191.000	3.272.613	3.501.696
Intervention	1.163.000	1.065.000	660.000	1.360.000	1.810.000	1.986.387	2.132.104
Investissement							
Opérations financières			700.000				
Total	19.194.131	19.247.977	20.880.970	20.880.970	27.471.100	28.809.000	30.832.300

Programme de leadership et de soutien

Responsable du programme : Mohamed Mansouri

Directeur Général des Services Communs nommé par
décret gouvernemental n ° 911 de 2019 du 16 octobre 2019

1- Présentation du programme et de sa stratégie

Le programme de leadership et de soutien est un programme d'appui aux autres programmes spéciaux du ministère à savoir « l'emploi et les relations professionnelles », « la promotion sociale », la « sécurité sociale » et « l'immigration et les Tunisiens à l'étranger ».

Il fournit les services nécessaires pour ces différents programmes. Les services de ce programme se focalisent principalement sur la gestion des ressources humaines et financières du ministère et la fourniture des moyens de travail matériels et techniques.

Le programme s'emploie également à soutenir les efforts au niveau de travail administratif moyennant la modernisation des services et l'adoption de technologies modernes. Il s'est assigné également l'objectif d'établir une plus grande transparence et davantage d'efficacité en renforçant les services fournis aux citoyens.

Dans ce contexte, le programme de leadership et de soutien vise de manière plus précise à :

- ✓ Développer le système de supervision des structures et des établissements du Ministère,
- ✓ Veiller à soutenir la culture de l'innovation et l'appropriation des compétences dans les domaines de la prospective et du contrôle administratif
- ✓ Fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des programmes,
- ✓ Développer les ressources humaines et soutenir les programmes de formation visant à développer les capacités professionnelles
- ✓ Améliorer les systèmes d'information et soutenir l'utilisation des technologies modernes,
- ✓ Assurer une coordination entre les différents services administratifs, financiers et techniques impliqués dans la mise en œuvre du programme,
- ✓ Rationaliser la gestion administrative et financière et assurer la qualité des services administratifs,
- ✓ Aider à développer un système de planification, de suivi et d'évaluation

A cet effet, les services du programme de leadership et de soutien ont travaillé sur :

- ✓ Le renforcement des systèmes informatiques liés à la modernisation du travail administratif : budgétisation sociale –gestion des locaux et des équipements –

l'application de l'inspection du travail –l'échange d'informations avec d'autres secteurs d'intervention : l'état civil, la direction des impôts et le transport terrestre

- ✓ L'activation des services numériques pour accroître la transparence dans le cadre du programme global de réforme et de modernisation de l'administration en Tunisie en initiant des travaux avec la carte d'assurance maladie " Labess " et avec la carte numérique des familles nécessiteuses.

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :



2.1- Présentation des objectifs stratégiques et des indicateurs mesurant le rendement du programme :

- ✓ **L'efficacité du programme de leadership :** Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des ressources disponibles et de la bonne gestion des fonds alloués et de la rationalisation des dépenses à travers :
 - L'amélioration de la gestion discrétionnaire des ressources humaines. Cet objectif consiste à développer la qualité des performances des agents publics dans le cadre de la réforme administrative et du développement des capacités des ressources humaines,
 - La rationalisation des dépenses de gestion (mettre en place les éléments de la bonne gouvernance et consacrer les principes d'efficacité et de transparence) compte tenu

de leur impact direct sur les ressources de l'État et la rentabilité du budget. D'une manière plus précise, le ministère est appelé, dans ce cadre, à rationaliser la consommation d'énergie, d'eau et de téléphone et gérer correctement les équipements et les différents moyens du travail administratif.

- L'adéquation entre la formation des étudiants et les besoins du marché de travail. Cet objectif requiert du ministère d'offrir une bonne formation dans les établissements soumis à sa tutelle afin d'améliorer l'insertion professionnelle des diplômés des établissements d'enseignement supérieur sous sa tutelle et d'améliorer leur employabilité. Dans ce contexte, le ministère devrait mettre en place une cellule de suivi qui recueille et analyse les données susceptibles de mettre en place des stratégies de formation, d'offrir des opportunités de formation complémentaire et d'améliorer les compétences pour mieux les adapter aux exigences des métiers et aux besoins du marché du travail.

Présentation des objectifs :

Objectif 9.1.1 : maîtriser la masse salariale

Présentation de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des ressources humaines et la bonne gestion des dotations réservées à la rémunération.

Référence de l'objectif :

Justification de l'adoption des indicateurs de l'objectif : Calcul de la différence entre les estimations de la masse des salaires et la masse des salaires réalisée.

Tableau n ° 27: Echancier des indicateurs d'objectifs 1.1.9

Indicateurs Mesurant le rendement	l'unité	Réalisation			Estimation			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage d'exactitude des estimations de la masse salariale (estimée / réalisée)	%	93.44	96.04	97.22	97.4	97.6	97.8	98

Objectif 9.1.2 : l'efficacité du programme de leadership

Présentation de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des ressources disponibles et de la bonne gestion des allocations et de la rationalisation des dépenses.

Référence de l'objectif :

Justification de l'adoption d'indicateurs spécifiques aux objectifs : Calcul des dépenses du programme par rapport aux crédits de la mission

Tableau n ° 28 : Calendrier des indicateurs d'objectif 9.1.2

Indicateurs mesurant le rendement	L'unité	Réalisation			Estimation			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
La taille du programme de leadership et de soutien par rapport au budget de la mission	%	3.5	2.9	3.45	3.41	3.3	3.2	3

2.2 - Présentation des activités de programme :

Tableau n ° 29 : État des activités et des interventions du programme de leadership et de soutien.

Les objectifs	Les indicateurs	Estimation des indicateurs 2020	Interventions (sans impact financier)	Activités nécessitant d'effets financiers	Estimation des crédits pour les activités
<u>Objectif :</u> <u>maîtriser la masse salariale</u>	Pourcentage d'exactitude de l'estimation de la masse des salaires (tiré de la loi de finances originale / réalisée)	100.6 %	-Continuer à mettre en place et à développer une application informatique permettant de limiter les besoins en ressources humaines répartis par catégories et classements -Définir les besoins aux niveaux central et régional, en fonction des priorités et des ressources disponibles	Activité 1 : Leadership	225.179
Activité 1: Améliorer la répartition des ressources humaines au sein du Ministère	Indicateur opérationnel 1 : pourcentage d'achèvement des normes de référence pour les ressources humaines au sein du ministère		-Vérification des estimations sur la base des données mises à jour sur les agents -Mise à jour des tableaux de répartition des agents selon les catégories et les classements -Préparation des fiches de description de poste	Activité 2 : Gestion des ressources humaines	17.040.578

			-Préparer un plan pour le déploiement du le personnel du Ministère		
<u>Objectif :</u> <u>Efficacité du programme de leadership et de soutien</u>	Taille du programme de leadership et de soutien comparativement au budget de la mission	3.3%	-Préparer, exécuter et suivre le budget - Elaborer une application informatique permettant la gestion des équipements et des bâtiments -Préparer un inventaire de l'équipement et des bâtiments -Définir les besoins au niveau central - Rationaliser la consommation -Préparation des manuels de procédures	Activité 3 : des ressources logistiques	15.028.745
Activité2 : Rationalisation des crédits de gestion (central)	Indicateur opérationnel2 : réduction des dépenses de gestion				
<u>Activité3 :</u> L'adéquation entre la qualité de la formation des étudiants et les besoins du marché du travail	Indicateur opérationnel 3 : ratio d'insertion professionnelle par rapport aux étudiants		-informer les structures opérant dans le secteur public, privé et associatif et leur communiquer chaque année une liste des diplômés de l'Institut pour faciliter leur intégration. - Ouvrir de nouveaux domaines de travail aux éducateurs (insertion scolaire, prise en charge des âgés et des personnes socialement inadaptées et favoriser la création d'entreprises privées ...) qui augmenteraient leurs chances d'insertion professionnelle. -Mettre en place une cellule de suivi des diplômés de l'Institut	Activité 4 : Enseignement supérieur	7.287.729

			Supérieur de l'Education Spéciale -Examiner les programmes de formation et les spécialités de l'Institut en coordination avec les services du Ministère de l'Enseignement Supérieur et du Ministère des Affaires Sociales		
Activité 4: Rationalisation des dépenses de gestion (régionaux)	Indicateur opérationnel 4 : réduction des dépenses de gestion			N5 : Exécution et suivi du budget au niveau central	4.477.533

3-Dépenses pour le programme de leadership et de soutien :

3.1 - Budget du programme de leadership et de soutien :

Tableau n ° 30 : Budget du programme de leadership et de soutien, par nature des dépenses (Crédits de paiement)

Unité :Dinar

Données sur le Programme	Réalisation 2018	Loi de Finance 2019 (1)		Estimation 2020 (2)	Taux de croissance (2020-2019)	
		Ancienne classification	Nouvelle classification		En montant (1)-(2)	En Croissance ((1)-(2))/ (2)
Rémunération	32.104.369	34.767.755	34.767.755	45.956.447	11.188.692	32.2%
Fonctionnement	5.090.517	5.372.000	5.372.000	5.816.041	444.041	8.3%
Intervention	3.731.000	4.413.000	4.413.000	4.437.000	24.000	0.5%
Investissement	2.647.644	4.735.000	4.735.000	6.950.000	2.215.000	46.8%
Opérations financières						
Total du programme	43.573.529	49.287.755	49.287.755	63.159.488	13.871.733	28.1%

Graphique n° 12 : le projet de budget-programme de leadership et d'appui pour 2020

Selon la nature de dépense (crédits de paiement)

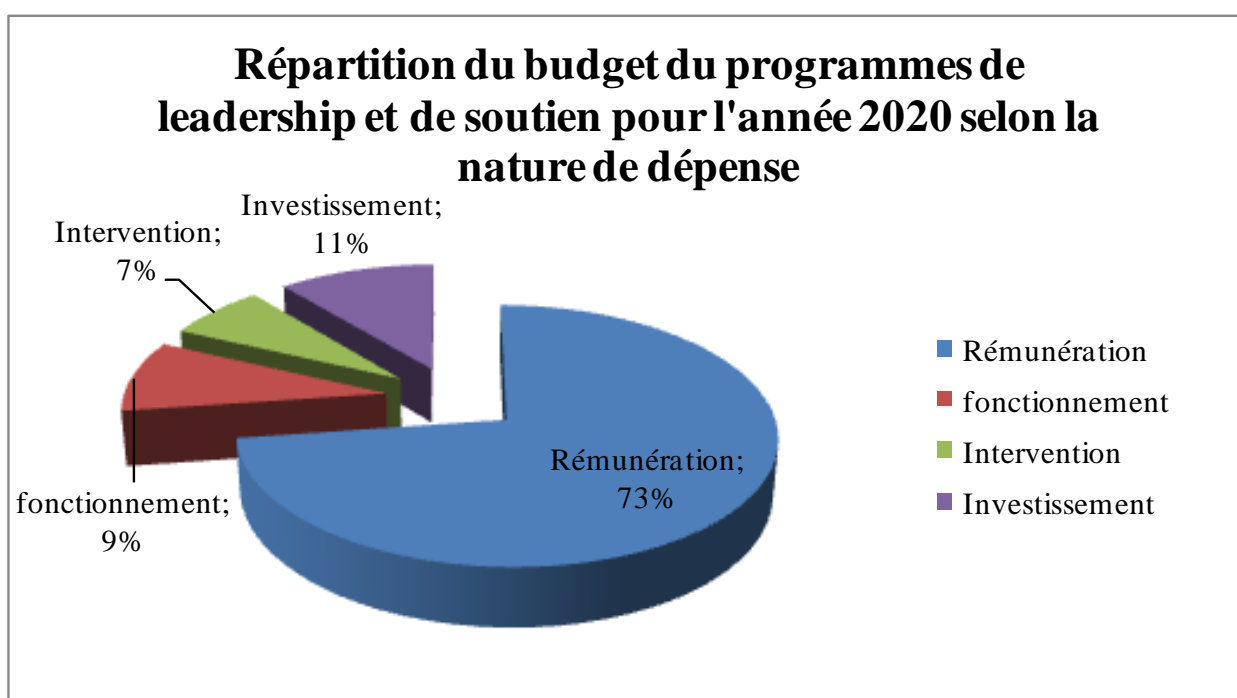


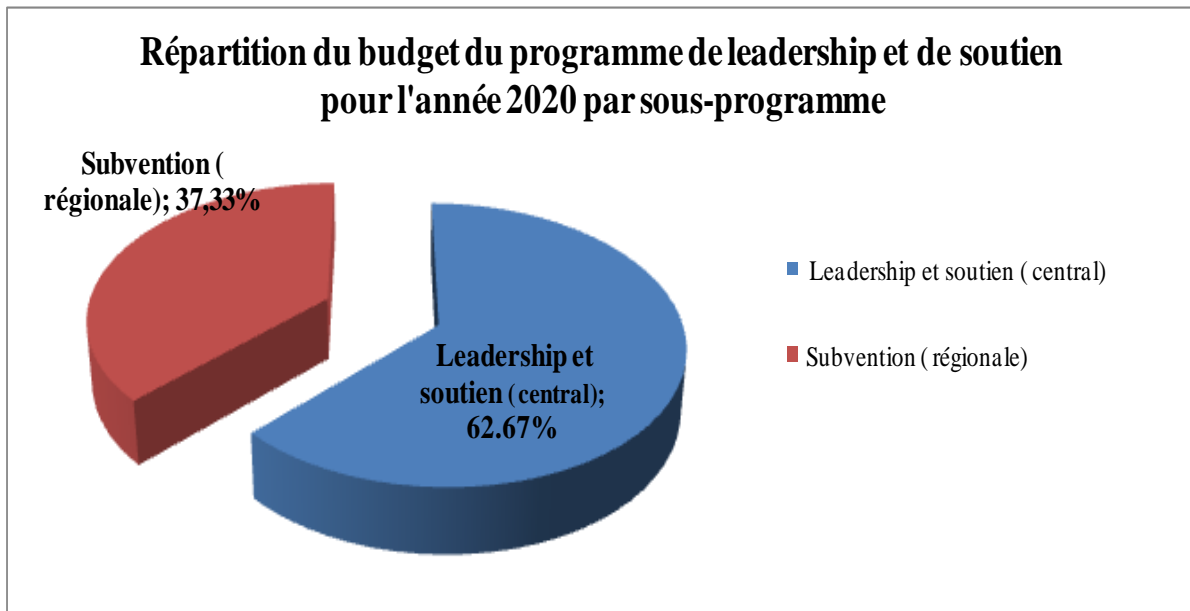
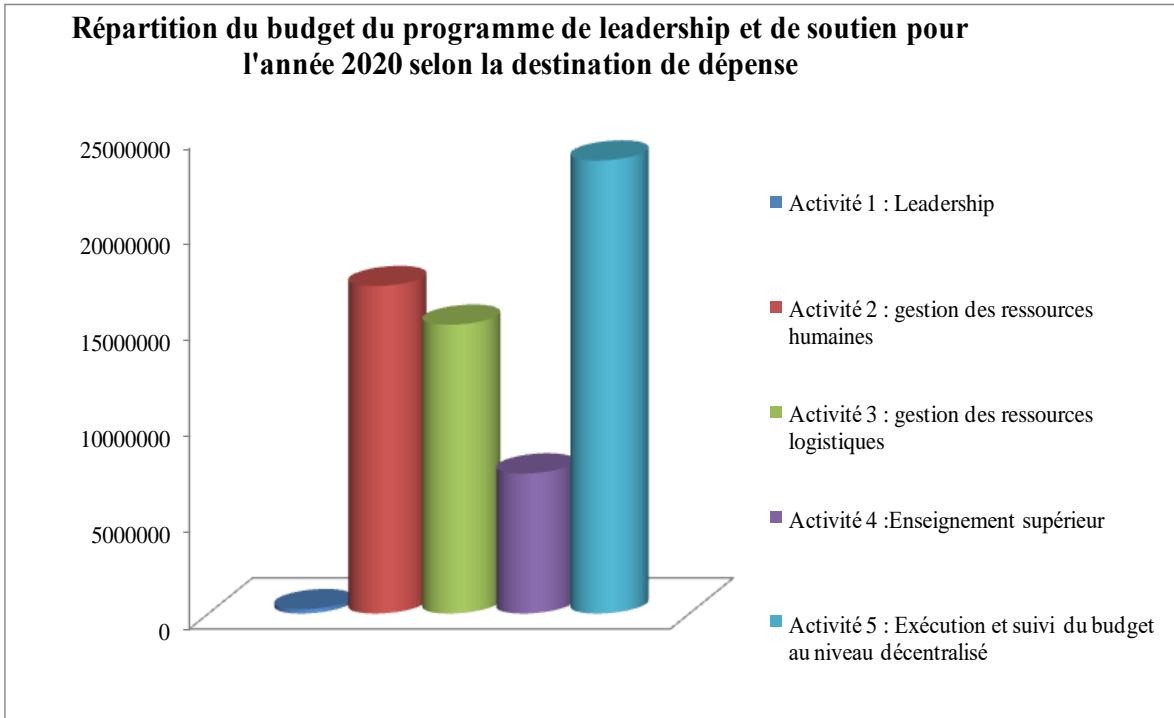
Tableau n° 31 : Budget du programme de leadership et de soutien, selon la destination des dépenses et "Par sous-programmes et activités"

Unité : dinar

Données sur le Programme	Les activités	Réalisation 2018	Loi de finances 2019(1)	Estimation2020 (2)	Taux de croissance (2020-2019)	
					En montant (1)-(2)	En Croissance ((1)-(2))/(2)
Sous-programmes centraux	Activités centrales		30.188.031	39.582.231	9.394.200	31.1%
Leadership et soutien (central)	Activité 1 : Leadership		328.770	225.179	-103.591	-31.5%
	Activité 2 : gestion des ressources humaines		11.185.798	17.040.578	5.854.780	52.3%

	Activité 3 : gestion des ressources logistiques		9.067.168	15.028.745	5.961.577	65.7%
	Activité 4 : Enseignement supérieur		9.606.295	7.287.729	-2.318.566	-24.1%
Sous- programmes régionaux	Activités régionales					
Soutien décentralisé (régional)	Activité 5 : Exécution et suivi du budget au niveau décentralisé		19.099.724	23.577.257	4.477.533	23.4%
Tunis				1.480.196		
Ariana				568.568		
Ben Arous				908.838		
Manouba				671.255		
Bizerte				665.924		
Nabeul				707.045		
Beja				506.123		
Zaghouan				335.864		
Kef				1.214.355		
Siliana				1.041.709		
Kairouan				824.648		
Kasserine				3.501.984		
Gafsa				1.213.860		
Sidi Bouzid				816.002		
Sfax				811.788		
Mahdia				1.165.345		
Monastir				779.063		
Gabes				865.309		
Médenine				426.017		
Tataouine				946.814		
Tozeur				1.165.247		
Kibili				863.405		
Sousse				804.918		
Jendouba				1.292.980		
Total programme		43.573.529	49.287.755	63.159.488	13.871.733	28.1%

Graphique n ° 13 : Budget du programme de leadership et de soutien, selon la destination des dépenses et "Par sous-programmes et activité



3.2– Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme Leadership et soutien :

3.2.1- Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme

Unité : dinar

Nature de dépense	Réalisation		Loi de Finances2019		Estimation		
	2017	2018	Ancien classement	Nouveau classement	2020	2021	2022
Rémunération	30.655.577	32.104.369	34.767.755	34.767.755	45.956.447	48.208.313	51.582.895
Fonctionnement	4.782.807	5.090.517	5.372.000	5.372.000	5.816.041	6.250.000	6.688.105
Intervention	3.118.833	3.731.000	4.413.000	4.413.000	4.437.000	4.506.687	4.821.000
Investissement	3.339.784	2.647.644	4.735.000	4.735.000	6.950.000	7.270.000	7.795.000
Opérations financières							
Total	41.897.001	43.573.529	49.287.755	49.287.755	63.159.488	66.235.000	70.887.000

Les annexes

**Fiches d'indicateurs
mesurant le
rendement du
programme du travail
et des relations**

Cartes d'indicateurs de mesure de rendement

- **Code de l'indicateur : 1-1-1**
- **Libellé de l'indicateur : pourcentage de salariés couverts par les inspections**
- **Date de mise à jour de l'indicateur**

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Travail et relations professionnelles
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Inspection du travail, santé et sécurité au travail
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Garantir les conditions de travail décent
- 4. Définition de l'indicateur :** Déplacement des agents chargés de l'inspection du travail et de médecine du travail aux établissements soumis au code du travail pour contrôler le respect des lois en vigueur.
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- 7. Ramifications du programme :** services d'inspection de l'emploi et de réconciliation, des unités locales d'inspection de l'emploi et du rapprochement et les services d'inspection de la santé et de la sécurité au travail.

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** le nombre de travailleurs ayant eu des visites / le nombre total de travailleurs au niveau national
- 2. Unité de l'indicateur :** ratio
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Fiche d'inspection
- 4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** rapports mensuels / annuels
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Fiche d'inspection provenant des services d'inspection et de conciliation / unités locales et des services d'inspection de la santé et de la sécurité au travail.

6. Date de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque mois / chaque année

7. Valeur cible de l'indicateur : Veiller à l'application de la législation du travail

8. Responsable de l'indicateur du programme : La Direction Générale de l'Inspection du travail et de la Conciliation et la Direction Générale de l'Inspection de la Médecine et de la Sécurité au Travail.

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques aux indicateurs

Indicateurs mesurant le rendement	Unité	Réalisation			Loi de Finances 2019	Estimations		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Nombre de visites d'inspection	Visite	19913	18297	17699	20000	20500	21000	21000
Pourcentage des travailleurs impliqués par les inspections	%	48.35	49.83	46.48	49.40	49.9	59.88	59.88
Nombre de travailleurs concernés par les inspections	Ouvrier	484512	499358	46573 3	495000	500000	600000	600000
Nombre de travailleurs à l'échelle nationale	Ouvrier	100193 3	1001933	10019 33	1001933	1001933	100193 3	1001933

(*) Selon les statistiques de l'Institut National de Statistique pour l'année 2016

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations relatives à l'indicateur :

- ✓ Compte tenu du renforcement partiel des services d'inspection du travail en voitures administratives (neuves et anciennes) et partant de la volonté constante d'atteindre les objectifs fixés dans la circulaire n ° 5 publiée au mois de mars 2015, un grand nombre de visites ont été réalisées en 2015. Ces visites ont été effectuées auprès des petites et

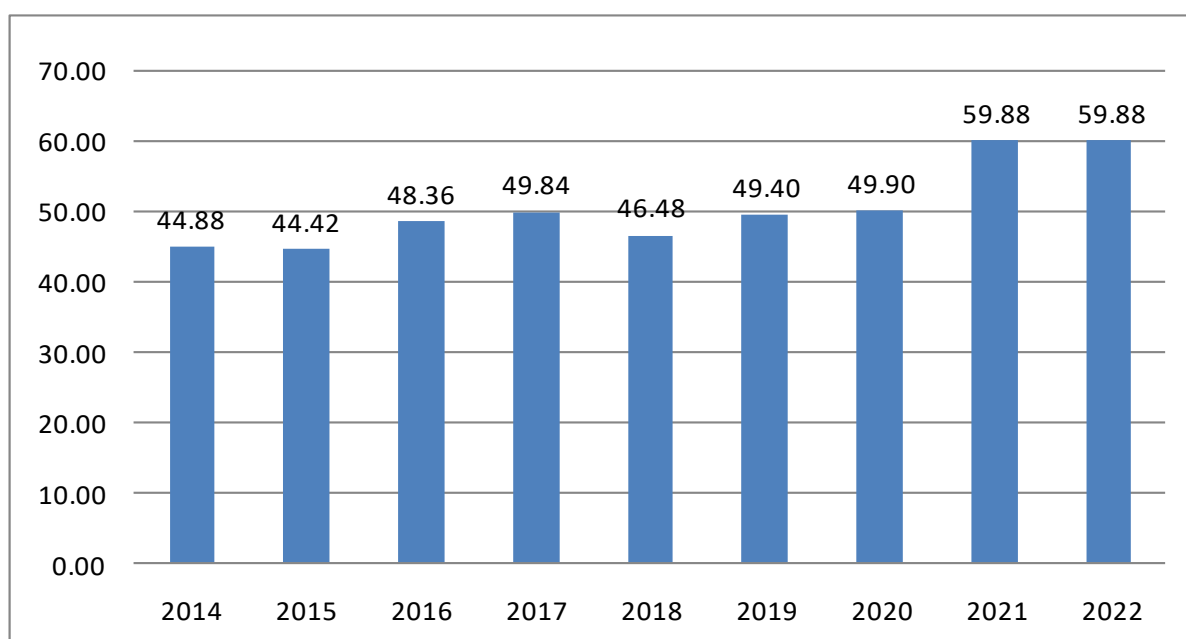
moyennes entreprises qui n'ont pas de syndicat. Elles expliquent, dans une large mesure, le nombre élevé de visites et la diminution du nombre de travailleurs couverts.

- ✓ La Direction Générale de l'Inspection du travail et de la Réconciliation a mis l'accent sur l'efficacité de l'intervention des inspecteurs du travail en couvrant le plus grand nombre possible de travailleurs dans les établissements structurés. Les petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas encore installé des structures de dialogue, n'ont pas été négligées par l'inspection. Ce travail sur les deux fronts explique le nombre élevé de travailleurs couverts par les visites d'inspection de 2016.
- ✓ Faute d'acquisition de voitures neuves, des crédits requis et des recrutements supplémentaires au cours des années 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, les estimations ont été revues à la baisse. Les taux de réalisation ont atteint les limites en 2018, en ligne avec les moyens disponibles, d'autant plus qu'une grande partie du parc de voitures est devenue obsolète.
- ✓ Pour les années 2021 et 2022, les résultats restent tributaires de la fourniture des moyens de transport et des recrutements d'un bon nombre d'inspecteurs du travail. Ceci est d'autant plus vrai que le système d'information est entré en vigueur et a enregistré toutes les entreprises soumises à l'inspection du travail et de réconciliation au cours de l'année 2020.

Il est prévu que 13 inspecteurs du travail vont partir à la retraite durant la période 2017 – 2019. Ce départ massif explique la faible évolution des estimations jusqu'en 2020.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : Evolution de la part des salariés couverts par les visites d'inspection

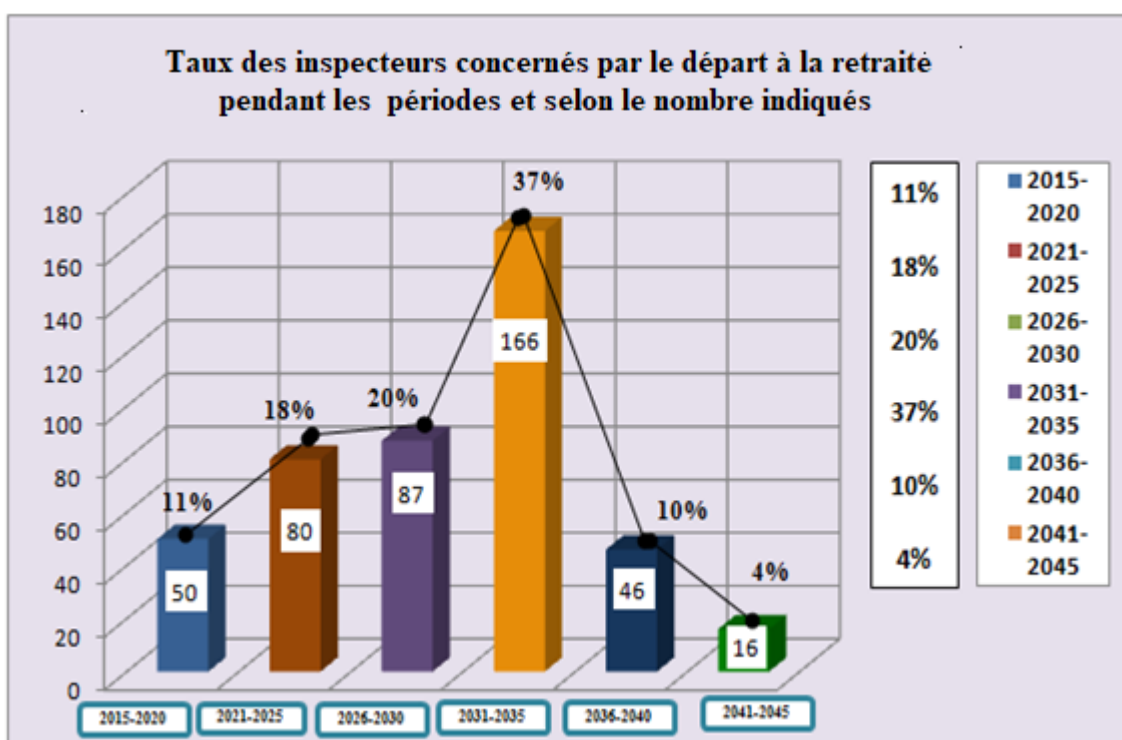


4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimation de l'indicateur 2020	Interventions (ne nécessitant pas d'interventions financières)	Activités (nécessitant des interventions financières)	Estimation des crédits pour les activités (Unité : mille D)
Indicateur : pourcentage des employés impliqués dans les inspections	59.88 %	%59.88	49.9 %	Intervention 1 : conseiller les employeurs des avantages de l'application de la loi	Activité 1 : Leadership dans le domaine du contrôle et de l'application de la législation du travail	2.800.495
				Intervention 2 : Demander aux employeurs de régulariser leur situation juridique	Activité 2 : Contrôle et réconciliation	13.919.191
				Intervention 3 : clarification et interprétation des points juridiques peu clairs	Activité 3 : Coordination avec les partenaires sociaux dans le domaine du dialogue social	1.100.000
				Intervention 4 : Présenter les programmes auprès des employeurs et les encourager dans le domaine du droit social	Activité 4 : Leadership dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail	554.583
				Intervention 5 : Interprétation des droits et devoirs des travailleurs	Activité 5 : Inspecter la médecine du travail	4.451.806
				Intervention 6 : Répondre aux affaires d'ordre administratif et judiciaire		

5. Détermination des principales lacunes liées à l'indicateur : Insuffisance élevée d'inspecteurs du fait :

- que ceux qui étaient mis à la retraite n'ont pas été remplacés,
- plusieurs inspecteurs ont pu obtenir des postes de travail dans d'autres départements
- L'administration n'a pas ouvert des concours d'inspecteurs du travail depuis 2012. Un seul concours a eu lieu en 2016 pour recruter 4 inspecteurs au travail sachant que le nombre actuel d'inspecteurs du travail dans les régions est de 332 inspecteurs, dont 236 peuvent être affectés à tout moment au contrôle et 13 inspecteurs du travail seront mis durant la période 2017 -2019 à la retraite. Faut-il signaler encore que la charge actuelle des inspecteurs du travail s'exerce par près de 400 inspecteurs du travail et de réconciliation avant janvier 2011.



- La diminution du nombre de voitures administratives et la vétusté d'autres, ont entraîné des interruptions de travail et une perte d'efficacité dans certaines interventions (environ 14 voitures sur 70 dépassaient l'âge de 15 ans et environ 10 voitures âgées de 10 à 15 ans).
- 8 inspecteurs du travail ont été mis à la retraite en 2017 et 13 autres inspecteurs seront mis à la retraite à la fin de 2019. Ces deux facteurs réunis expliquent, à eux seuls, les faibles estimations du nombre de visites pour l'année 2017 et les années suivantes. L'éventuel recrutement de nouveaux inspecteurs, ne pourrait fournir d'ajout qu'un an plus tard au moins.
- L'absence d'une structure capable de fournir des statistiques précises et actualisées et des informations techniques sur les entreprises économiques a empêché la Direction de

programmer des objectifs précis et réalistes (en attendant l'achèvement des étapes d'activation du système d'information en cours de test final).

- Manque d'équipements techniques dans le domaine de la médecine du travail.
- Diminution du nombre de chauffeurs et de personnel administratif (secrétaires, hajebis et archivistes).
- Pénurie de médecins et difficultés de pourvoir aux postes vacants dans certains gouvernorats, en particulier dans les régions de l'intérieur.
- Manque de cadres techniques (ingénieurs et techniciens supérieurs dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail).
- Manque de matériel de bureau.
- Insuffisance des quantités d'essence affectées aux voitures des services de médecine du travail et de sécurité au travail
- Manque d'unités locales pour les inspections de la médecine du travail et de la sécurité au travail dans les principales zones industrielles

**Fiches des indicateurs
mesurant le rendement
du programme de la**

Cartes des indicateurs de performance

- **Symbole de l'indicateur : 2-1-1**
- **Libellé de l'indicateur :** Pourcentage d'équilibre entre les charges et les revenus
- **Date de mise à jour de l'indicateur :** Chaque année

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Sécurité sociale
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** /
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale
- 4. Définition de l'indicateur :** Charge / ressources
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** Charges / ressources
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** États financiers des caisses et budgets prévisionnels
- 4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** États financiers des caisses et budgets prévisionnels
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** La Caisse Nationale de Sécurité Sociale / La Caisse Nationale de Retraite et de prévoyance Sociale / La Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur :** chaque année
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** Voir le tableau suivant
- 8. Responsable de l'indicateur du programme :** La Direction Générale de la Sécurité Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques aux indicateurs

Indicateurs mesurant et rendements	Unité	Réalisation			Loi de Finances 2019	Les objectifs		
		2016	2017	2018*		2020	2021	2022
C.N. S. S - Pourcentage d'équilibre entre les charges et les ressources du total des caisses	%	118,7	118	117	116	115	114	113
	%	143.8	144	144	143	142	141	140
C.N.R.P.S -Pourcentage d'équilibre entre les charges et les ressources du total des caisses	%	99,3*) (*	107,2 (**)	124,8	120,9	110,9	112,4	115,9
	%	101.3* (*	122.8 (**)	125.8	121.3	111	112.5	116
C.N.A.M - Pourcentage d'équilibre entre les charges et les ressources du total des caisses	%	87,1	86,3	82	76,4	77,07	77,8	78,5
	%	94,2	94.1	89.7	83.2	84	85.1	86.3
- Pourcentage d'équilibre entre les charges et les ressources du régime d'assurance maladie	%							

(1) Estimations

* Estimations finales basées sur les données recueillies des services des caisses de sécurité sociales

(**) Compte tenu des crédits alloués par le Budget de l'État pour les années 2016 et 2017, qui s'élèvent respectivement à 300 Mds et 500 Mds

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations relatives à l'indicateur :

Les résultats concernant l'état d'équilibres entre les charges et les ressources montrent les difficultés financières que connaissent les caisses de sécurité sociale, notamment au niveau des régimes de retraite. Ces difficultés menacent gravement la continuité des prestations de sécurité sociale face aux fortes pressions en matière de liquidité.

Un certain nombre de facteurs structurels ont contribué au déséquilibre financier des régimes de retraite tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Ces facteurs sont liés aux caractéristiques techniques des régimes de retraite actuels et aux facteurs externes dont notamment les mutations démographiques et les circonstances économiques.

***Concernant la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**

Le solde global de la caisse (charges / ressources) s'est amélioré légèrement mais continuellement de 118,7% en 2016 à 117% en 2018 et 116% en 2019 (115% en 2020) grâce à l'augmentation des ressources selon un taux plus élevé que celui des charges (10% contre 9%). Quant à la branche de retraite, elle enregistre à son tour, une légère amélioration de son équilibre financier (143,8% en 2016 contre 143% en 2019).

Quant aux résultats négatifs enregistrés au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, ils sont principalement dus :

- Aux mutations démographiques et à la situation économique difficile,
- A l'importance du secteur parallèle et à l'aggravation du phénomène d'évasion sociale.

***Concernant la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale**

Le solde global de la caisse (charges / ressources) a connu une légère amélioration en 2016 et 2017, atteignant respectivement 99,3 et 107,2%, grâce aux crédits affectés par le Budget de l'État au profit de la caisse (300 Mds en 2016 et 500 Mds en 2017).

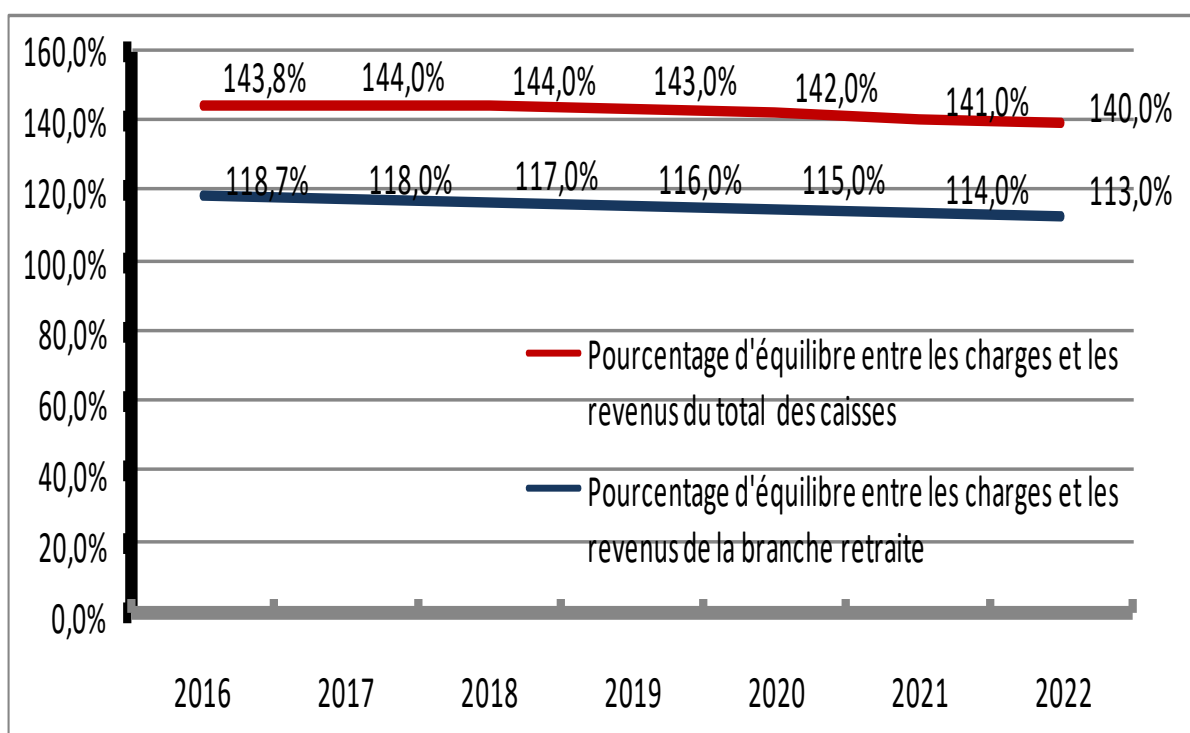
Le solde a, par contre, connu une détérioration en 2018 et devrait s'améliorer de nouveau en 2019 et 2020, en raison de l'impact financier de la réforme du régime de retraite dans le secteur public.

***Concernant la Caisse Nationale d'Assurance Maladie**

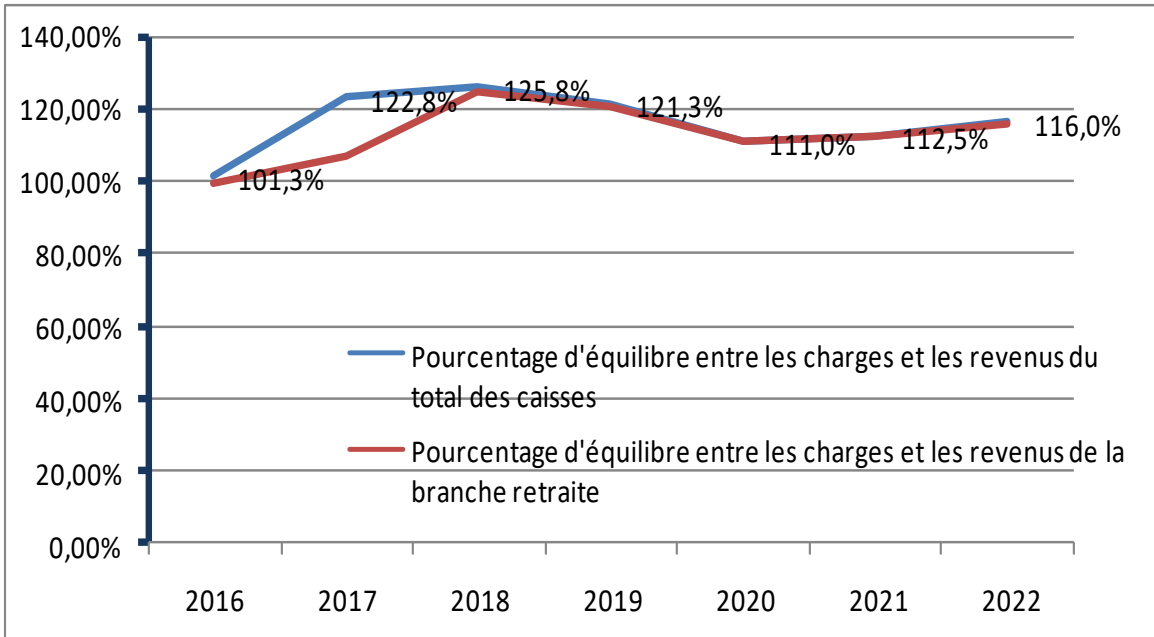
La caisse a continué d'enregistrer un état d'équilibre entre les charges et les revenus, comme le montre le ratio d'équilibre global qui a atteint 82% en 2018 et devrait atteindre 76,4% en 2019. Il en est de même pour le régime d'assurance maladie qui a enregistré un équilibre entre les charges et les ressources.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

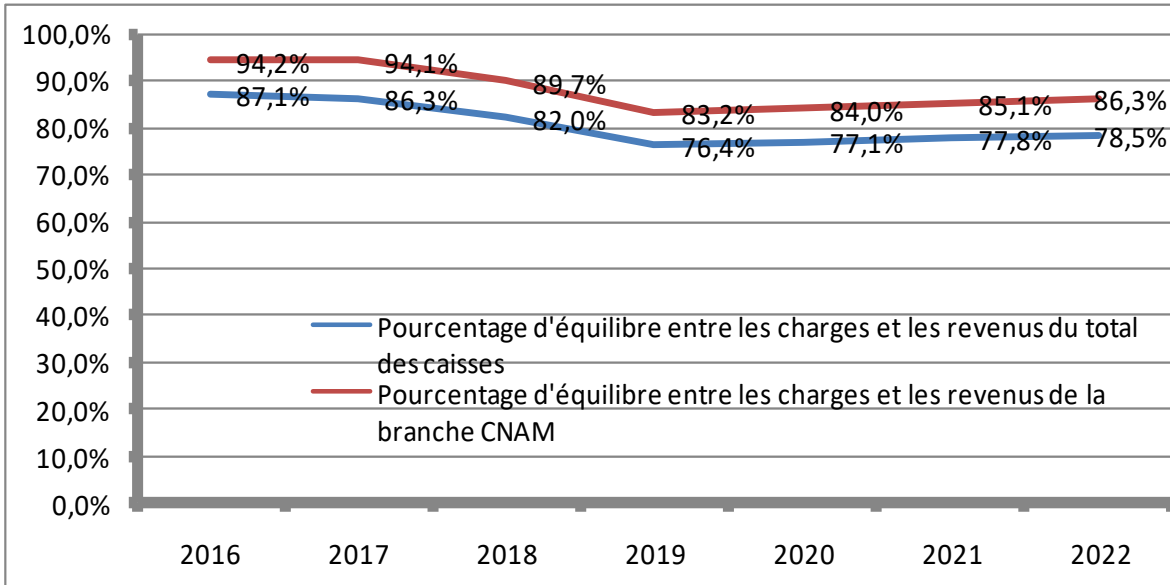
Graphique n° 1 : L'évolution de l'état d'équilibre de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale



Graphique n°2 : L'évolution de l'état d'équilibre de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale



Graphique n°3 : L'évolution des ratios de solde de la Caisse nationale d'assurance maladie



4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimation de l'indicateur 2020	Intervention	Activité	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (Unité : D)
Indicateur : Pourcentage d'équilibre entre les charges et les ressources	Voir Tableau	Voir Tableau	Voir Tableau	<p>- entrée en vigueur de la réforme du système de retraite des salariés dans le secteur non agricole.</p> <p>-Demande d'activer les dispositions du chapitre 87 de la loi n ° 56 de l'année 2018 du 27 Décembre 2018 concernant la loi de finances pour l'année 2019, qui a créé une contribution exceptionnelle de 1% des transactions des banques, des compagnies d'assurance, des sociétés opérant dans le domaine des communications et sociétés opérant dans le secteur du pétrole et des carburants au profit des caisses sociales (à appliquer à partir de l'année 2020 et les années suivantes</p> <p>-Une proposition de création d'un Fonds de Trésor sous le nom de "diversification des sources de financement de la sécurité sociale". Ce fonds serait destiné à affecter les recettes</p>	Activité1 : Leadership et supervision des caisses de sécurité sociale	484.682.965

				<p>des cotisations de solidarité sociale et autres ressources dans un cadre garantissant la transparence des ressources.</p> <p>-Garantir dans la loi de finances de 2020 le remboursement par l'Etat, des dettes des sociétés de transport nationales et régionales, au profit à la fois de la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale et de la Caisse nationale de sécurité sociale</p> <p>-Diversification des sources de financement à travers l'institution des taxes permettant de financer la sécurité sociale et ce, à l'instar de la fiscalité sur le tabac et les allumettes, des produits du café, des communications et des appels téléphoniques pour participer à des concours de télévision, du pari mutuel, de l'alcool, de l'usage d'autoroute, des entreprises polluantes, des contrats d'assurance complémentaire, des sociétés et des laboratoires pharmaceutiques, des revenus immobiliers, des ventes immobilières, des plus-values de cessions de biens immobiliers, des revenus générés par les placements financiers,</p>		
--	--	--	--	---	--	--

				des frais des avocats , des produits nocifs pour la santé, ...		
--	--	--	--	--	--	--

5. Identifier les principales lacunes liées à l'indicateur :

Fiche des indicateurs de performance

- **Symbole de l'indicateur : 2-1-2**
- **Libellé de l'indicateur : taux de recouvrement**
- **Date de mise à jour de l'indicateur : Chaque année**

II- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : Sécurité Sociale /**
- 2. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale**
- 3. Définition de l'indicateur : Montants recouverts / déclarations déposées**
- 5. Type d'indicateur : Indicateur d'activité**
- 6. La nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité**

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur : Montants recouverts / déclarations déposées**

2. Unité de l'indicateur : Pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur : États financiers des caisses et budgets prévisionnels

4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur : Données financières et comptables recueillies auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Documents comptables de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

6. Date de disponibilité de l'indicateur : chaque année

7. Valeur cible de l'indicateur : Voir le tableau suivant

8. Responsable de l'indicateur du programme : La Direction Générale de la Sécurité Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur Evolution des taux de recouvrement des cotisations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

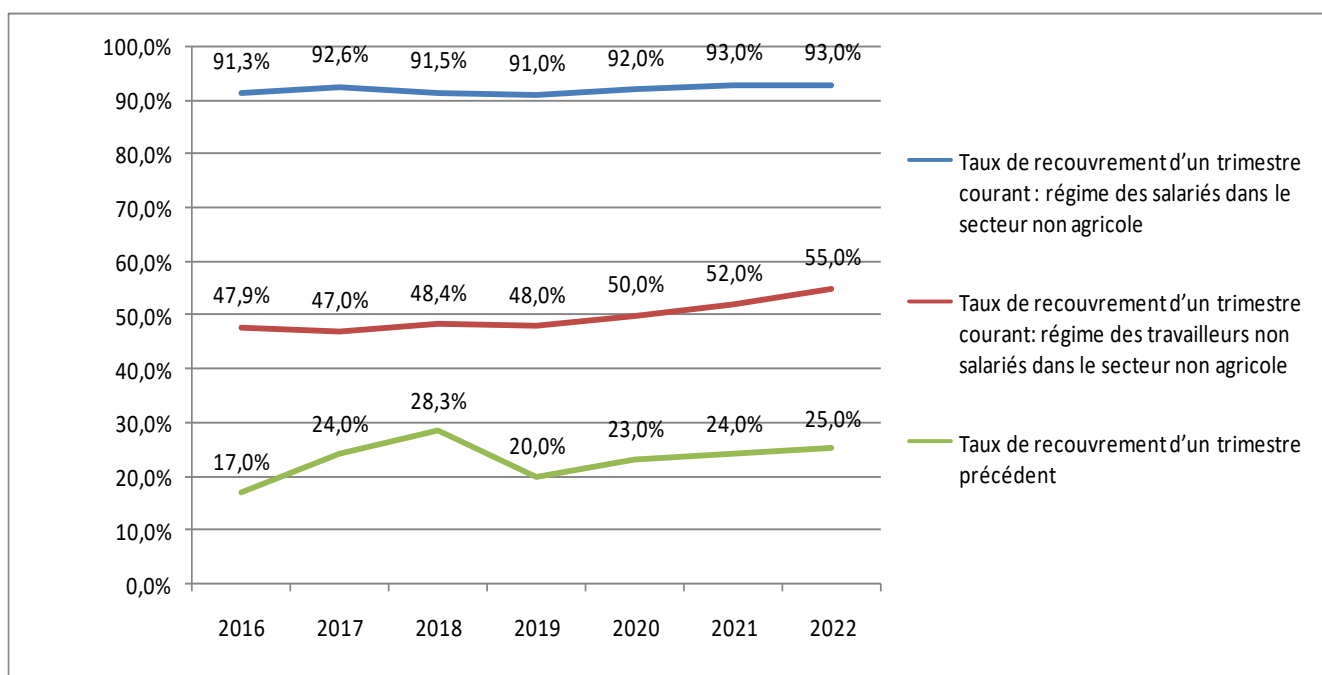
Indicateurs mesurant le rendement	unité	réalisation			Loi de Finances	Les objectifs		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de recouvrement d'un trimestre courant : -Le régime des salariés dans le secteur non agricole -Régime des travailleurs non-salariés dans le secteur non agricole	%	91.3	92.6	91.5	91	92	93	93
		47.9	47	48.4	48	50	52	55
Taux de recouvrement d'un trimestre précédent	%	47,9	24	28.3	20	%23	24	25

2. Analyse des résultats et estimation de réalisations relatives à l'indicateur :

Le pourcentage de recouvrement dans le cadre d'un trimestre courant du régime des travailleurs dans le secteur non agricole a atteint 91,5% en 2018 et devrait atteindre 91% en 2019. En revanche, le pourcentage de recouvrement dans le cadre d'un trimestre courant des non-salariés dans le secteur non agricole est resté à 48%. Quant au pourcentage de recouvrement au cours des trimestres précédents, il a atteint 28,3% en 2018 et devrait atteindre 20% en 2019.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : Evolution du taux de recouvrement des cotisations de la CNSS



.4 Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur:

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimation de l'indicateur 2020	Intervention	Activité	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (Unité : D)
Taux de recouvrement (CNSS)	Voir Tableau	Voir Tableau	Voir Tableau	-Amélioration de recouvrement à travers : ❖ L'intensification du rôle de contrôle ❖ La réorganisation des procédures suivies dans le domaine du contrôle et du recouvrement,	-Activité 2 : Agir au profit de l'Etat dans certains mécanismes sociaux et interventions (CNSS)	10.350.00 -Activités financées sur le budget de l'acteur public

				<p>❖ La fourniture de tous les moyens logistiques nécessaires (achever et mettre en place l'application informatique relative au contrôle, l'implémentation de l'application informatique se rapportant au suivi des états de mise en demeure avec les huissiers de justice, formation des contrôleurs),</p> <p>- Développer des méthodes de recouvrement électronique en mettant en place les machines TPE dans tous les bureaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.</p> <p>-Mise à niveau du dispositif juridique dans le domaine de la sécurité sociale</p> <p>-proposer des mesures visant à renforcer la coordination et la coopération entre l'administration fiscale et les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en concluant un accord avec la direction générale des impôts qui permet l'échange de données et le droit d'accéder aux informations sur les redevables vis-à-vis des impôts et des cotisations au titre des régimes de sécurité sociale.</p> <p>-Instituer une amnistie fiscale sur les pénalités de</p>		
--	--	--	--	---	--	--

				<p>retards cumulées par la Caisse Nationale de Retraite et de prévoyance Sociale en raison de son incapacité à transférer les sommes retenues sur les pensions des retraités au profit de l'administration fiscale.</p> <p>- Proposer l'insertion, dans le projet de la loi de finances pour 2020, de dispositions visant à créer une caisse d'amortissement de la dette de la sécurité sociale. Ses attributions consisteront à assainir les dettes des caisses de sécurité sociale sur une longue période (20 ou 30 ans). Cette caisse serait financée par des impôts et taxes dédiés et par une dotation annuelle du Budget de l'Etat.</p> <p>-- Demander lors de la participation aux marchés publics lancés par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises et établissements publics, (ou suite aux appels d'offres et concessions liées à l'attribution de contrats de partenariat entre le secteur public et le secteur privé), le dépôt des déclarations des salaires échues auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et le paiement de toutes les cotisations s'y rapportant.</p> <p>- Initier la décentralisation de paiement des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale pour les</p>		
--	--	--	--	--	--	--

				<p>entreprises et les affiliés lors de la mise en service du système de paiement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer le règlement des reliquats de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale au Ministère des Finances au titre des impôts et taxes retenus sur les pensions et sur les prestataires de services, à partir de ses créances sur les ministères et les entreprises et établissements publics qui rencontrent des difficultés financières. - Tenir des comptes individuels pour les affiliés au niveau des salaires déclarés et servant de base pour l'ouverture des droits aux prestations servies par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. - Etablissement d'un dossier sur la situation des prestataires des services de santé vis-à-vis du système de sécurité sociale que la CNAM peut y recourir et l'utiliser lors de l'apurement de leurs cotisations. - Etablir un échéancier de paiement des droits de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie vis-à-vis des deux caisses de sécurité sociale - lancer la préparation d'une norme comptable spéciale pour les Caisses de sécurité sociale. - renforcer le contrôle administratif et médical. 		
--	--	--	--	---	--	--

5. Identification des principales lacunes liées à l'indicateur :

Carte d'indicateur de performance

- **Code de l'indicateur : 1-2-2**
- **Libellé de l'indicateur : taux de couverture social**
- **Date de mise à jour de l'indicateur : Chaque année**

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : Sécurité Sociale /**
- 2. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : Contribuer à l'amélioration de la couverture sociale**
- 3. Définition de l'indicateur : Le nombre de travailleurs déclarés (sans tenir compte des fonctionnaires des entreprises concernées par les taxations d'office) / la population occupée (y compris les travailleurs du secteur informel)**
- 4. Type d'indicateur : Indicateur de résultats**
- 5. La nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité**

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre de travailleurs déclarés (sans tenir compte des fonctionnaires des entreprises concernées par les taxations d'office) / la population occupée (y compris les travailleurs du secteur informel)**
- 2. Unité de l'indicateur : Pourcentage**
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de travailleurs déclarés et le nombre de personnes occupées**
- 4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur : Registres d'affiliation auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et données publiées par l'Institut National de Statistique**
- 5. Date de disponibilité de l'indicateur : chaque année**
- 6. Valeur cible de l'indicateur : Voir le tableau suivant**

7. Responsable de l'indicateur du programme : La Direction Générale de la Sécurité Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques aux indicateurs

Evolution des taux de recouvrement des cotisations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

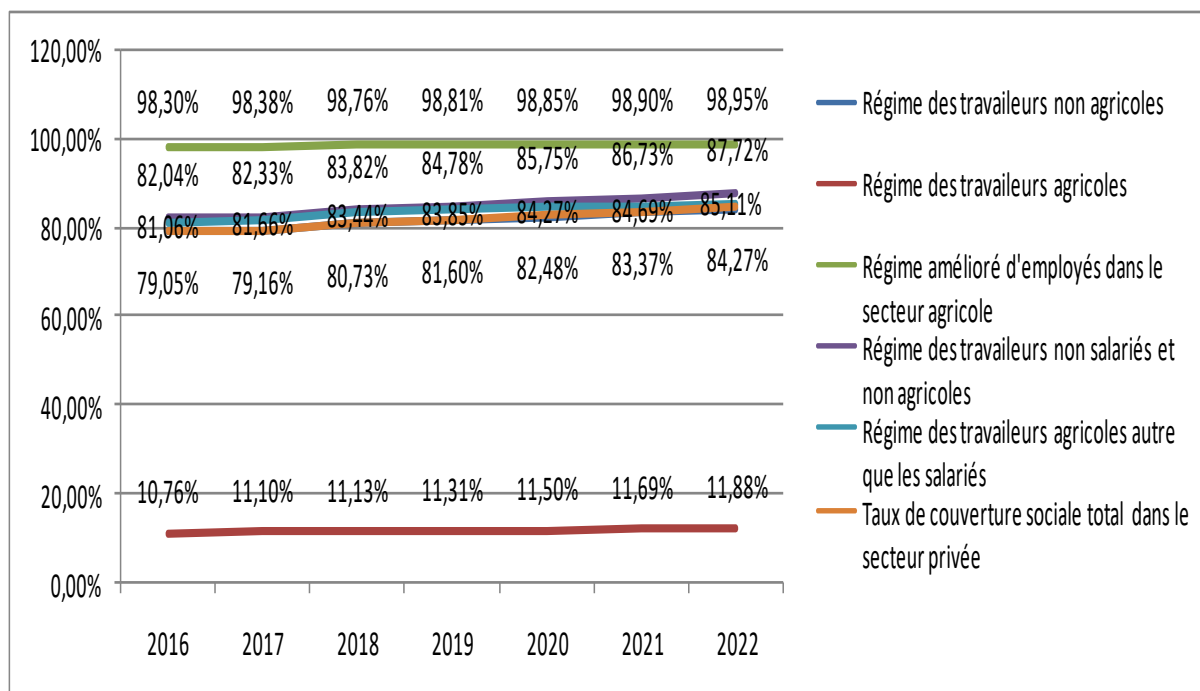
Indicateurs mesurant le rendement	unité	réalisation			Loi de Finances	Les objectifs		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Régime des salariés non agricoles	%	79,05	79,16	80,73	81,6	82,48	83,37	84,27
Régime des salariés agricoles	%	10,76	11,10	11,13	11,31	11,50	11,69	11,88
Régime amélioré des travailleurs dans le secteur agricole	%	98,3	98,38	98,76	98,81	98,85	98,90	98,95
Régime des travailleurs non-salariés et non agricoles	%	82,04	82,33	83,82	84,78	85,75	86,73	87,72
Régime des travailleurs non-salariés agricoles	%	81,06	81,66	83,44	83,85	84,27	84,69	85,11
Total	%	79,41	79,61	80,84	81,75	82,66	83,57	84,5

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur :

Le taux de couverture sociale effective dans le secteur privé est passé de 79,4% en 2016 à un taux attendu de l'ordre de 81,75% en 2019. Le taux de couverture sociale du régime des salariés dans le secteur agricole demeure, cependant, faible (de l'ordre de 11,1% en 2018 et 11,3% en 2019). La faiblesse de ce taux est attribuable à trois facteurs :

- Faiblesse de la demande adressée à ce régime en raison de la faible capacité de financement des catégories qui en dépendent
- l'éloignement des structures de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de ces catégories,
- et en particulier la faiblesse de la culture de sécurité sociale chez ces catégories. \$.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimations de l'indicateur pour l'année 2020	Interventions	Activités	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (Unité : 1000 D)
Indicateur : couverture sociale réelle	Voir le tableau	Voir le tableau	Voir le tableau	<p>-Intensification du contrôle sur le terrain (porte à porte) et renforcement du personnel de contrôle.</p> <p>-- Adopter et renforcer le plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lancement des campagnes de sensibilisation • la préparation des brochures pour la vulgarisation des systèmes de sécurité sociale • la préparation des programmes d'information sous forme de série vidéo 2D diffusée sur les réseaux sociaux <p>- Développer encore les méthodes de gestion en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorant l'accueil, • adoptant une formation ciblée. <p>-Lutter contre l'évasion sociale</p> <p>- Soutenir l'expérience de la sécurité sociale mobile en créant encore des unités mobiles pour effectuer les procédures d'affiliation et d'immatriculation.</p> <p>-Proposer des mesures pour lutter contre l'exercice des activités invisibles et le renforcement des règles de concurrence loyale entre les acteurs</p>	N3 : Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spéciaux de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales (CNRPS)	115.639.000 -Activités financées sur le budget de l'acteur public

				<p>économiques (sanctionner par exemple toute personne qui ne s'inscrit pas à la sécurité sociale d'une pénalité allant de 1000 dinars à 50000 dinars et ce, en conformité avec l'article 52 de la loi de finances de 2016.)</p> <p>-- Augmenter le délai de prescription de la CNSS de 3 à 5 ans, et ce à travers la révision de l'article 110 premier alinéa de la loi n ° 30 de 1960 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale et ce en vue de renforcer davantage le contrôle de la véracité des déclarations des salaires et du respect de la législation sociale</p>		
--	--	--	--	---	--	--

5. Identification des principales lacunes liées à l'indicateur :

Fiche de l'indicateur de mesure de performance

- **Code d'indicateur : 1-3-2**
- **Libellé de l'indicateur :** Les délais d'octroi des prestations et le pourcentage des dossiers clôturés dans les délais
- **Date de mise à jour de l'indicateur :** Chaque année

II- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Sécurité Sociale /
- 2. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Améliorer la qualité des services et les rapprocher des affiliés sociaux
- 3. Définition de l'indicateur :** Les délais d'octroi des prestations et le pourcentage des dossiers clôturés dans les délais
- 4. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 5. La nature de l'indicateur :** un indicateur de qualité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** Délais
- 2. Unité de l'indicateur :** Nombre de jours ou pourcentage de dossiers clôturés dans les délais
- 3. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Caisses sociales
- 5. Date de disponibilité de l'indicateur :** chaque année
- 6. Valeur cible de l'indicateur :** Voir le tableau suivant
- 7. Responsable de l'indicateur du programme :** La Direction Générale la Sécurité Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques aux indicateurs

(1) La période d'attente de l'assuré social, à partir de la date d'ouverture du droit à pension.

Le continu	Réalisation				Objective		
	2016	2017	2018	(1)2019	2020	2021	2022
CNSS :							
Délais de liquidation des prestations au titre de la vieillesse, de l'invalidité et des survivants (par jour) (1)	58	41	46	43	40	38	35
CNRPS : (pourcentage des dossiers clôturés dans les délais) (2)							
-Attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouveaux recrutés (2-	85,6	85%	% 87,8	90%	92%	% 93,5	95%
-Liquidation des dossiers de retraite (2-2)	% 98,2	% 98,2	% 98,3	99%	% 99,1	% 99,3	% 99,5
- Liquidation des pensions de veuvage (2-3)	% 97,4	% 96,5	% 96,5	% 97,5	% 97,8	% 98,1	% 98,5
- Liquidation des pensions des orphelins (2-4)	% 85,1	78%	% 81,6	82%	83%	84%	85%
CNAM (par jour)							
-Délais de remboursement des dépenses (3) (par jour)	21,82	21	29,3	34,3	29	25	21
Délais de paiement des prestataires des services de santé (par jour)	entre 38,5 et 54,3	121	134,6	100,4	100	95	90
• Honoraires des médecins	entre 30 et 41	111	122	81	80	75	70

• Honoraires des pharmaciens	38,65	75,3	114,2	117	116	114	111
• Honoraires du physiothérapeute	11,1	14	11	12	11	10	9
Délais de prise en charge des services soumis à autorisation préalable (par jour)	32,3	18	23	40	35	30	21
• Prise en charge des opérations chirurgicales selon la formule d'accord préalable.	18,3	18	22	13	12	11	10
• Transplantation rénale	14,8	14	13	13	7	7	7
• Greffe de moelle épinière	8,8	9	8	8	7	7	7
• Prise en charge des interventions chirurgicales sur le cœur et les artères et l'examen radiographique des muscles cardiaques	12,8	8	14	14	12	10	7
• Lithotripsie des calculs rénaux	18,09	de 5 l'au 60	De 5 au 49	De 5 au 53	De 5 au 50	D5 au 47	De 5 au 45
• Scanner, diagnostic IRM	9,8	10	11	9	8	7	7
• Prise en charge de l'appareillage médical.							
• Prise en charge des soins thermiques.	9,0	15	19	18	15	12	10
• Prise en charge des soins de physiothérapie.	9,8	10	11	9	8	7	7

(2) Le pourcentage des dossiers clôturés dans les délais par rapport au nombre total des dossiers

(2-1) : Mode de calcul des délais : Moins de 24 heures, un jour, deux ou trois jours

(2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(2-3) : Le mois de dépôt ou le mois suivant le mois de dépôt

(2-4) : Le mois de dépôt ou le mois suivant le mois de dépôt

(3) Récupération des dépenses pour le traitement des maladies lourdes ou chroniques, récupération des dépenses pour le traitement des maladies accidentelles, récupération des

frais des chirurgies, recouvrement des frais d'accouchement et recouvrement des frais de suivi de la grossesse.

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur :

- **Concernant la Caisse Nationale de Sécurité Sociale :**

Les délais de versement des prestations au titre de la vieillesse, de l'invalidité et des survivants sont passés de 58 jours en 2016 à 46 jours en 2018 (43 jours en 2019)

- **En ce qui concerne la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale,** l'identifiant unique de sécurité sociale est attribué aux nouvelles recrues selon les délais spécifiques dans 90% des cas en 2019. Quant à la liquidation des dossiers de pensions de retraite, des dossiers de pensions de veuvage et des dossiers des pensions temporaires d'orphelins, ils sont effectués dans les délais, respectivement, à raison de 99%, de 97,5% et de 82% en 2019.

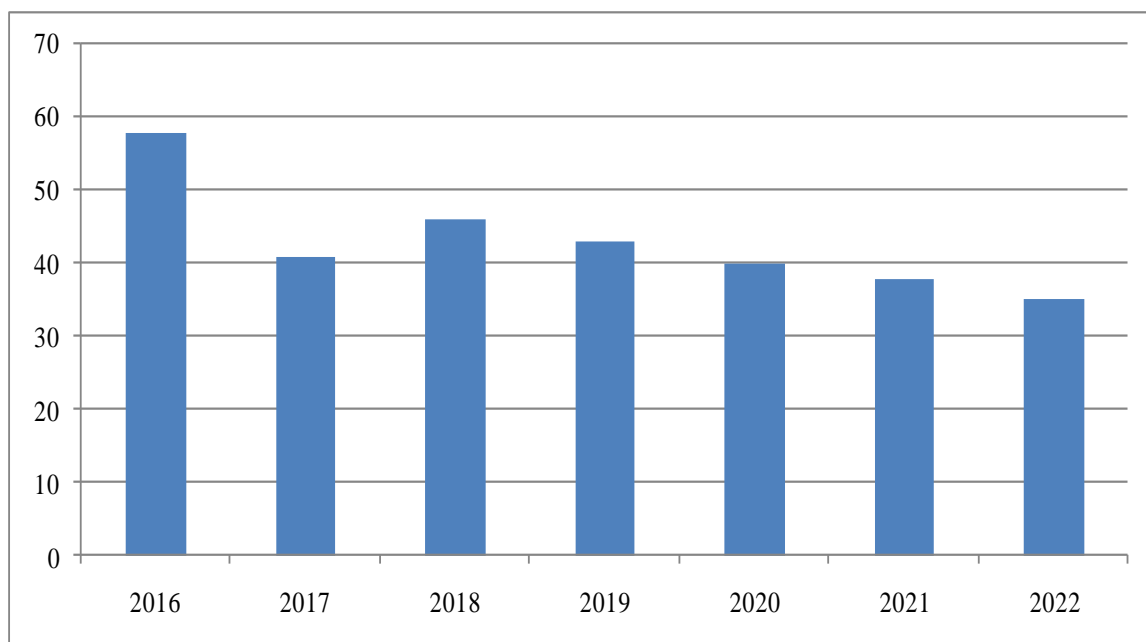
- **Pour la Caisse Nationale d'Assurance Maladie :**

- Les délais de remboursement des dépenses se sont allongés passant de 22 jours en 2016 à 29 jours en 2018 et à 34 jours en 2019. Quant aux délais de versement des prestations de santé, ils ont connu une augmentation significative par rapport à 2017. Cette augmentation dans les délais est prévisible eu égard aux pressions exercées par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie au niveau de la liquidité financière dont elle dispose. Ceci est d'autant plus vrai que les deux caisses de sécurité sociale accusent des retards importants dans le transfert de la quote part revenant à la CNAM des cotisations dans les délais spécifiés. Quant aux délais de remboursement des prestataires de santé, ils se sont légèrement améliorés en 2019 par rapport aux délais de 2018.

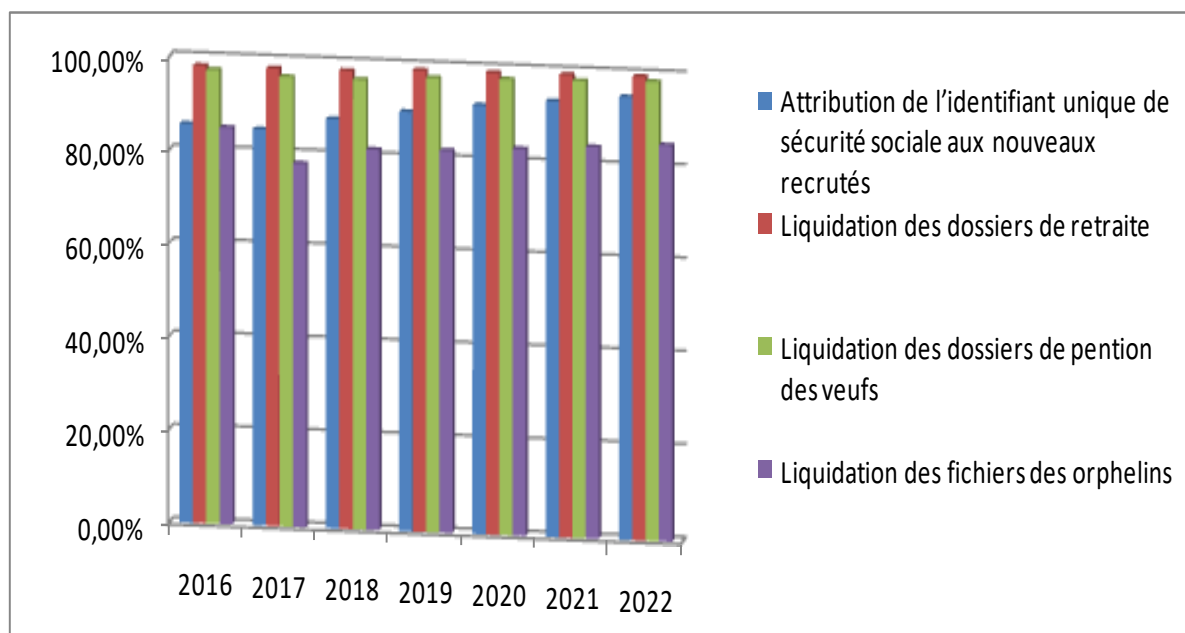
Concernant les délais de prise en charge des services effectués sous réserve de l'accord préalable, ils se situent en 2019 dans les limites de ceux de 2018 à l'exception des services liés à la transplantation rénale et à la greffe de moelle épinière. Le premier a enregistré une augmentation des délais passant de 23 jours en 2018 à 40 jours en 2019 alors que le second a connu une amélioration dans la mesure où les délais sont passés de 22 jours en 2018 à 13 jours en 2019

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

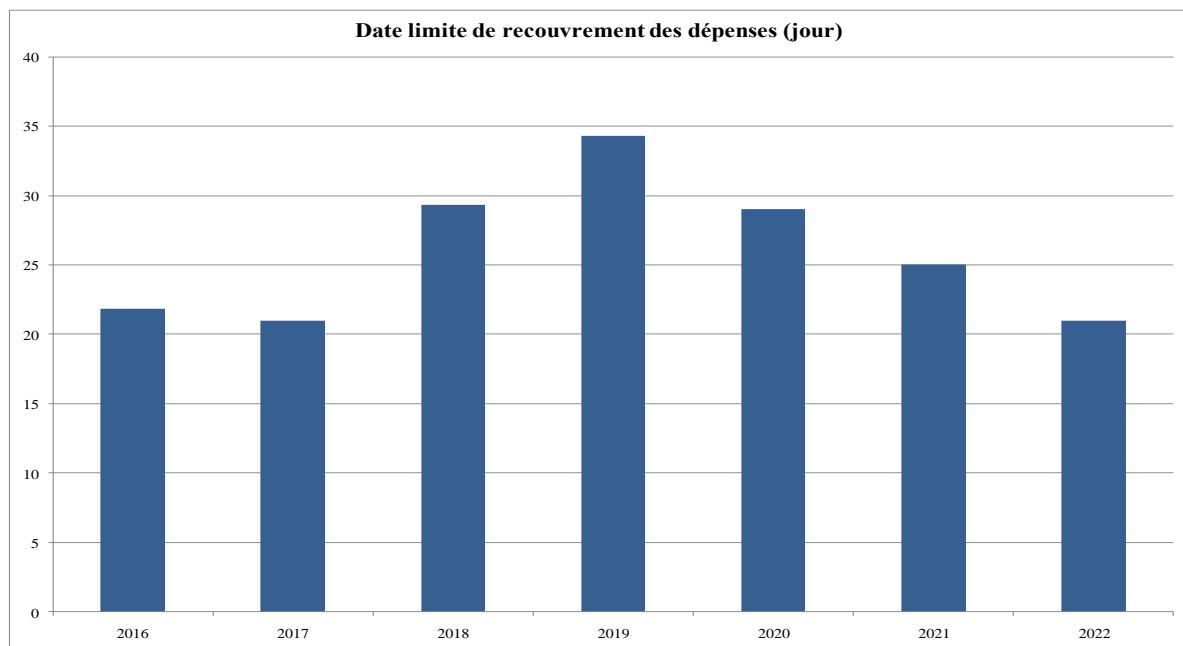
Graphique n° 1 : CNSS : les délais de paiement des prestations au titre de la vieillesse, de l'invalidité et des survivants



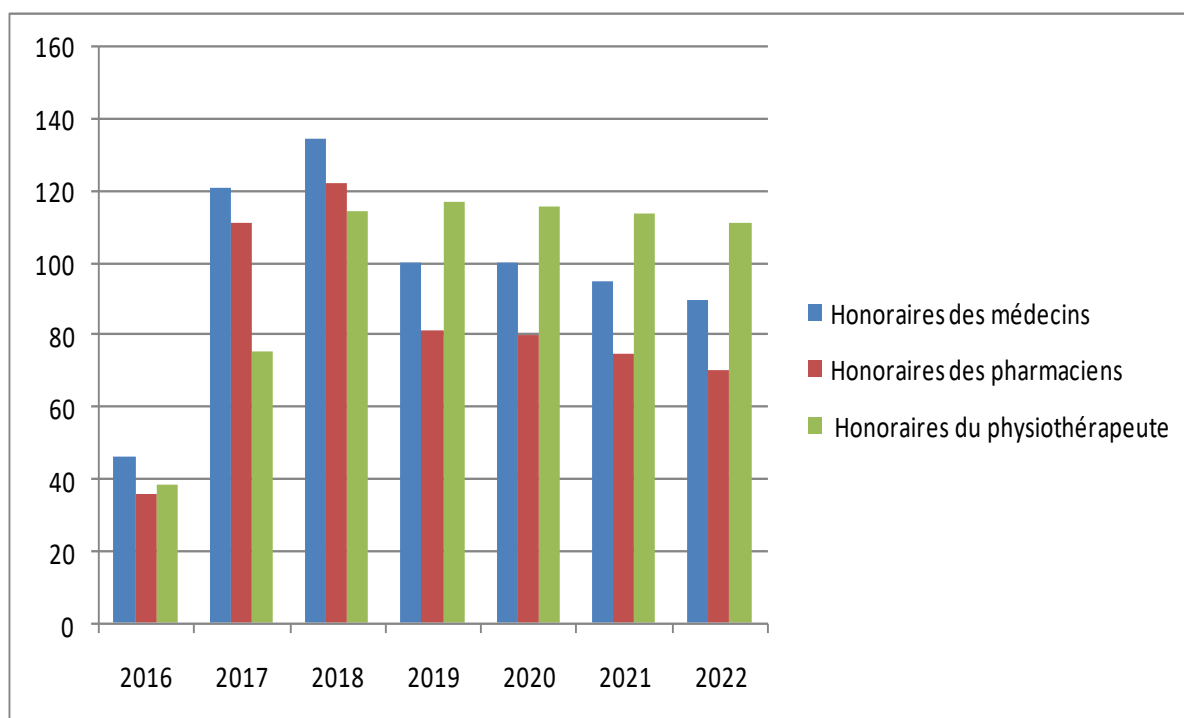
Graphique n° 2 : La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (pourcentage de dossiers clôturés dans les délais)



Graphique n° 3 : Caisse nationale d'assurance maladie : délais de remboursement des dépenses

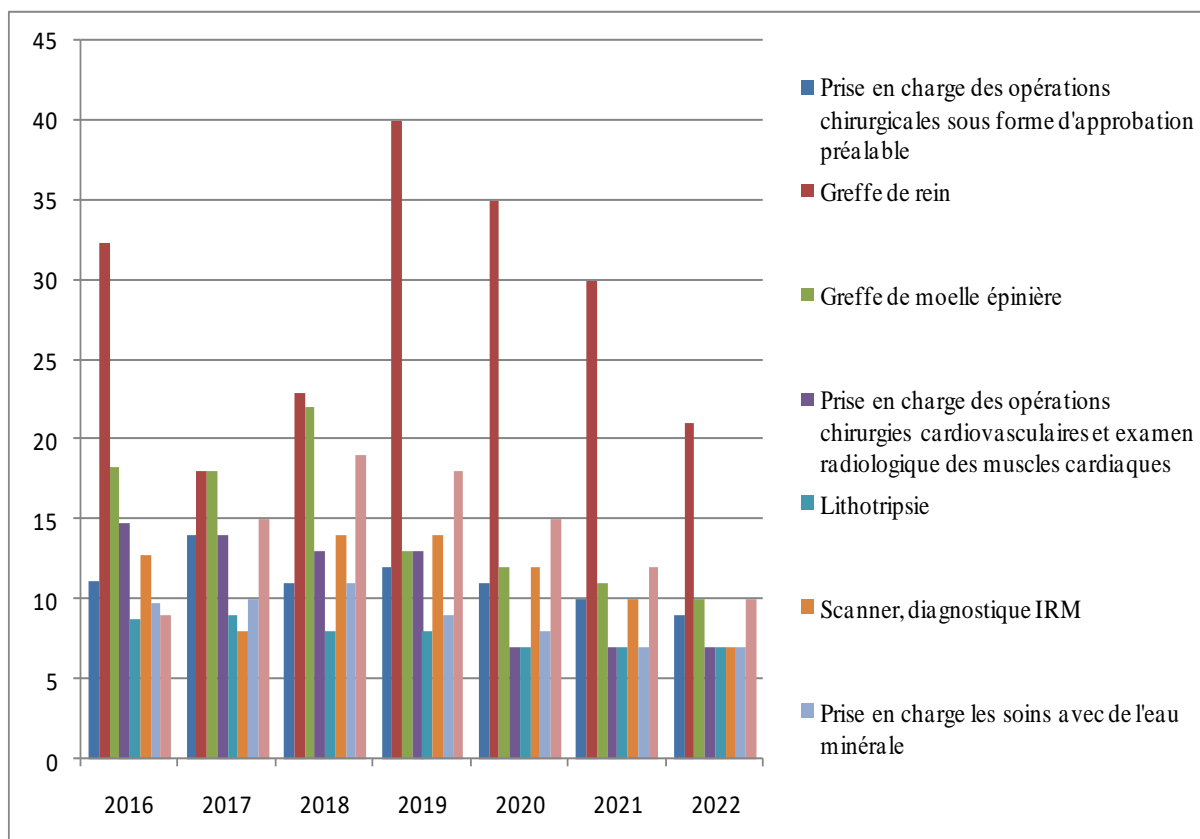


Graphique n° 4 : Délais de remboursement des prestataires de services de santé (par jour)



Graphique n° 5 :

Délais de prise en charge des prestations soumises à autorisation préalable (en jour).



4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimation de l'indicateur 2020	Intervention	Activité	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (Unité : D)
Indicateur : Les délais d'octroi des prestations de services et le pourcentage de dossiers clôturés dans les délais	Voir Tableau	Voir Tableau	Voir Tableau	- Le renforcement de la décentralisation et du facteur humain au niveau des centres régionaux et locaux -- accorder de l'importance au projet des comptes individuels pour les assurés sociaux, en menant des campagnes de sensibilisation et d'information aux niveaux central,	Activité 4 : gestion au profit de l'Etat des régimes spéciaux de sécurité sociale (CNA M)	720.000 -Activités financées sur le budget de l'acteur public

				<p>régional et local. L'objectif visé est de présenter les objectifs de ce projet national et ses effets positifs sur l'entreprise et les affiliés.</p> <ul style="list-style-type: none"> -- faire la maintenance des deux applications informatiques portant sur la gestion dans les domaines des affiliés et des employeurs au niveau de la CNRPS -Continuer à mettre en place les maisons de la sécurité sociale et étendre le réseau des structures régionales et locales des caisses sociales. - Soutenir et promouvoir l'administration électronique en généralisant l'utilisation du système de messagerie électronique au niveau de la Caisse nationale de sécurité sociale acquis récemment en collaboration avec la banque mondiale. -Continuer à développer les systèmes d'information des caisses et améliorer leur capacité à suivre les développements et la charge de travail -L'élargissement du champ d'intervention des services à distance, qu'ils soient liés à la délivrance de 		
--	--	--	--	---	--	--

				<p>documents ou le dépôt de documents périodiques.</p> <p>-Développer des moyens de communiquer avec les services de la Caisse nationale de sécurité sociale en élargissant le domaine de l'utilisation de messages courts. Il s'agit d'introduire de nouveaux services destinés aux bénéficiaires des pensions à l'instar des informations relatives au montant et la date de liquidation de la première pension et des rappels aux pensionnés sur les dates de dépôt des documents périodiques, les dates de décaissement du reliquat du montant restant au titre du capital décès , ...</p> <p>-La mise en place d'un système d'échange électronique de données entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les prestataires de services de santé.</p>		
--	--	--	--	--	--	--

5. Identification des principales lacunes liées à l'indicateur :

**Fiches des indicateurs mesurant le
rendement du programme de la
promotion sociale.**

Cartes d'indicateurs de performance

- **Code de l'indicateur : 1-1-3**
- **Libellé de l'indicateur :** Le taux d'inclusion des personnes handicapées (inscrites dans les centres d'éducation concernés)
- **Date de mise à jour de l'indicateur : Octobre 2019**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Programme de Promotion Sociale
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** / Programme de Promotion Sociale-Central-
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés
- 4. Définition de l'indicateur:** Cet indicateur vise à élever le niveau des services éducatifs, de réadaptation et de formation dispensée dans les centres d'éducation concernés pour faire progresser l'inclusion économique et sociale des enfants et des jeunes inscrits.
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats (Quantitatifs et qualitatifs)
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité économique et sociale
- 7. Désagrégation :** Selon les directions régionales des affaires sociales

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** Pourcentage
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Nombre de projets réalisés dans le cadre du programme de création des sources de revenus au profit des personnes handicapées et capables de travailler.
- 4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Rapports des services de promotion sociale.
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Programme destiné à la création des sources de revenus aux personnes handicapées et capables de travailler
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur :** le premier trimestre de l'année précédente
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** 15%
- 8. Responsable de l'indicateur du programme :** Mme Raja Ben Brahim

9. Responsable de l'indicateur du programme : La Direction Générale de la Promotion Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques aux indicateurs

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performances	unité	réalisation			Loi de Finances	Estimation		
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<u>Objectif :</u> <u>Contribuer à lutter contre la pauvreté et à réduire l'exclusion des groupes marginalisés</u>	<u>Indicateur 1:</u> <u>Taux d'inclusion des personnes handicapées</u>	%	-	-	-	-	15	16	17

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur :

L'objectif principal de l'adoption de l'indicateur consiste à cibler le plus grand pourcentage de personnes handicapées (qui sont inscrites dans des centres d'enseignement spécialisé) par le biais du programme de création des sources de revenus portant notamment sur des projets d'artisanat. Le ministère cherche à développer ses interventions dans ce domaine à travers l'établissement des accords de partenariat avec les secteurs public et privé et l'implication de la société civile. Toutefois, il importe de noter que l'évolution de la valeur de l'indicateur reste tributaire des fonds alloués.

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur:

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimation de l'indicateur 2020	Intervention	Activité	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (Unité : mille d)
Indicateur : Le taux d'inclusion des personnes handicapées (inscrites dans les centres d'éducation concernés)	17%	17%	15%	-Développer un ensemble d'outils scientifiques et pédagogiques pour : <ul style="list-style-type: none"> évaluer les risques, les besoins et les potentialités disponibles en vue de conférer une plus grande efficacité sur les processus d'encadrement et de réintégration. -Perfectionner les capacités des travailleurs des institutions sociales conformément aux exigences de la loi n° 58 du 2017 du 11 août 2017 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes	Activité 1 : Leadership, planification et supervision dans le domaine de la promotion sociale	57.778.799
					Activité 2 : Verser de l'aide aux familles nécessiteuses et à faible revenu.	703.100.00
					Activité 3 : Partenariat avec les associations	67.600.000
					Activité 4 : Prise en charge et encadrement des catégories à besoins spécifiques	4.920.000

				-Mise en place d'un système d'information pour les associations actives dans le domaine du handicap et les établissements d'enseignement spécialisés	Activité 5: Parrainage et réadaptation des personnes handicapées	3.853.000
					Activité 7: Recherches sociales et suivi des groupes vulnérables	5.777.541
					Activité 8: Encadrement des personnes handicapées et aide à l'emploi.	62.522.032

4. Identification des principales lacunes liées à l'indicateur :

- Faiblesse des crédits alloués par rapport aux demandes.
- Lenteur dans les versements de crédits dans certaines régions.

Fiches des indicateurs de performance

- **Code de l'indicateur : 1-2-3**
- **Libellé de l'indicateur : Taux général d'analphabétisme**
- **Date de mise à jour de l'indicateur :**

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Programme de Promotion Sociale
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Alphabétisation
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribution à la réduction du taux global d'analphabétisme.
- 4. Définition de l'indicateur :** Contribution à la réduction du taux d'analphabétisme général
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- 7. Ramifications :** régionale

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** Le pourcentage d'émancipés d'analphabétisme dans les divers centres d'éducation sociale (centres d'éducation des adultes) à travers tout le pays
- 2. Unité de l'indicateur :** Apprenant émancipé d'analphabétisme
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre d'apprenants ayant réussi l'examen du certificat d'éducation sociale dans chaque centre d'éducation sociale au niveau de chaque délégation et dans chaque gouvernorat / le taux d'analphabétisme général
- 4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Selon les tableaux statistiques
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Les unités régionales d'éducation des adultes (24 unités) dans les directions régionales des affaires sociales
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur :** (Trimestriel, semestriel, annuel) à la fin de l'année scolaire
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** Libération de plus de 7000 apprenants masculins et féminins au cours de l'année scolaire 2019/2020
- 8. Responsable de l'indicateur du programme :** Chef de services des programmes, Direction de l'alphabétisation.

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Objectifs stratégiques	Indicateurs mesurant le rendement	unité	réalisation			Loi de Finances	Estimation		
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contribuer à réduire le taux général d'analphabétisme	Indicateur : Taux global d'analphabétisme	%	18.3	17.36	17.21	16.1	15.9	15.7	15.2

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

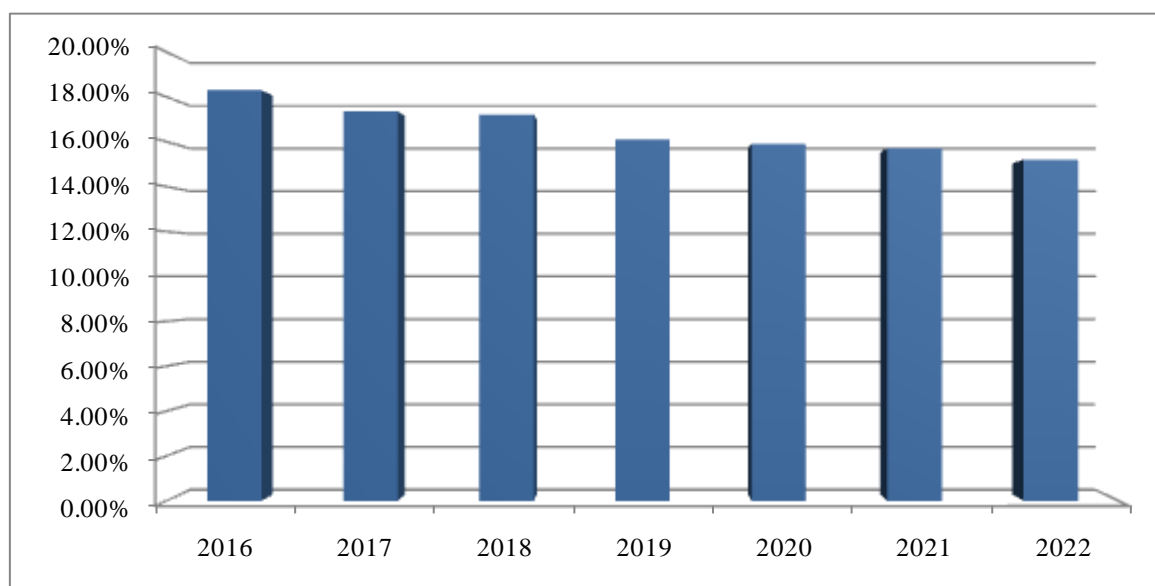
Au cours de l'année scolaire 2018-2019, l'alphabétisation a porté sur 7138 personnes, soit près de 69,4% des estimations. Le pourcentage de réussite a baissé par rapport à l'année 2017 où il était égal à 91,6%.

L'objectif de réussite (estimé à 8700 personnes) n'a pas été atteint pour trois raisons :

- La baisse du nombre d'apprenants dans le système d'enseignement intensif (un an pour se libérer de l'analphabétisme), le nombre d'apprenants dans ce type d'enseignement est passée de 2546 apprenants au cours de l'année scolaire 2016-2017 à 1124 apprenants au cours de l'année 2017-2018 soit une baisse de 55,8%.
- La non-participation à l'examen national d'émancipation de l'analphabétisme touche 15,1% du nombre total d'apprenants inscrits au cycle complémentaire (deuxième année du système d'alphabétisation).
- Le taux d'échec à l'examen national est relativement élevé et estimé à 9,3%.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur

Graphique n° 1 : Taux général d'analphabétisme



4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur.

	valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimations de l'indicateur pour l'année 2020	Intervention	Activités	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (Unité : Prof. D)
Indicateur 1 : Taux général d'analphabétisme	%15.2	%15.2	% 15.9%	-Poursuite du développement des interventions d'éducation des adultes dans le cadre : *Des deux accords-cadres avec l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle et l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles	Activité6 : Éducation des adultes	694.000

				<p>*L'accord-cadre avec le Ministère des affaires de la Femme, de la Famille et des personnes âgées.</p> <p>- Accord de partenariat avec l'organisation allemande "DVVI" spécialisée dans l'éducation des adultes.</p> <p>-Préparer un plan de communication intégré prenant en compte la diversité du paysage médiatique. Ce plan devrait sensibiliser le public à participer et à s'engager dans les programmes et les activités éducatives, conformément aux objectifs de la stratégie nationale d'alphabétisation, d'éducation des adultes et d'éducation informelle.</p> <p>-Organisation d'ateliers avec l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes, l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle et l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles pour activer les domaines de coopération inclus dans les accords-cadres conclus à cet effet.</p> <p>- Organisation d'ateliers en coopération avec le Rotary Club au Lac de Tunis, au profit des inspecteurs de l'éducation sociale et des enseignants de l'éducation sociale sur</p>		
--	--	--	--	--	--	--

				l'intégration des médias numériques dans l'éducation des adultes - Organiser des ateliers au profit des chefs d'unités régionales pour l'éducation des adultes et de l'éducation sociale pour améliorer les mécanismes de gestion technique, administrative et financière dans les centres régionaux de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.		
--	--	--	--	---	--	--

5. Identification des principales lacunes liées à l'indicateur :

A- Problématique de l'approche de l'analphabétisme en Tunisie

L'approche de l'alphabétisation en Tunisie s'appuie seulement sur le Ministère des Affaires Sociales (et plus particulièrement la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes). Ceci est évidemment très limité et ne répond pas aux défis du phénomène de l'analphabétisme.

L'analphabétisme est un problème national et sociétal. Il nécessite l'engagement et la volonté de l'État et de tous les secteurs aussi bien publics que privés, des organisations et de la société civile. Les résultats issus du recensement général de la population et du logement de 2014 confirment ce constat comme l'indiquent les données suivantes :

- Le nombre total de personnes analphabètes en 2014 est de 1. 718 millions (soit 18, 8% d'analphabétisme général), dont environ :
 - 960 mille analphabètes de moins de 60 ans correspondant à un taux d'analphabétisme de 12,2% par rapport à cette tranche d'âge,
 - 121 milles analphabètes âgés de 10 à 29 ans et
 - 838 mille analphabètes entre 30 et 59 ans dont environ 330 mille analphabètes travaillant dans les secteurs public et privé Le nombre total de ceux qui abandonnent chaque année l'éducation de base est d'environ 100 000, et une partie d'entre eux nourrira des analphabètes en raison du facteur de régression vers l'analphabétisme.

B – Problématique des programmes d'alphabétisation préconisés actuellement :

Les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes reposent actuellement sur l'enseignement de l'alphabet et de quelques cours de culture générale (santé familiale - droits de l'homme - droits des femmes - droits des enfants - citoyenneté - éducation

environnementale - économie familiale - droits électoraux) en plus de quelques programmes de qualifications professionnelles dans certains centres.

Ces programmes sont mis en œuvre sans qu'il y ait de liens au niveau de la législation et des passerelles entre le secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes d'une part, et entre les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement régional et local d'autre part.

Cette situation ne répond pas aux besoins et aux attentes comme il est indiqué dans ce qui suit :

- Les besoins des analphabètes (besoins de lecture et de formation et besoins de créer des petits projets générateurs de revenus)
- Les besoins de ceux qui ont abandonné tôt l'éducation de base et qui risquent de revenir à l'analphabétisme (la nécessité de réintégrer le secteur de l'éducation ou de s'intégrer dans le secteur de la formation professionnelle) et
- Les besoins des secteurs économiques publics et privés (besoins d'alphabétisation professionnelle et de requalification des travailleurs analphabètes).

Fiches des indicateurs de performance

- **Code de l'indicateur : 3-2-2**
- **Libellé de l'indicateur : Taux d'analphabétisme féminin**
- **Date de mise à jour de l'indicateur :**

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Programme de Promotion Sociale.
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Alphabétisation.
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribution à la réduction du taux global d'analphabétisme.
- 4. Définition de l'indicateur :** Contribution à la réduction du taux d'analphabétisme féminin.
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- 7. Désagrégation :** régional

II- Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le pourcentage d'apprenantes émancipées d'analphabétisme dans les divers centres d'éducation sociale (centres d'éducation des adultes) à travers tout le pays.

2. Unité de l'indicateur : Apprenante émancipée d'analphabétisme.

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur : Le nombre d'apprenantes ayant réussi l'examen du certificat d'éducation sociale dans chaque centre d'éducation sociale et dans chaque délégation et chaque gouvernorat / le taux d'analphabétisme général.

4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur : sur la base des tableaux statistiques.

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les unités régionales d'éducation des adultes (24 unités) relevant des directions régionales des affaires sociales.

6. Date de disponibilité de l'indicateur : (Trimestriel, semestriel, annuel) à la fin de l'année scolaire.

7. Valeur cible de l'indicateur :

8. Responsable de l'indicateur du programme : Responsable de la Direction des programmes de l'alphabétisation

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques aux indicateurs :

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performances	unité	réalisation			Loi de Finances	Estimation		
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<u>contribuer à réduire le taux d'analphabétisme général</u>	Indicateur : Taux d'analphabétisme féminin	%	24.8	24.5	24.1	23.8	23.4	23.0	22.7

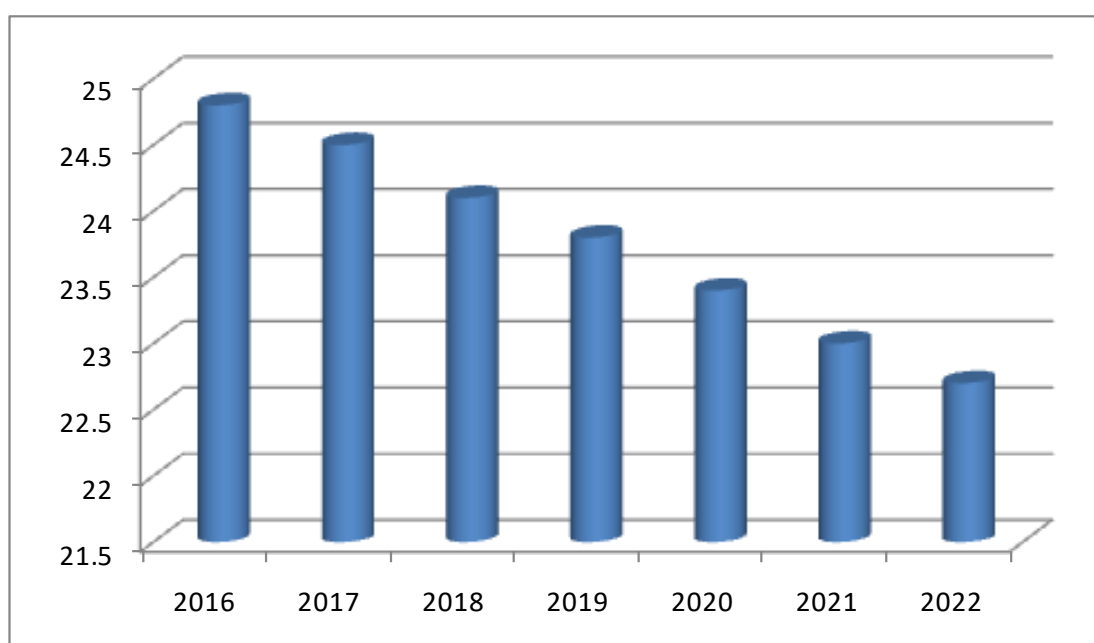
2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

Les services de l'éducation des adultes ont adopté une approche ciblant les femmes analphabètes, notamment dans les zones rurales. Ils ont mené des travaux sur la base des données statistiques disponibles sur les zones prioritaires (régions du Centre et du Nord-ouest). Ces travaux ont privilégié les femmes analphabètes qui éprouvent de nombreuses difficultés à rejoindre les groupes des apprenantes (transport, grande distance à effectuer pour rejoindre les zones urbaines). L'accent a été mis sur le développement de la formation aux compétences et aux droits civils.

L'objectif de ce travail consiste à réduire le taux d'analphabétisme chez les femmes de 23,8% en 2019 à 22,8% en 2022.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : Taux général d'analphabétisme féminin



4. Programmation des principales activités pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

Au cours de l'année 2020, certaines interventions seront programmées pour cibler les femmes analphabètes, notamment celles des zones rurales et ce, en coordination avec les autres intervenants et partenaires.

5. Identification des principales lacunes liées à l'indicateur :

**Fiches des indicateurs mesurant le
rendement du programme
d'immigration et des Tunisiens à
l'étranger.**

Fiche des indicateurs de performance

- **Code de l'indicateur : 4-1-1**
- **Libellé de l'indicateur :** Pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiens à l'étranger
- **Date de mise à jour de l'indicateur : Octobre 2019**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** programme d'immigration et des Tunisiens à l'étranger
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Relations avec les Tunisiens à l'étranger
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Renforcer la contribution des Tunisiens à l'étranger aux efforts de développement.
- 4. Définition de l'indicateur :** Mettre en place des mécanismes de soutien aux Tunisiens à l'étranger en vue de financer des projets d'investissement en Tunisie.
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- 7. Désagrégation :** - Office des Tunisiens à l'Etranger - Observatoire National de l'Immigration -Direction Générale du Suivi et de la Planification

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** Les projets financés par les Tunisiens à l'étranger, par rapport au total des projets d'investissement.
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Données statistiques disponibles auprès de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation et de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- 4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Suivi direct avec les parties spécialisées en investissement et en finance.
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** API-APIA -FIPA - Banque Centrale- UTICA- ONTA.
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuel
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** Accroître le niveau de la contribution des Tunisiens à l'étranger au développement national.

8. Responsable de l'indicateur du programme : Chef du programme

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

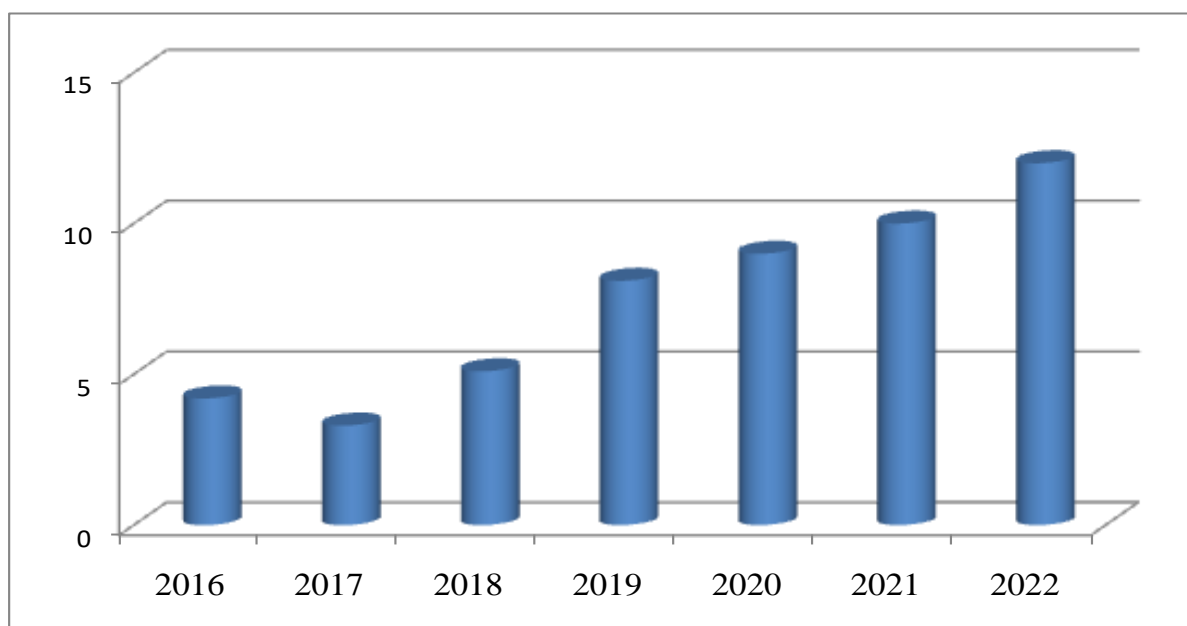
Indicateurs de mesure de performances	unité	réalisation			Loi de Finances	Estimation		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<u>Le pourcentage des projets financés par les Tunisiens à l'étranger</u>	%	4.2	3.3	5.1	8.1	9	10	12

4. Analyse des résultats et estimations des réalisations pour l'indicateur :

Le pourcentage de projets financés par des Tunisiens à l'étranger n'a cessé de se développer depuis 2017 et il est prévu que ces projets soient soutenus à l'avenir, de sorte que les estimations pour l'année 2022 atteignent 12%.

5. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : Pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiens résidant à l'étranger



6. Programmation des principales activités pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

	valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimations de l'indicateur pour l'année 2020	Interventions	Activités	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (Unité : 1000 D)
Indicateur : Le pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiens à l'étranger	%12	%12	%9	Organisation de forums et séminaires à l'étranger pour sensibiliser et encourager l'investissement en Tunisie	Activité 1 : Leadership et supervision dans le domaine de l'immigration et des Tunisiens à l'étranger	2.081.100
					Activité 2 : Recherche dans le domaine de l'immigration	100.000

6. Les principales insuffisances liées à l'indicateur : Les carences portent principalement sur la faiblesse du budget affectée aux colloques et aux réunions de sensibilisation dans le domaine des investissements destinés aux Tunisiens à l'étranger.

Fiches des indicateurs de mesure de performance

- **Code de l'indicateur :** 1-2-4
- **Libellé de l'indicateur :** Le taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger et jouissant des services des centres sociaux et culturels.
- **Date de mise à jour de l'indicateur :** Octobre 2019

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : programme d'immigration et des Tunisiens à l'étranger

2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur : Relations avec les Tunisiens à l'étranger

5. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : Renforcer les relations avec les Tunisiens à l'étranger

6. Définition de l'indicateur : Cet indicateur recense le degré de satisfaction des Tunisiens à l'étranger des différentes tranches d'âge ayant trait aux services fournis dans les centres.

7. Type d'indicateur : Indicateur de résultats.

8. La nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité.

9. Désagrégation :

II- Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Sur la base des rapports mensuels et annuels que communiquent les attachés sociaux et les responsables des centres sociaux et culturels à l'étranger, les services du Cabinet vont préparer des fiches qui seront envoyées aux superviseurs des centres en vue de leur remplissage par les visiteurs afin de recueillir leurs commentaires et évaluations des activités disponibles (à partir du quatrième trimestre 2019).

2. Unité de l'indicateur : Pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur : Le taux de présence et le taux et de participation des Tunisiens résidant à l'étranger aux activités de ces centres.

4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les rapports mensuels et annuels dirigés par les attachés sociaux et les responsables des centres sociaux et culturels, ainsi que les fiches qui seront adoptées à l'avenir.

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : L'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)

6. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuel et mensuel

7. Valeur cible de l'indicateur : - L'efficacité de ces centres est appréhendée à partir des activités destinées spécifiquement à :

- ❖ Relier les Tunisiens résidant à l'étranger à leur la patrie
- ❖ Renforcer les relations entre les Tunisiens à l'étranger
- ❖ Intensifier les contacts avec les associations tunisiennes à l'étranger
- ❖ Enseigner la langue arabe et la civilisation tunisienne aux jeunes générations et consolider l'identité Tuniso-arabo-musulmane

8. Responsable de l'indicateur du programme :

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

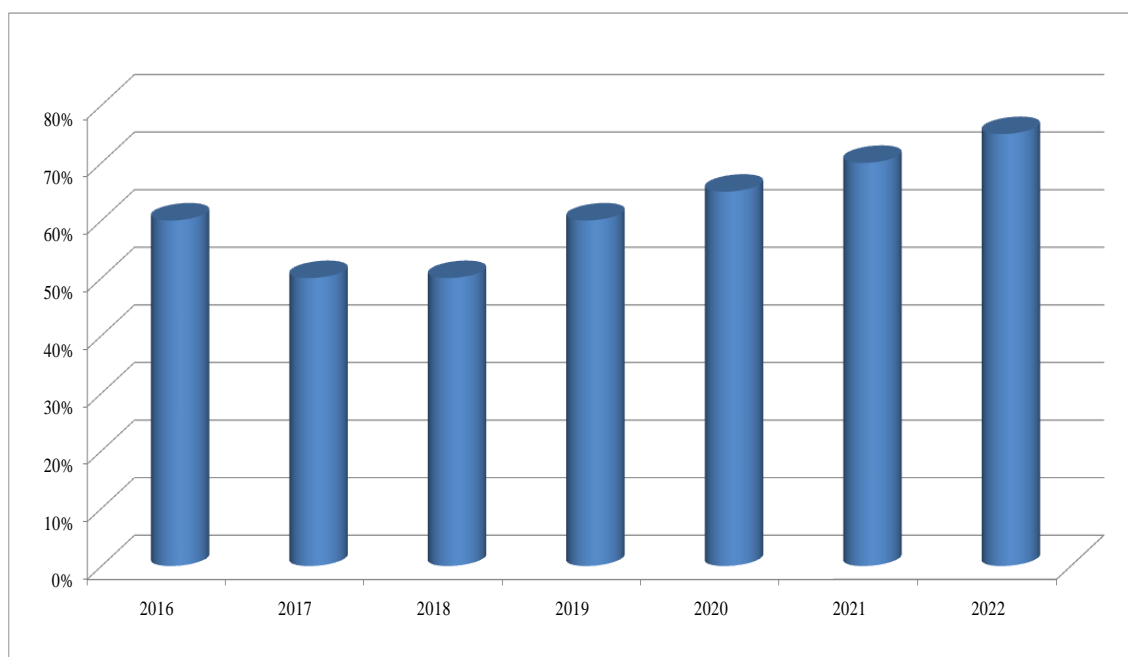
Indicateurs mesurant le rendement	unité	réalisation			Loi de Finances	Estimation		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger et jouissant des services des centres sociaux et culturels à l'étranger	%	60	50	50	60	65	70	75

2. Analyse des résultats et estimations des réalisations spécifiques à l'indicateur :

Le pourcentage de satisfaction à l'égard des activités des centres sociaux et culturels a diminué en 2017 et 2018, faute de nomination d'attachés sociaux dans de nombreux centres. Ce pourcentage devrait augmenter au cours des prochaines années, à moins que les nominations nécessaires ne soient faites dans des postes vacants.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : Taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger et jouissant des services des centres sociaux et culturels à l'étranger



4. Programmation des principales activités pour atteindre la valeur souhaitée de l'indice :

Une enquête d'opinion sera menée par les responsables des centres sociaux et culturels auprès des visiteurs de ces centres afin de recueillir des suggestions qui répondent à leurs attentes et les inciter à participer aux diverses activités.

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimations de l'indicateur pour l'année 2020	Interventions	Activités	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (Unité : mds.)
Indicateur : Taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger jouissant des services des centres sociaux et culturels	75%	75%	65%	Organisation de forums et séminaires de sensibilisation à l'étranger sur les opportunités et mécanismes d'investissement pour encourager l'investissement en Tunisie	N3 : Assistance sociale et culturelle pour les Tunisiens à l'étranger	25.290.000 Remarque : Les difficultés actuelles enregistrées dans les finances publiques empêchent l'obtention des crédits nécessaires requis lors de l'examen du budget programme.

5. Identification des principales insuffisances liées à l'indicateur :

Les insuffisances les plus importantes sont dues :

- A la faiblesse du budget alloué aux activités de ces centres
- Au non-remplacement de certains superviseurs dont les fonctions ont pris fin depuis 2017
- A la fermeture du Centre Social et Culturel de Bonn

**Fiches des indicateurs mesurant le
rendement du programme de
leadership et de soutien.**

Fiche des indicateurs de mesure de performance

- **Code de l'indicateur :9.1.1**
- **Libellé de l'indicateur** : Le pourcentage d'exactitude des estimations de la masse salariale (tiré de la loi de finances initiale / réalisée)
- **Date de mise à jour de l'indicateur** : annuel

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- Le programme auquel se réfère l'indicateur** : Leadership et soutien
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Leadership et soutien (central)
 - 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Maîtrise de la masse salariale
 - 4. Définition de l'indicateur** :
 - 5. Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
 - 6. La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
 - 7. Désagrégation** : L'Administration Centrale

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur** : masse salariale (tirée de la loi de finances initiale / réalisée)
- 2. Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur** : masse salariale (tirée de la loi de finances initiale / réalisée).
- 4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Données administratives et tableaux statistiques.
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : (Système d'Aide à la Décision Budgétaire). ADEB
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuel / Périodique
- 7. Valeur cible de l'indicateur** :
- 8. Responsable de l'indicateur du programme** : Direction Générale des Services Communs.

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Indicateurs de mesure de performances	unité	réalisation			Estimation			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'exactitude de l'estimation de la masse salariale (tirée de la loi de finances initiale /réalisée)	Taux	%93.44	%96.04	%97.22	(2)% 97.4	%97.60	%97.80	%98
Masse des salaires établie par la loi de finances initiale	en MD	138.676.000	152.732.000	160.171.000	181.764.000	205.630.000	215.643.000	230.789.000
Masse des salaires réalisée	en MD	148.406.396	159.028.707	164.741.013	144.741.157 (1)	210.686.000	220.493.865	235.498.979

(1) Estimations jusqu'à septembre 2019

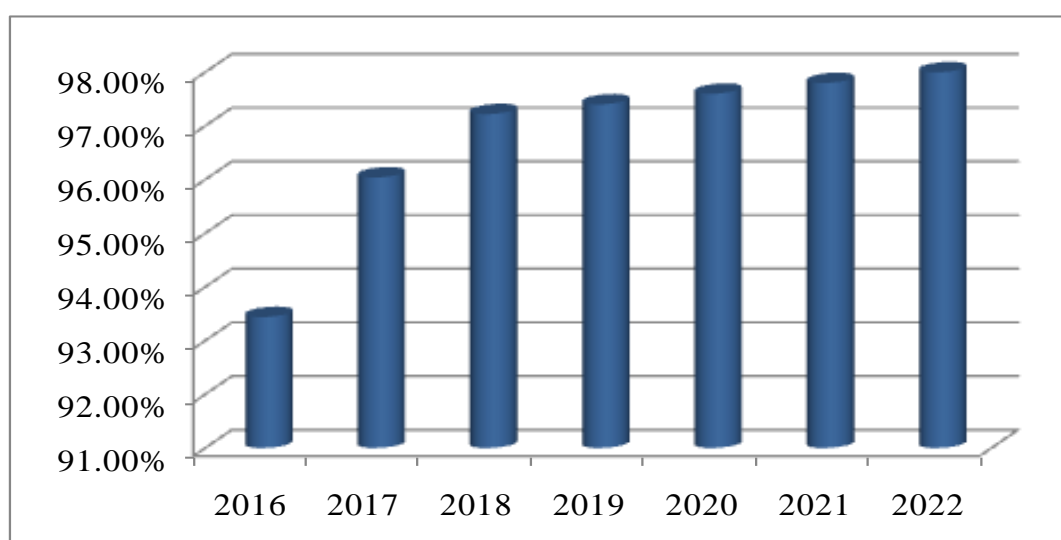
(2) Taux d'achèvement prévu jusqu'en décembre 2019

2. Analyse des résultats et estimations des réalisations pour l'indicateur :

Initiation depuis 2016 de la mise en place d'un système d'information qui permettra la réalisation d'une gestion efficace des ressources humaines dans le cadre d'un plan conçu pour définir les normes de référence caractérisant les ressources humaines au sein du Ministère des Affaires Sociales. Des travaux sont en cours pour améliorer davantage la programmation des estimations des crédits des salaires de manière à garantir une bonne mise en œuvre.

3. Graphique sur l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1: Taux d'exactitude des estimations de la masse salariale



4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

	valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimations de l'indice pour l'année 2020	Interventions	Activités	Crédits d'activités pour l'année 2020 (Unité : 1000 d)
Indicateur : Différence entre la masse salariale estimée et les salaires effectifs	98%	98%	97.22 %	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration sur le développement d'une application informatique permettant de contrôler les besoins en ressources humaines ventilés par catégories et par grade. - Définir les besoins aux niveaux central et régional, en fonction des priorités et des ressources disponibles. - Vérification des estimations sur la base des données actualisées sur les agents. - Mise à jour des tableaux de répartition des agents en fonction des catégories et des grades. - Préparation des fiches de description de poste - Préparation d'un plan déploiement du personnel du ministère 	Activité 1 : Leadership Activité 2 : Gestion des ressources humaines	225.179 17.040.578

5. Détermination des principales insuffisances liées à l'indicateur :

- Difficulté de coordination entre toutes les parties impliquées.
- Difficultés d'accepter les changements dans les outils de travail et dans l'orientation vers la gestion immatérielle
- Difficultés au niveau de la mise à jour périodique des données insérées dans le système.

Fiches des indicateurs de performance

- **Code de l'indicateur** : 9.1.2
- **Libellé de l'indicateur** : Taille du programme de leadership et de soutien par rapport au budget de la mission.
- **Date de mise à jour de l'indicateur** : Annuelle

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur** : Leadership et soutien
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Leadership et soutien (central)
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Efficacité du programme de leadership
- 4. Définition de l'indicateur** :
- 5. Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
- 7. Désagrégation** : L'Administration Centrale

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur** :
- 2. Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur** :
- 4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indice** : Données administratives et tableaux statistiques
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : (Système d'Aide à la Décision Budgétaire). ADEB
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuel / Périodique
- 7. Valeur cible de l'indicateur** :
- 8. Responsable de l'indicateur du programme** : Direction Générale des Services Communs

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Indicateurs mesurant le rendement	Unité	Réalisation			Estimation			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
La taille du programme de leadership et de soutien par rapport au budget de la mission	%	3.5	2.9	3.45	3.41	3.3	3.2	3

2. Analyse des résultats et estimations des réalisations spécifiques à l'indicateur :

Le programme de leadership et de soutien est destiné à soutenir le reste des programmes spéciaux du ministère à savoir : « l'emploi et les relations professionnelles », « la promotion sociale », « la sécurité sociale » et « l'immigration et les Tunisiens à l'étranger ». Il vise la fourniture des services nécessaires pour tous ces programmes en se concentrant principalement sur la gestion des ressources humaines et financières au sein du Ministère. Il accorde un intérêt particulier aux méthodes de travail matérielles et techniques.

La fourniture de ces services et de ces méthodes consiste à rationaliser les différentes dépenses, notamment au niveau de la rubrique « moyens des services » et l'amélioration de la mise en œuvre des charges d'exploitation et le ciblage des dépenses d'intervention publique

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : La taille du programme de leadership et de soutien par rapport au budget de la mission



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible par sous-programme	Estimations de l'indicateur pour 2020	Intervention	Activités	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (Unité : mille)
Indicateur : La taille du programme de leadership et d'appui par rapport au budget de la mission	%3	%3	%3.30	Préparation, exécution et suivi du budget	Activité 3 : Gestion des ressources logistiques	15.028.745
					Activité 5 : Exécution et suivi du budget au niveau décentralisé	23.577.257
					Activité 4 : Enseignement supérieur	7.287.729

5. Identification des principales lacunes liées à l'indicateur :

**Fiches de l'acteur public impliqué
dans le programme de promotion
sociale.**

Fiche n ° 1 : Centre International de Recherche, d'Etudes de Documentation et de Formation sur le Handicap " Basma "

1. Le programme : Programme de promotion sociale

I- Identification

1. L'activité principale :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de recherche, d'études, de documentation et de formation dans le domaine du handicap.
- Création d'un espace numérique pour documenter les recherches et les études élaborées par le centre.
- Assurer le suivi des études et des nouveautés à l'échelle nationale et internationale dans le domaine du handicap et les mettre à la disposition des acteurs, notamment des chercheurs et des pédagogues.
- Soutenir la recherche scientifique dans le domaine du handicap par la réalisation de recherches et d'études scientifiques dans divers domaines du handicap.
- Création d'un laboratoire de recherche sur le handicap.
- Offrir des services de formation professionnelle, d'adaptation et de réadaptation au centre au profit des parties prenantes.
- Formation de formateurs et de cadres travaillant dans le domaine du handicap
- Définir une stratégie de formation des formateurs dans les domaines de prise en charge des personnes handicapées.
- Fournir les espaces appropriés et les services de formation payante, présentielle et à distance au profit des parties prenantes.
- Développer la coopération et le partenariat avec des centres, institutions, organisations et associations similaires liés au handicap, tant au niveau national qu'international.
- Etablir des relations de partenariats avec les universités et les instituts de recherche scientifique, dont notamment ceux qui sont concernés par le handicap, au niveau national et international.
- Organisation des colloques et des forums nationaux et internationaux sur le thème du handicap.

3- Classement de l'établissement : Etablissement Public à caractère Non Administratif

4- Référence de création :

- Décret gouvernemental n ° 819 de 2019 du 15 août 2019 relatif à la création du Centre International de Recherche, d'Etudes, de Documentation et de formation sur le handicap (Basma) et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.

4- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret gouvernemental n ° 819 de 2019 du 15 août 2019 relatif à la création du Centre International de Recherche, d'Etudes, de Documentation et de formation sur le handicap "Basma" et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.

Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'institution (le cas échéant) :

II- Cadre de capacité de performance :

1- Stratégie générale :

- ❖ Mener des recherches et des études sur le handicap.
- ❖ Organisation des sessions de formations et des stages orientés vers ce domaine.
- ❖ Mettre en place une bibliothèque numérique sur le handicap.
- ❖ Créer une unité de recherche

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : contribution à concurrence de un tiers dans le budget.

3- Les priorités et objectifs principaux :

- ❖ Entreprendre des recherches et des études.
- ❖ Organiser de sessions de formation pour les intervenants dans le domaine du handicap.
- ❖ Instaurer une bibliothèque numérique sur le handicap.
- ❖ Établir des relations de coopération et de partenariat avec les institutions nationales, régionales et internationales travaillant dans le domaine.

4- Indicateurs de mesure du rendement et principales activités :

- ❖ Augmenter le nombre des formés handicapés et réinsérer 10% parmi eux.
- ❖ Organiser 20 sessions de formation au profit des intervenants dans ce domaine. .
- ❖ Organiser un séminaire international.
- ❖ Créer une unité de recherche.
- ❖ Initier la mise en place de la bibliothèque numérique

5- Les mesures d'accompagnement : /

III- le budget

Présentation des prévisions budgétaires du Centre International de Recherche, d'Etudes, de Documentation et de formation sur le handicap "Basma" pour l'exercice 2020 :

Unité : en dinar

Subvention de l'État au titre de la rémunération publique	Subvention de l'État au titre du fonctionnement	Subvention de l'État au titre des interventions	Subvention de l'État : titre II	Total
1.000.000	400.000			1.400.000

**Fiche de l'acteur public
impliqué dans le programme
d'immigration et des
Tunisiens à l'étranger.**

Fiche n ° 1 : L'Office des Tunisiens à l'Etranger

2- Le programme : Programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger

I- Identification

5. L'activité principale :

- Mise en œuvre des conventions de main d'œuvre conclues avec d'autres pays.
- Organiser et suivre l'émigration des Tunisiens à l'étranger.
- Développer et mettre en œuvre des programmes d'encadrement des Tunisiens résidant à l'étranger.
- Détermination et mise en œuvre des programmes de protection sociale au profit des travailleurs tunisiens à l'étranger et leurs familles dans les pays de résidence.
- Elaborer et mettre en œuvre chaque programme culturel qui développe et soutient l'attachement des tunisiens vivant à l'étranger à leur patrie.
- Faciliter la réintégration de la main d'œuvre tunisienne retournant de l'immigration dans l'économie nationale.
- Mettre en place un système d'information et de notification continue au profit des Tunisiens résidant à l'étranger et assurer son suivi.

6- Classement de l'établissement : Classe A

7- Référence de création :

- Loi n ° 60 de 1988 en date du 2 juin 1988 relative à la loi de finances complémentaire de 1988, notamment ses articles 12 et 14.
- Loi de finances n ° 115 de 1989 en date du 30/12/1989, notamment son article 58 relatif changement du nom de l'Office des Travailleurs Tunisiens à l'étranger en Office des Tunisiens à l'étranger.

8- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n ° 1380 de 1998 du 30 juin 1998 relatif au contrôle de l'organisation administrative et financière et des modalités de gestion du bureau tunisien à l'étranger.
- Décret n ° 2835 de 2002 du 29 octobre 2002 fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement de l'Office des Tunisiens à l'Etranger.

9- Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'institution (le cas échéant) : En cours d'achèvement.

II- Cadre de capacité de performance :

6- Stratégie générale :

- ❖ Promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de la gestion d'immigrations,
- ❖ Garantir les droits et les intérêts des Tunisiens à l'étranger et renforcer leurs liens avec la patrie,
- ❖ Renforcer la contribution de l'immigration au développement social et économique aux niveaux local, national et régional,
- ❖ Promouvoir l'immigration organisée des tunisiens et prévenir l'immigration informelle,
- ❖ Protéger les droits des migrants étrangers et des demandeurs d'asile

7- **Détermination de la contribution aux objectifs du programme :** une contribution directe

8- Les priorités et objectifs principaux :

- ❖ Développement des recherches et des études
- ❖ Promouvoir le rôle des Tunisiens à l'étranger dans le développement.
- ❖ Garantir les droits sociaux des Tunisiens à l'étranger.
- ❖ Etablir les liens avec la communauté tunisienne à l'étranger.

9 Indicateurs de mesure de la performance et les principales activités I

- ❖ Le pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiens résidant à l'étranger.
- ❖ Le pourcentage de satisfaction des Tunisiens à l'étranger qui jouissent des services des centres sociaux et culturels à l'étranger

10 Les mesures d'accompagnement : /

III- le budget

Présentation des prévisions budgétaires de l'Office des Tunisiens à l'Etranger pour l'exercice 2020 :

Unité : en dinar

Subvention de l'État au titre de la rémunération publique	Subvention de l'État au titre du fonctionnement	Subvention de l'État au titre des interventions	Subvention de l'État : titre II	Total
21.000.000	2.500.000	690.000		24.190.000

**La fiche de l'acteur public
impliqué dans le programme de
la Sécurité Sociale.**

Fiche n ° 1 : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

1- Le programme : Programme de la sécurité sociale.

II- Identification

1-L'activité principale :

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale gère :

- Les régimes de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur privé et légalement assujettis à la sécurité sociale tels que les travailleurs salariés et non-salariés dans les secteurs agricole et non agricole, les travailleurs tunisiens à l'étranger et les catégories à faible revenu, les artistes, créateurs et intellectuels en plus des étudiants et des stagiaires.
- La contribution à la gestion des conventions bilatérales de sécurité sociale avec des pays d'accueil d'une proportion importante de la communauté tunisienne.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est chargée actuellement :

- Du recouvrement des cotisations sociales
- De la gestion de trois branches en l'occurrence :
 - Les prestations familiales,
 - Les prestations en espèces (indemnités de décès et capital au décès) et
 - Les pensions de vieillissement, l'invalidité et les survivants.

2- Classement de l'établissement :

3- Référence de création :

- Loi n ° 30 de l'année 1960 en date du 14 décembre 1960.

4- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n ° 1902 de 2000 du 24 août 2000 fixant l'organisation administrative et financière et des modalités de fonctionnement de la Caisse nationale de sécurité sociale

5- Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'acteur public :

II- Cadre de capacité de performance :

1- Stratégie générale :

La stratégie générale de la caisse repose principalement sur les axes suivants :

- ❖ Extension de la couverture sociale pour toucher les différents groupes socio-professionnels,
- ❖ Améliorer les équilibres financiers de la caisse et assurer sa pérennité financière afin de préserver les droits des générations présentes et futures,
- ❖ Améliorer la qualité des services fournis et les rapprocher des assurés sociaux.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3- Les priorités et objectifs principaux :

- ❖ Améliorer les équilibres financiers de la caisse,
- ❖ Améliorer le recouvrement des créances de la caisse et lutter contre l'évasion sociale,
- ❖ Développer la gouvernance de la caisse et améliorer les services et leur qualité en œuvrant à la réduction des délais d'octroi des différents services sociaux,
- ❖ Améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et attirer le secteur parallèle pour assurer l'intégration volontaire des travailleurs du secteur parallèle aux régimes de sécurité sociale.
- ❖ Renforcer la décentralisation de la gestion à travers le rapprochement des services des assurés sociaux par la mise en place des maisons de la sécurité sociale dans les zones dépourvues de bureaux régionaux et locaux des caisses de sécurité sociale.

4- Indicateurs de mesure de performance et principales activités

- En ce qui concerne l'amélioration des équilibres financiers de la caisse :

- ✓ Entrée en vigueur de la réforme des régimes de retraite.
- ✓ Diversification des sources de financement à travers :
- ✓ La proposition d'institution d'impôts et taxes dédiées au financement de la sécurité sociale, à l'instar taxes greffant les produits du tabac et le café, les envois et les appels téléphoniques pour participer aux compétitions télévisées et le pari mutuel, l'alcool, les redevances sur l'utilisation des autoroutes, les entreprises polluantes, les contrats d'assurance complémentaire, les entreprises et les laboratoires des médicaments, les plus-values de cessions de biens immobiliers, les revenus des placements financiers, les honoraires d'avocats, les produits nocifs pour la santé, ...
- ✓ Améliorer le recouvrement.
- ✓ Réhabilitation du dispositif juridique dans le domaine de la sécurité sociale.

- ✓ Proposer une amnistie fiscale au titre des pénalités de retards accumulées par la CNRPS en raison de son incapacité à payer des sommes prélevées sur les pensions des retraités au profit de l'administration fiscale. .
 - ✓ Proposer l'insertion au niveau de la loi de finances de 2019 de dispositions portant sur la création d'une caisse d'amortissement de la dette de la sécurité sociale et lui assigner comme objectif l'assainissement des créances des caisses de sécurité sociale sur une longue période (20 ou 30 ans). Cette caisse serait financée par des impôts et taxes et une dotation annuelle et permanente du budget de l'État.
- **En ce qui concerne l'amélioration de la couverture sociale :**
- ✓ Renforcer le rôle du contrôle et réorganiser d les procédures de contrôle et de recouvrement et fournir tous les moyens logistiques nécessaires.
 - ✓ Réhabilitation du système législatif dans le domaine de la sécurité sociale
 - ✓ Soutenir et développer l'administration électronique.
 - ✓ Proposer des mesures de maîtrise de la coordination et la collaboration entre l'administration fiscale et les services de la Caisse nationale de sécurité sociale permettant ainsi, l'échange des données et le droit d'accéder aux informations entre ces services , et leur facilitant de visualiser toutes les données disponibles sur les redevables, à la fois, des impôts et , des cotisations de sécurité sociale.
-
- ✓ Défendre la proposition suivante qui consiste à :
 - lier la participation aux marchés publics, aux concessions et aux adjudications publiques de l'État, des collectivités locales, des entreprises et établissements publics et des organisations soumises au contrôle de l'État ou encore aux appels d'offres relatifs à l'attribution des contrats de partenariat entre les secteurs public et privé avec la nécessité de déposer toutes les déclarations des salaires venues à terme auprès de la caisse nationale de sécurité sociale et de payer l'intégralité des cotisations s'y rapportant.
 - ✓ Proposer la liaison de l'octroi des certificats des visites techniques que délivre l'Agence d'Inspection Technique des véhicules aux attestations de régularisation vis à vis de la Caisse nationale de sécurité sociale, aux propriétaires des licences de transport terrestre tels que les taxis, les transports en commun et les entreprises de transport terrestre.
- **En ce qui concerne l'amélioration de recouvrement**
- ✓ Intensification du contrôle sur le terrain et renforcement du corps de contrôle.
 - ✓ Adoption et renforcement du plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale.
 - ✓ Poursuite de l'amélioration des méthodes de gestion, y compris l'amélioration de l'accueil et l'adoption d'une formation ciblée.
 - ✓ La lutte contre l'évasion sociale.

- ✓ Intégration des femmes rurales dans le système de couverture sociale et sanitaire.
- ✓ Soutenir l'expérience de la sécurité sociale mobile.
- **En ce qui concerne l'amélioration des services**
 - ✓ Développement du système d'information de la caisse
 - ✓ Soutenir la décentralisation dans le but de réduire les délais de paiement des prestations tout en créant de nouvelles structures régionales pour rapprocher les services.
 - ✓ l'amélioration de la gestion des comptes individuels et l'adoption de l'identifiant social comme référence unifiée et exhaustif pour l'identification de l'assuré social.
 - ✓ Revoir les aspects techniques du système de déclaration des salaires et de paiement des cotisations à distance en vue de faciliter ces opérations et d'inciter les employeurs à y recourir massivement.
 - ✓ Elargir le champ des services à distance afin d'inclure les messageries courtes, l'affiliation et la délivrance à distance des documents.
 - ✓ Economiser les dépenses en réduisant les envois par la poste et en évitant l'utilisation des supports papier.
 - ✓ Répartition efficace des ressources humaines, élaboration des fiches de description des travaux et renforcement de la formation pour améliorer la rentabilité.
 - ✓ Mise en place d'un numéro vert au service des affiliés de la caisse.
 - ✓ Généralisation de la démarche de gestion selon les méthodes orientées vers le « client »
 - ✓ Adopter la gestion du budget par objectifs pour rationaliser les dépenses
- **Les indicateurs : Soldes financiers de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et rapport d'équilibre entre charges et produits**

Indicateurs mesurant les performances	Unité	Réalisation			L.F	Les objectifs		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNSS :								
- Pourcentage de l'équilibre entre les charges et les produits de la caisse	%	118.7	118	117	116	115	114	113
-Taux d'équilibre entre les charges et les produits du régime de retraite	%	143.8	144	144	143	142	141	140

Taux de recouvrement (Caisse Nationale de Sécurité Sociale)

	Unité	Réalisation			L.F	Les objectifs		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de recouvrement des trimestres courants - Régime des salariés dans le secteur non agricole	%	91.3	92.6	91.5	91	92	93	93
-Régime des travailleurs non-salariés dans le secteur non agricole	%	47.9	47	48.4	48	50	52	55
Taux de recouvrement des trimestres précédents	%	% 17	% 24	% 28,3	% 20	% 23	% 24	% 25

Amélioration de la couverture sociale

Indicateurs mesurant le rendement	Unité	Réalisation			L.F	Les objectifs		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
- Régime des salariés non agricoles	%	79,05	79,16	80,73	81,6	82,48	83,37	84,27
- Régime des salariés agricoles	%	10,76	11,10	11,13	11,31	11,50	11,69	11,88
-Régime des travailleurs dans le secteur agricole amélioré	%	98,3	98,38	98,76	98,81	98,85	98,90	98,95
Régime des travailleurs non-salariés et non agricoles	%	82,04	82,33	83,82	84,78	85,75	86,73	87,72
Régime des travailleurs non-salariés agricoles	%	81,06	81,66	83,44	83,85	84,27	84,69	85,11
Total	%	79,41	79,61	80,84	81,75	82,66	83,57	84,5

Amélioration de la qualité des services et leur rapprochement aux assurés sociaux

Indicateurs mesurant le rendement	Réalisation			LF	Les objectifs		
	2016	2017	2018	(1)2019	2020	2021	2022
CNSS : Délais de paiement des prestations au titre des pensions de vieillesse, d'invalidité et des survivants (par jour) (1)	58	41	46	43	40	38	35

(1)La période d'attente de l'assuré social, à partir de la date d'ouverture du droit à la retraite

5- Mesures d'accompagnement :

Adopter des dispositions juridiques pour soutenir les efforts de la caisse, notamment dans le domaine du recouvrement et de la lutte contre l'évasion sociale.

III-Le Budget

Présentation générale des prévisions budgétaires des acteurs publics pour l'exercice 2020 :

Présentation d'un tableau récapitulatif contenant les principales ressources et sources de financement y compris une estimation de la subvention de l'Etat et les principales dépenses(charges) programmées pour l'année budgétaire 2020 avec une ventilation à deux niveaux :

- Budget de fonctionnement
- Budget d'investissement ou d'équipement.

Fiche n ° 1: Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale

1- Le programme : Sécurité Sociale

I- Identification

1- L'activité principale :

- **La caisse gère les régimes de couverture sociale de base dans le secteur public :**
- Les régimes de retraite
- Le capital décès.
- ✓ La CNRPS assure également la gestion des pensions pour certains régimes spéciaux supportés par le budget de l'État

1- Classement de l'établissement :

2- Référence de création :

- Loi n ° 18 de 1959 du 5 février 1959 telle que modifiée par la loi n ° 12 de 1985 du 5 mars 1985 relative au régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public,
- Loi n° 83 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour la gestion 1976 et notamment ses articles 28 jusqu'à 34 portant transformation de la Caisse Nationale de Retraite et de la Caisse de Prévoyance Sociale en une Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale.

3- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n °1890 de l'année 1989 en date du 6 décembre 1989 portant modification du décret n° 3 de l'année 1975 en date du 5 janvier 1976 relative à l'organisation administrative et financière de la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale

4- Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'acteur public :

II- Cadre de capacité de performance :

1- Stratégie générale :

La stratégie générale de la caisse repose principalement sur les axes suivants :

- ❖ Préserver les équilibres financiers de la Caisse
- ❖ Mettre en place un système de bonne gouvernance dans la gestion de la caisse, améliorer la qualité des services fournis et les rapprocher de l'assuré social.

2- **Détermination de la contribution aux objectifs du programme** : une contribution directe

3- **Les priorités et objectifs principaux** :

- ✓ Améliorer les équilibres financiers de la caisse à travers, notamment, la révision des régimes de retraite dans le secteur public et la recherche et l'identification de nouvelles sources de financement,
- ✓ Développer la gouvernance de la caisse, améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux.

4- **Indicateurs de mesure de performance et principales activités**

Principales activités :

- Contribuer à l'achèvement de la révision des régimes de retraite dans le secteur public et à la recherche de nouvelles sources de financement,
- Achèvement de la mise en place du projet de comptes individuels,
- Développement du système d'information de la caisse.
- Soutenir le processus de décentralisation en renforçant les missions assignées aux différentes structures régionales et locales de la caisse

- **Indicateurs**

Equilibres financiers de la CNRPS : l'équilibre entre charges et produits

Indicateurs mesurant le rendement	Unité	Réalisation			L.F	Les objectifs		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNRPS : - Le pourcentage d'équilibre entre les charges et les produits de la caisse	%	99.3 (**)	107.2 (**)	124.8 (**)	120.9 (**)	110.9 (**)	112.4 (**)	115.9 (**)
-Pourcentage d'équilibre entre les charges et les produits du régime de retraite	%	101.3 (**)	122.8 (**)	125.8 (**)	121.3	111	112.5	116

- **délais de prestation de services**

Indicateurs mesurant le rendement	Réalisation			L.F	Les objectifs		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNRPS (Pourcentage des dossiers achevés dans les délais) (1)	85.6%	85%	87.8%	90%	92%	93.5%	95%
- Attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouveaux recrutés (1-1)	98.2%	97.3%	98.3%	99%	99.1%	99.3%	99.5%
-Liquidation des dossiers de pension de retraite (1-2)	97.4%	95.8%	96.5%	97.5%	97.8%	98.1%	98.5
-Liquidation des dossiers des pensions de veuvage (1-3)	85.1%	81.1%	81.6%	82%	83%	84%	85%
-Liquidation des dossiers des pensions temporaires d'orphelins (1-4)							

Le pourcentage de dossiers clôturés dans les délais par rapport au nombre total de dossiers.

1-1) : Mode de calcul des délais : moins de 24 heures, un jour, deux ou trois jours

(1-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(1-3) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt

(1-4) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt

5- Mesures d'accompagnement :

Adopter des dispositions légales pour soutenir les efforts de la caisse, notamment dans le domaine du recouvrement et de la lutte contre l'évasion sociale.

III-Le Budget

Présentation générale des prévisions budgétaires des acteurs publics pour l'exercice 2020 :

Présentation d'un tableau récapitulatif contenant les principales ressources et sources de financement y compris une estimation de la subvention de l'Etat et les principales dépenses (charges) programmées pour l'année budgétaire 2020 avec une ventilation à deux niveaux :

- Budget de fonctionnement
- Budget d'investissement ou d'équipement.

Fiche n ° 3: Caisse Nationale d'Assurance Maladie

a. Le programme : Sécurité sociale

I- Identification

1-L'activité principale :

- Gérer le régime d'assurance maladie,
- Gérer les régimes légaux de réparation des dommages résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles dans les secteurs public et privé,
- Gérer les autres régimes légaux d'assurance maladie prévus par la législation en vigueur.
- Octroi des indemnités de maladie et de couche autorisées par les systèmes de sécurité sociale.

b. Classement de l'établissement :

c. Référence de création :

- Loi n ° 71 de 2004 du 02 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Décret n ° 1366 de 2007 du 11 juin 2007, relatif à la fixation des étapes d'application des dispositions de la loi n ° 71 de 2004 relative à la création d'un

régime d'assurance maladie pour les différentes catégories d'assurés sociaux mentionnées dans les différents régimes légaux de sécurité sociale

d. Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n ° 321 du 2005 du 16 février 2005 portant organisation administrative et financière et modalités de fonctionnement de la Caisse National d'Assurance Maladie.

e. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'acteur public :

II- Cadre de capacité de performance :

1- Stratégie générale :

- Mettre en place un système de santé intégré qui comprend des services fournis dans les secteurs public et privé de la santé et fondé sur les principes de solidarité et d'égalité des droits.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3- Les priorités et objectifs principaux :

- ❖ Améliorer les équilibres financiers de la caisse,
- ❖ Développer la gouvernance de la caisse, améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux,
- ❖ Rationaliser davantage les dépenses de santé en coordination avec le Ministère de la Santé et les différents prestataires des services de santé,
- ❖ Maîtriser la gestion des filières de soins à travers :
 - Le renforcement du contrôle médical et administratif
 - Le développement d'un manuel de procédures unifiant les méthodes de traitement des factures, de leur contrôle et des ordres de leur paiement et encadrant les cas d'approbation exceptionnelle.

4- Indicateurs de mesure de performances et principales activités

- Principales activités :

- ✓ Soutenir la décentralisation et renforcer l'élément humain dans les centres régionaux et locaux.
- ✓ Continuer à mettre en place les maisons de la sécurité sociale.
- ✓ Mettre en place un système d'échange de données automatisé avec les prestataires de services de santé.

- Les indicateurs

**Equilibres financiers de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie :
Pourcentage d'équilibre entre charges et les Produits**

Indicateurs mesurant les performances	Unité	Réalisation			L.F	Les objectifs		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNAM : -Pourcentage d'équilibre entre les charges et les produits consolidés de la caisse.	%	87.1	86.3	82	76.4	77.07	77.8	78.5
- Pourcentage d'équilibre entre les charges et les produits du régime d'assurance maladie	%	94.2	94.1	89.7	83.2	84	85.1	86.3

Délais d'octroi des prestations.

Le contenu	Réalisation				Objectifs		
	2016	2017	2018	⁽¹⁾ 2019	2020	2021	2022
CNAM (par jour)							
-Délais de récupération des dépenses (3) par jour	21.8 2	21	29.3	34.3	29	25	21
-Délais de remboursement des prestataires des services de santé (par jour)							
• Honoraires des médecins	Entre 28.5 et 54.	121	134.6	100.4	100	95	90
• Remboursement des pharmaciens	Entre 30 et 41	111	122	81	80	75	70
• Remboursement des physiothérapeutes	38.6 5	75.3	114.2	117	116	114	111
-Délais de prise en charge des services soumis à autorisation préalable (par jour)							
• Prise en charge des opérations chirurgicales selon la formule d'approbation préalable	11.1	14	11	12	11	10	9
• Transplantation rénale	32.3	18	23	40	35	30	21
	18.3	18	22	13	12	11	10

• Greffe de moelle épinière	14.8	14	13	13	7	7	7
• Prise en charge des frais des opérations cardio-vasculaires et des examens radiographique des muscles cardiaques	8.8	9	8	8	7	7	7
• Lithotripsie des calculs rénaux	12.8	8	14	14	12	10	7
• Scanner, diagnostic IRM	18.0	Entre 5 et 60	Entre 5 et 49	Entre 5 et 53	Entre 5 et 50	Entre 5 et 47	Entre 5 et 45
• Prise en charge des dépenses des appareillages médicaux.	9.8	10	11	9	8	7	7
• Prise en charge des frais des soins thermaux.	9.0	15	19	18	15	12	10
• Prise en charge des frais de physiothérapie.							

(3) Remboursement des frais de soins des maladies lourdes ou chroniques, remboursement des frais de soins des maladies accidentelles, remboursement des frais chirurgicaux, remboursement des frais de maternité, remboursement des frais de suivi de la grossesse.

5- Mesures d'accompagnement :

- Renforcement du contrôle médical et administratif.
- Révision de certains textes réglementaires.

III-Le Budget

Présentation générale du budget prévisionnel de l'acteur public pour l'exercice 2020 :

Présentation d'un tableau récapitulatif contenant les principales ressources et sources de financement y compris une estimation de la subvention de l'Etat et les principales dépenses(charges) programmées pour l'année budgétaire 2020 avec une ventilation à deux niveaux :

- Budget de fonctionnement
- Budget d'investissement ou d'équipement.